



Le succès par une vision à long terme



B E K B

B C B E



B E K B | B C B E

Rapport et comptes annuels 2014

**Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée des actionnaires
sur l'exercice 2014**

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
Téléphone 031 666 11 11
Fax 031 666 60 40

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Kerstin Eichenberger, Eveline Wittwer, Harry Tresch, Alex Josty

Concept, production et impression

Stämpfli SA, Berne

Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2015

Banque Cantonale Bernoise SA

Couverture

Karin Röthlisberger et Martin Schütz avec Nick et Yann, clients privés
de Gondiswil



No. 01-15-252508 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership

Sommaire

5	Avant-propos	38	Employeur responsable	IV	Rapport financier
7	L'exercice 2014 en bref	38	Politique et effectifs du personnel	65	Rapport financier
I	Vue d'ensemble	38	Formation et perfectionnement	66	Bilan au 31 décembre 2014
10	Organes et organigramme	38	Relève et diversité	67	Compte de résultat 2014
10	Conseil d'administration	39	Politique salariale	68	Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale
10	Direction générale	II		70	Tableau de financement 2014
10	Organes de révision	42	Principes	71	Tableau de financement 2013
12	Organigramme	43	Gouvernance d'entreprise	72	Annexe au compte de résultat 2014
14	Une politique d'affaires axée sur le long terme porte des fruits	43	Structure du groupe et actionnariat	72	Commentaires sur l'activité de la banque
14	Création de valeur durable	43	Structure du capital	79	Principes comptables et d'évaluation
14	Stratégie actionnariale novatrice	44	Conseil d'administration	85	Informations sur le bilan et hors bilan
14	Approche entrepreneuriale	49	Direction générale	106	Informations concernant le compte de résultat
16	Cours de l'action	51	Droits sociaux des actionnaires	108	Publication selon l'art. 663b ^{bis} et l'art. 663c CO
16	Augmentation du dividende	52	Changement de contrôle et mesures de défense	109	Free cash-flow
18	La BCBE dans un contexte difficile	52	Organe de révision	111	Publication en vertu des exigences en fonds propres (Bâle III)
18	Évolution mondiale	52	Politique d'information	120	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
18	Conjoncture suisse	III		122	Repères
18	Évolution économique dans le canton	56	Rapport financier	124	Action BCBE
19	Domaines d'activité diversifiés	56	Compétence et procédure de fixation		
22	L'exercice de la BCBE	56	Système de rémunération		
22	Bilan	59	Rémunérations versées en 2014		
26	Compte de résultats	62	Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération		
30	Liquidités, fonds propres				
30	Politique de distribution des dividendes				
30	Emploi du bénéfice				
33	Responsabilité sociale et sociétale				
33	Pour la région				
34	En faveur de l'environnement				
36	Au service de la qualité				



Le président de la Direction générale, Hanspeter Rüfenacht, et le président du Conseil d'administration, Jürg Rieben.

Exercice réussi pour la Banque Cantonale Bernoise BCBE

Cher lecteur, chère lectrice,

L'année écoulée a été un nouvel exercice fructueux pour la Banque Cantonale Bernoise. Les prêts à la clientèle ont augmenté de 839 millions, à 21,4 milliards de francs. Les valeurs patrimoniales sous gestion ont enregistré un afflux de 1,7 milliard, à 21,1 milliards de francs. Dans un environnement difficile, le bénéfice avant impôts a légèrement crû, à 170 millions de francs.

En conséquence, nous pouvons poursuivre notre politique d'augmentation du dividende: le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 12 mai 2015 d'augmenter le dividende de 30 centimes, à 5.80 francs. Ainsi, nos actionnaires profitent du modèle d'entreprise durable de leur banque.

Les banques suisses travaillent dans un contexte exigeant. Les taux sont tombés à leurs étages historiques. Aussi la Banque nationale suisse (BNS) a-t-elle décidé d'introduire des taux négatifs. Par conséquent, la marge d'intérêt devrait se trouver davantage sous pression. Pour cette raison, nous devons réduire nos coûts et nous continuons à privilégier le long terme, indépendamment de la situation actuelle des taux d'intérêt. La solidité, la stabilité et la continuité demeurent nos principaux facteurs de réussite. La substance qui permet de supporter le risque de la Banque Cantonale Bernoise dépasse 10 % de la somme du bilan. La proximité avec la clientèle restera l'un de nos points forts: nous exploitons 73 sièges et neuf banques mobiles.

Plus de 500 000 clientes et clients, 63 000 actionnaires et 1375 collaborateurs et collaboratrices nous rattachent à notre espace d'activités économiques et de vie en société. En tant que banque formatrice, nous tenons à ce que la relève justifie de compétences professionnelles et sociales.

Grâce une politique d'affaires solide et durable, la Banque Cantonale Bernoise est parée pour relever les défis qui l'attendent. Jour après jour, nos collaborateurs et nos collaboratrices s'efforcent de faire de notre établissement une banque de proximité capable d'offrir des services de qualité élevée et des conseils de premier ordre. Nous tenons à vous faire partager le succès à long terme de notre banque.

Avec nos salutations les meilleures

Jürg Rieben
Président du Conseil d'administration



Hanspeter Rüfenacht
Président de la Direction générale





Martin Schütz, Gondiswil

« Notre avenir » : mon épouse et moi-même construisons conjointement notre avenir ainsi que celui de nos deux garçons (voir illustration de couverture). En finançant le logement que nous habitons, la BCBE nous a aidés à façonner notre avenir en famille. Nous misons sur une banque que nous considérons comme un partenaire fiable et qui prend nos préoccupations au sérieux.

L'exercice 2014 en bref

La BCBE a une nouvelle fois développé ses cœurs de métier, réalisé un free cash-flow qui dépasse l'objectif fixé et propose une augmentation du dividende.

Orientation à long terme

La BCBE s'appuie sur une structure de bilan solide doublée d'une dotation importante en fonds propres, d'un bon refinancement et d'une capacité bénéficiaire élevée. Cette approche s'est avérée fructueuse en 2014 également. La BCBE a un objectif financier qui s'inscrit à long terme. Pour les exercices 2013 à 2022, elle entend générer un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. En 2014, le free cash-flow se montait à 128,3 millions de francs. À 284,0 millions de francs, la valeur ajoutée générée dépasse l'objectif après deux ans. Une augmentation du dividende de 30 centimes, à 5.80 francs par action, est proposée à l'Assemblée générale.

Hausse du bénéfice

Le bénéfice annuel avant impôts a progressé de 1,0 million, à 170,1 millions de francs. Dans un contexte de marché exigeant, le résultat des opérations d'intérêts a atteint 304,5 millions de francs, en régression de 7,7 % par rapport à 2013. Compte tenu de bas niveau des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt. Ces frais de couverture ont pesé sur le résultat des opérations d'intérêts à hauteur de 52,1 millions de francs (exercice précédent: 40,0 millions de francs). Le produit des opérations de commissions et des prestations de service a connu une hausse de 1,4 %, à 85,0 millions de francs. Le produit des opérations de négoce, maintenu à dessein à un bas niveau, a augmenté à 21,9 millions de francs. Les charges d'exploitation ont pu être diminuées de 20,3 millions de francs, ou 7,3 %. En excluant le versement extraordinaire de 15,3 millions de francs à la Caisse de pen-

sion de la BCBE en 2013, la baisse se monte à 1,9 %.

Dotation en fonds propres élevée

La BCBE vise un objectif de rendement durable (intérêt sans risque plus 2 % à 4 %). Le ratio de fonds propres (y c. les réserves pour risques bancaires généraux) par rapport à la somme totale du bilan s'élève à 8,1 %. Avec un taux de 240,0 % de fonds propres, les exigences légales en la matière sont nettement dépassées. Le ratio de fonds propres de base de Bâle III est de 19,2 %. Correctifs de valeurs et provisions compris, la substance qui permet de supporter le risque a atteint plus de 10 % de la somme du bilan.

Bon refinancement

La BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les fonds déposés par la clientèle au sens strict du terme (fonds d'épargne, obligations de caisse et autres engagements à l'égard la clientèle) ont augmenté de 131,3 millions de francs, à 22,2 milliards de francs et dépassent ainsi les prêts à la clientèle.

Développement des opérations de crédit

La BCBE a développé ses opérations de crédit au cours de cet exercice, en mettant l'accent sur les PME de son rayon d'activité. Les créances sur la clientèle ont augmenté à 21,4 milliards. Les créances hypothécaires ont augmenté de 485,0 millions, à 18,9 milliards de francs. Au moment d'accorder un crédit, la banque veille à ce que la charge reste supportable pour le client, même en cas de hausse notable des taux d'intérêt.

Rôle majeur du conseil patrimonial

Dans la gestion de fortune, les valeurs patrimoniales sous gestion ont enregistré un afflux de 674,9 millions de francs. Elles ont augmenté de 8,7 %, à 21,1 milliards de francs. Le portefeuille de produits de fonds de placement s'élève à 5,3 milliards de francs, en augmentation de 633,9 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Les

mandats de gestion de fortune totalisent 4,2 milliards de francs. La qualité élevée du conseil patrimonial de la BCBE a été récompensée par un acteur neutre. Depuis que le magazine économique *BILANZ* attribue un Private-Banking-Rating (2009), la BCBE est la seule banque à avoir été récompensée chaque année.

Adaptation du réseau de distribution

La BCBE exploite dans les cantons de Berne et de Soleure 73 sièges fixes, auxquels viennent s'ajouter neuf banques mobiles et une banque en ligne. En 2014, la BCBE a ouvert trois sièges: à Uetendorf, à Oensingen et à Frutigen. Dans le sillage de ces changements, cinq sièges plus petits et six banques mobiles ont été fermés ou intégrés dans des sièges plus grands.

Contribution financière au canton de Berne

Depuis la transformation de la BCBE en société anonyme, le canton a pu comptabiliser environ 1,8 milliard de francs au total (remboursement de capital de dotation/capital-actions, placement d'actions, indemnisation des droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts). En 2014, les pouvoirs publics ont obtenu 67,6 millions de francs sous forme de dividendes, impôts et indemnisation de la garantie de l'État.

Politique d'affaires durable

Deux organismes neutres ont loué l'engagement sur la durée de la BCBE. L'agence de notation de développement durable «oekom research» a décerné pour la troisième fois à la banque le label «Prime». L'engagement social et écologique de la BCBE est exemplaire dans la branche. En outre, dans la dernière notation écologique de l'organisation Carbon Disclosure Project (CDP), la BCBE obtient également un excellent résultat avec 99 points sur 100.



Jean-Pierre Jordi, président du conseil d'administration de Sabag SA, Bienne

« Réaliser nos projets » : le groupe Sabag SA, la principale entreprise familiale dans le secteur de la distribution de matériaux de construction en Suisse, qui a érigé quatre nouveaux bâtiments l'an dernier, étend constamment ses surfaces d'exposition. De tels projets ne sont réalisables que grâce au soutien d'une banque de confiance. La BCBE nous aide à concrétiser nos projets d'avenir rapidement et sans complication.

I Vue d'ensemble

Sommaire

10	Organes et organigramme	33	Responsabilité sociale et sociétale
10	Conseil d'administration	33	Pour la région
10	Direction générale	33	Engagement social et culturel
10	Organes de révision	33	Engagement économique
12	Organigramme	34	En faveur de l'environnement
14	Une politique d'affaires axée sur le long terme porte des fruits	34	Engagement dans l'écologie d'entreprise
14	Création de valeur durable	34	Environnement : chiffres clés et notations
14	Stratégie actionnariale novatrice	36	Prestations de service à caractère durable
14	Approche entrepreneuriale	36	Au service de la qualité
16	Cours de l'action	38	Employeur responsable
16	Augmentation du dividende	38	Politique et effectifs du personnel
18	La BCBE dans un contexte difficile	38	Formation et perfectionnement
18	Évolution mondiale	38	Certifications au service de la qualité
18	Conjoncture suisse	38	Relève et diversité
18	Évolution économique dans le canton	38	Proportion de femmes en hausse
19	Domaines d'activité diversifiés	39	«Label du bilinguisme»
19	Opérations de crédit	39	Politique salariale
19	Partenariats solides avec les PME		
19	Conseil patrimonial et gestion de patrimoine		
19	Réseau de distribution		
20	e-banking : la commodité même		
20	Offre croissante à Soleure		
22	L'exercice de la BCBE		
22	Bilan		
22	Actifs		
24	Passifs		
26	Compte de résultats		
26	Produit d'exploitation		
28	Charges d'exploitation		
28	Bénéfice brut		
28	Amortissements sur l'actif immobilisé		
28	Correctifs de valeurs, provisions et pertes		
28	Charges et produits extraordinaires		
30	Impôts		
30	Bénéfice de l'exercice		
30	Liquidités, fonds propres		
30	Politique de distribution des dividendes		
30	Emploi du bénéfice		

Organes et organigramme

Conseil d'administration

Jürg Rieben

Président, D^r en droit, consultant de l'étude d'avocats Wenger Plattner, Bâle – Zurich – Berne

Thomas Rufer

Vice-président, économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé, propriétaire de la société en raison individuelle THR Consulting

Kathrin Anderegg-Dietrich

Notaire, propriétaire de sa propre étude

Daniel Bloch

Avocat, MBA, président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA

Rudolf Grünig

Professeur, D^r rer. pol., professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg

Antoinette Hunziker-Ebneter

Lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG
(membre du Conseil d'administration de la BCBE depuis le 13 mai 2014)

Peter Siegenthaler

Lic. rer. pol., D^r h. c., ancien responsable de l'Administration fédérale des finances

Rudolf Stämpfli

D^r oec. HSG, président du Conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, éditeur

Rudolf Wehrli

D^r en phil. et D^r en théol., homme d'affaires

Direction générale

Hanspeter Rüfenacht

Président de la Direction générale, responsable du Département Conseil et vente

Stefan Gerber

Responsable du Département Grands clients et région de Soleure

Johannes Hopf

Responsable du Département Production et exploitation

Alois Schärli

Responsable du Département Finances

Organes de révision

Organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et à la législation bancaire

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Révision interne

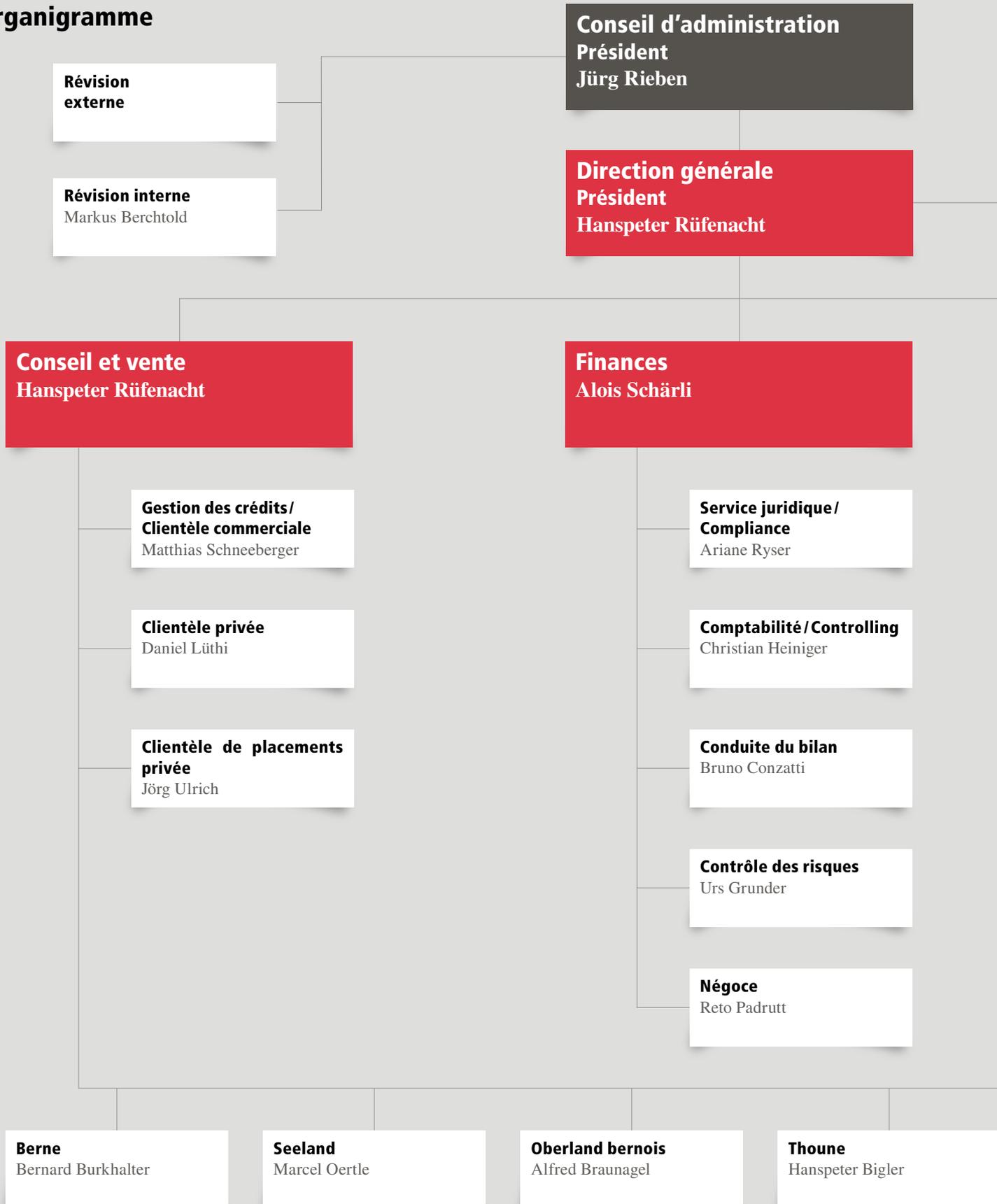
Markus Berchtold



Direction générale

Johannes Hopf, Hanspeter Rüfenacht (président de la Direction générale), Stefan Gerber et Alois Schärli (de g. à d.).

Organigramme



Secrétariat général
Martin Grossmann

Production et exploitation
Johannes Hopf

Gestion du personnel
Thomas Gosteli

Opérations
Stefan Moser

**Organisation/
Informatique**
Mark Haller

Construction/Sécurité
Markus Hirschi

Immeubles
Jürg Känel

**Grands clients et
région de Soleure**
Stefan Gerber

**Asset management/
Clientèle institutionnelle**
Thomas Vock

**Grands clients commer-
ciaux**
Markus Jöhl

Marketing
Karl-Martin Wyss

Emmental/Haute-Argovie
Marcel Murat

Jura bernois
Frédéric Weingart

Soleure
Stefan Gerber

Banque en ligne
Peter Camponovo

Une politique d'affaires axée sur le long terme porte des fruits

La BCBE est une banque cantonale suisse classique. Elle concentre ses activités avant tout sur deux cœurs de métier, à savoir les affaires avec la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME, ainsi que sur le conseil patrimonial. Elle gère les patrimoines qui lui sont confiés avec un grand sens des responsabilités et accorde des crédits à des privés et des entreprises après un examen approfondi. Aussi contribue-t-elle dans une large mesure au développement autonome du canton de Berne et assume-t-elle un rôle économique et sociétal essentiel – aussi bien à titre de partenaire et conseillère des PME et des particuliers qu'en tant qu'employeur, banque de formation et contribuable.

Création de valeur durable

Ce qui différencie la BCBE: sa stratégie est focalisée sur le succès à long terme. Elle table sur une création de valeur durable en lieu et place des gains maximisés à court terme. Cela se manifeste sous des formes diverses:

- la BCBE a fixé ses objectifs sur dix ans. Fin 2012, elle a déjà mené à terme son deuxième plan décennal, ce qui lui a permis de lancer un troisième plan: elle entend générer de 2013 à 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Avec 128,3 millions de francs, le free cash-flow 2014 surpasse l'objectif poursuivi. À 284 millions de francs cumulés, la valeur ajoutée générée dépasse l'objectif après deux ans.
- Le rendement visé à long terme par la BCBE se situe de 2% à 4% au-dessus d'un placement exempt de risque. Cela correspond à une stratégie risque faible exigeante.
- La BCBE dispose d'une structure financière saine. L'octroi de nouveaux crédits dépend des remboursements d'avances

existantes, l'afflux de fonds de la clientèle et le recours aux emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage. Le portefeuille de crédits doit être couvert par les fonds de la clientèle et par les emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques sont au diapason avec le produit et les fonds propres existants.

- La BCBE est solidement dotée en fonds propres. Avec un degré de couverture des fonds propres de 240%, les exigences prudentielles sont nettement surpassées.
- La BCBE met l'accent sur des partenariats durables.
- La BCBE se protège contre les risques de variation des intérêts dans le contexte actuel affichant des taux d'intérêt bas. Cette politique prudente est dans l'intérêt des actionnaires et de la clientèle.

Les chiffres de l'exercice 2014 reflètent la réussite également par vents contraires de cette stratégie risque faible voulue. Ils sont commentés en détail à partir de la page 22 et sont présentés à partir de la page 65 sous forme de tableaux. La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie actionnariale du canton de Berne, l'actionnaire majoritaire.

Stratégie actionnariale novatrice

Le canton de Berne et l'économie bernoise sont intéressés par une banque cantonale forte. Le Conseil-exécutif et le Parlement l'ont souligné à maintes reprises et ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE s'agissant du renforcement de l'économie bernoise – une PME sur quatre et un particulier sur trois entretenant des relations bancaires avec la BCBE. Par sa stratégie actionnariale, le canton entend préserver une banque indépendante et performante, active dans toutes les régions, avec siège à Berne.

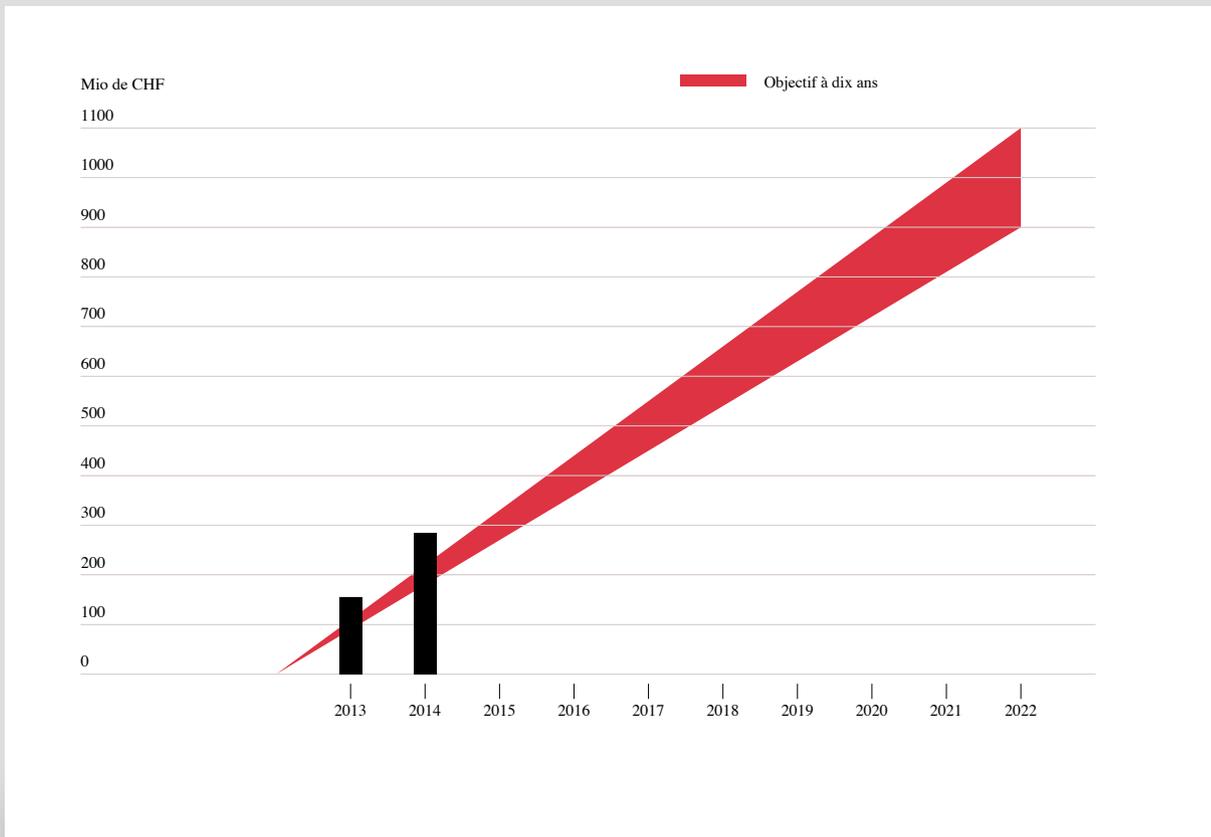
C'est en fait la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le canton avait fait figure de pionnier lorsqu'il a fondé la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé selon l'article 620 ss CO, il a de nouveau endossé un rôle avant-gardiste en automne 1998. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. En contrepartie, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5%. Avec quelque 63 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses en référence au nombre d'actionnaires.

Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5% – reste auprès du canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque cantonale et assure la stabilité de l'actionnariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer l'orientation commerciale de la banque. Au sein du Conseil d'administration des personnalités du monde économique et scientifique sont représentées. Les deux partenaires, le canton et la banque, ont ainsi gagné une liberté d'action supplémentaire. Une banque affichant un bilan sain, une base de fonds propres importante et une direction d'entreprise performante offre la meilleure protection aux créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie risque faible susmentionnée, et celle-ci s'est avérée judicieuse. Depuis plus de vingt ans, le bénéfice net avant impôts a progressé d'année en année. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie

Free cash-flow de 128,3 millions de francs



Troisième plan décennal: la BCBE entend générer de 2013 à 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow cumulé en 2014 de 284 millions de francs dépasse l'objectif.

actionnariale et est intervenue à partir d'une position de force. Après une réduction à 100 000 francs par client, la garantie de l'État a été abolie à fin 2012. La protection légale du déposant, qui s'étend également à 100 000 francs, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques. Pour les emprunts qui ont été émis avant 2006, la garantie de l'État reste en vigueur jusqu'à l'échéance.

Cours de l'action

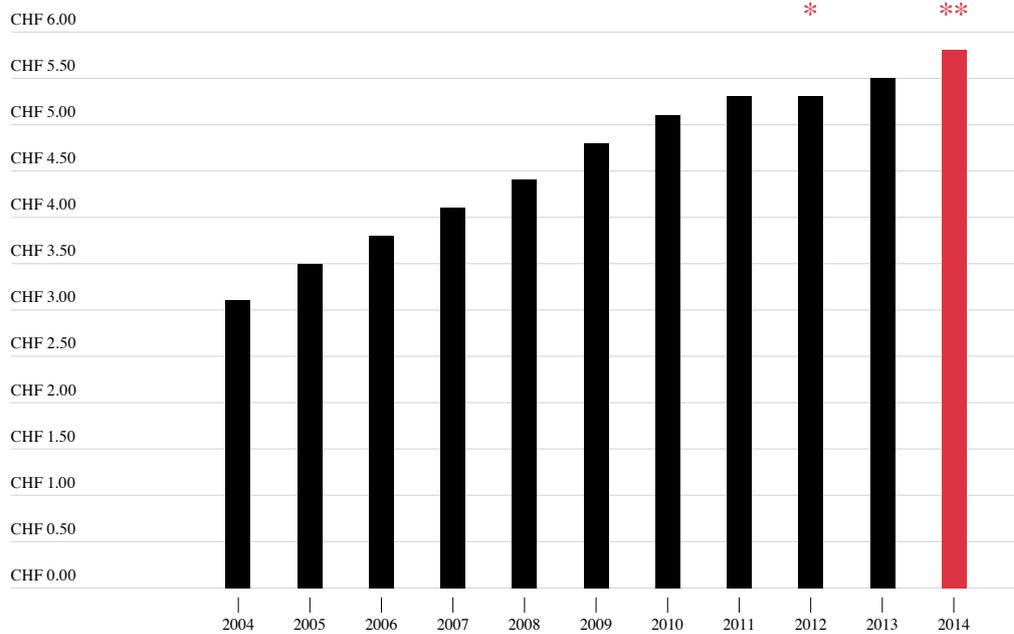
Depuis l'entrée en bourse de l'action de la BCBE, le cours de cette dernière a continuellement progressé, ne connaissant aucun revers notable même pendant les périodes boursières agitées. Lors de l'Assemblée générale de 2013, les actionnaires ont approuvé une distribution extraordinaire d'un volume total de 50 millions de francs en sus du dividende ordinaire. Le cours de l'action a régressé ensuite de sa valeur record de 265 francs. De janvier à fin décembre de l'exercice sous revue, le cours a perdu 11,9%. La valeur de l'action de la BCBE est restée stable durant le second semestre 2014, se situant à la fin de l'année à 181.5 francs.

Selon la BCBE, ce repli s'explique avant tout par des facteurs externes tels que la faiblesse historique des taux d'intérêts ou les insécurités qui règnent dans la finance. Les facteurs internes, en revanche, plaident clairement en faveur d'un développement prospère de la banque : dotée de fonds propres substantiels et disposant d'un solide refinancement et d'une forte capacité bénéficiaire, elle vise le succès sur le long terme. La BCBE a obtenu la très bonne note A1 de l'agence de notation neutre Moody's.

Augmentation du dividende

Les actionnaires ont profité ces dernières années des bons résultats. Il en sera de même en 2015 : une demande d'augmentation du dividende de 5.50 francs à 5.80 francs sera proposée à l'Assemblée générale de mai 2015.

Une politique de distribution des dividendes stable : augmentation des dividendes



* **Distribution extraordinaire:** Pour l'exercice 2012, les actionnaires ont profité d'un dividende de 5.30 francs ainsi que d'un dividende exceptionnel de 5.30 francs.

** **Proposition d'augmentation du dividende:** depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2014, une augmentation du dividende de 30 centimes, à 5.80 francs, sera proposée à l'Assemblée générale, au mois de mai 2015.

La BCBE dans un contexte difficile

Évolution mondiale

Depuis l'éclatement de la crise financière mondiale en 2008, la santé de l'économie s'est améliorée aux États-Unis. Le repli du taux de chômage et le renchérissement modéré des prix à la consommation ont poussé la Réserve fédérale américaine (Fed) à mettre fin en octobre 2014 au « tapering » introduit une année plus tôt. Les acteurs du marché tablent sur un premier relèvement des taux par la Fed à l'été 2015, si bien que le billet vert a commencé à se renforcer par rapport aux principales monnaies de négoce au cours du quatrième trimestre 2014 déjà. La Banque du Japon a poursuivi son expansion de la masse monétaire en 2014 puisqu'elle entend, d'ici au printemps 2015, doubler sa base monétaire, déprécier le yen et stimuler les exportations. En Europe, l'évolution conjoncturelle a été robuste pour l'Allemagne, alors que l'Espagne et le Portugal sortent d'une dépression. La France et l'Italie ont été une nouvelle fois un frein à la croissance de la zone euro. En outre, la crise dans l'est de l'Ukraine a perturbé les relations économiques entre l'Union européenne (UE) et la Russie. La Banque centrale européenne (BCE) a baissé en juin et en septembre ses taux directeurs. Elle a introduit pour la première fois de son histoire des taux négatifs sur les dépôts bancaires en automne 2014. Cette mesure vise à faire baisser l'euro et à améliorer les conditions à l'exportation.

Conjoncture suisse

En Suisse, le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 1,8 % en 2014, comme le soulignent les prévisions contenues dans les « Tendances conjoncturelles hiver 2014/2015 » du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Les impulsions à la croissance sont venues avant tout de la consommation des

ménages privés et du secteur public. Selon les données de l'Administration fédérale des douanes (AFD), les exportations ont augmenté de 2,2 % en termes réels de janvier à novembre 2014 par rapport à la même période de l'année précédente. La demande dans les secteurs de la bijouterie et de la joaillerie a été notable. S'agissant du tourisme, le nombre de nuitées a progressé de 0,5 % au cours des onze premiers mois de l'année par rapport à la même période de 2013.

La Banque nationale suisse (BNS) a poursuivi sa politique monétaire expansive et a défendu le cours plancher de CHF 1.20 pour un euro. Les taux négatifs servis par la BCE sur les dépôts, le différentiel de taux d'intérêt plus faible par rapport aux emprunts souverains allemands et la crise en Russie ont renforcé l'attrait du franc suisse au quatrième trimestre 2014. La BNS a été contrainte d'intervenir en vue de défendre le cours plancher du franc suisse par rapport à l'euro, accroissant encore davantage le niveau élevé des réserves de devises. La BNS a annoncé le 18 décembre 2014 qu'elle entendait imposer à partir du 22 janvier 2015 un intérêt de -0,25 % sur les avoirs en comptes de virement déposés chez elle et excédant un certain montant. Malgré cette mesure, la pression à la hausse du franc s'est poursuivie sans faiblir.

L'année sous revue en bref : la Suisse a enregistré un taux de chômage de 3,2 % en moyenne. Les prix à la consommation calculés à l'aune du renchérissement annuel moyen se situaient à 0,0 %. Le prix du « brent » a culminé en juin 2014 à plus de 111 USD, avant de tomber à son plus bas de l'année à près de 56,65 USD au 31 décembre 2014. Le Libor à trois mois sur le franc suisse a baissé de 0,023 % en janvier 2014 à -0,063 % à fin décembre 2014. Les rendements des obligations de la Confédération (taux au comptant sur une période de dix ans) se montaient à 1,25 % début janvier

2014 et à 0,36 % à la fin de l'année. Le Swiss Market Index (SMI) a affiché une performance annuelle de 9,5 %.

Évolution économique dans le canton

En raison d'une conjoncture toujours morose dans la zone euro et sur certains marchés émergents, les exportations n'ont que peu progressé dans ces régions, quand elles n'ont pas diminué. Le commerce extérieur avec les États-Unis et le Canada a été pour sa part florissant.

Les entreprises touristiques du canton de Berne ont profité d'une augmentation des hôtes en provenance de Chine et des États du Golfe. D'après les données recensées par l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre de nuitées dans le canton de Berne a progressé, entre janvier à novembre 2014, de 0,7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, à plus de 4,6 millions. L'Oberland bernois a enregistré plus de 3,4 millions de nuitées (+0,9 %). En comparaison cantonale, Berne occupe la deuxième place, juste derrière les Grisons.

Selon l'OFS, 45 750 logements étaient inoccupés en Suisse au 1^{er} juin 2014, soit 1,08 % du nombre total de logements (2013 : 0,96 %). À la même date, le nombre de logements inoccupés dans le canton de Berne était de 1,38 % (2013 : 1,23 %). L'indice des prix de transaction des maisons individuelles (biens immobiliers moyens) publié par Wüest & Partner s'est tendu de 2,6 % en 2014 dans le canton de Berne, tandis que l'indice équivalent des logements en propriété a progressé de 2,7 %.

La situation sur le marché du travail bernois a connu une amélioration à caractère saisonnier jusqu'au début de l'été. D'après les chiffres du SECO, le nombre de demandeurs d'emploi dans le canton de Berne a régressé de 14 261 (fin 2013) à 11 880 en juin 2014, pour augmenter à nouveau à 14 428 à

fin 2014. Le taux de chômage a reculé dans un premier temps de 2,6 % (fin décembre 2013) à 2,2 % en milieu d'année, avant de croître à nouveau jusqu'en décembre 2014, à 2,6 %. Le taux de chômage moyen dans le canton de Berne a été de 2,4 % (2013 : 2,3 %).

Domaines d'activité diversifiés

Opérations de crédit

S'agissant des opérations de crédit, les petits et moyens engagements aux particuliers et aux PME ont été encouragés. Les créances sur la clientèle ont augmenté de 20,6 à 21,4 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont gagné 0,5 milliard à 18,9 milliards de francs. Plus de 95 % des crédits sont accordés par les conseillers dans les sièges.

Partenariats solides avec les PME

De jeunes entreprises et des PME novatrices sont encouragées grâce au concept de soutien.

- Avec le premier pilier, la BCBE finance de jeunes entreprises et la croissance. Pour leurs besoins financiers, une limite-cadre inchangée de 175 millions de francs était à leur disposition en 2014. En fin d'année, 67 millions de francs avaient été attribués. Il reste donc encore une marge de manœuvre pour les financements futurs de jeunes entreprises et de PME novatrices.
- Le deuxième pilier est destiné au règlement des successions. À cet effet, la BCBE a fixé une limite-cadre de 75 millions de francs, dont 49 millions de francs avaient été accordés à fin 2014.
- Le troisième pilier, réservé au financement de capital d'amorçage, est proposé à

des fondations et à des entreprises indépendantes. En font partie, entre autres, la Fondation pour l'innovation technologique (STI) et AM-Tec Kredit AG.

La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui créent les places de travail et d'apprentissage. Si elles parviennent à s'établir durablement, elles généreront des recettes fiscales et contribueront à la croissance économique du canton de Berne.

Conseil patrimonial et gestion de patrimoine

Au fil des ans, la BCBE n'a cessé de développer le private banking et le conseil à la clientèle de placement privée et à la clientèle institutionnelle. Les valeurs patrimoniales sous gestion se montaient à 21,1 milliards de francs fin 2014, soit 1,7 milliard de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Les fonds de la clientèle confiés à la BCBE en vue d'une gestion de patrimoine intégrale totalisaient 4,2 milliards de francs à fin 2014, soit 0,3 milliard de plus qu'en 2013. Les placements dans les fonds s'élevaient à 5,3 milliards de francs (+634 millions de francs).

Parmi les meilleurs du private banking

Actifs dans les cantons de Berne et de Soleure, près de 50 conseillers en gestion de patrimoine se tiennent au service de la clientèle de la BCBE. Ils proposent des prestations exhaustives de conseil patrimonial, de gestion de patrimoine et de conseil financier. En 2014, la BCBE a été distinguée pour la sixième fois consécutive par le Private-Banking-Rating du magazine économique *BILANZ* et a obtenu la meilleure note générale. La BCBE figure ainsi parmi les banques les mieux notées de Suisse. Cette distinction est le fruit de la qualité du suivi personnalisé de la clientèle et de l'étroite

collaboration entre les conseillers en gestion du patrimoine et les spécialistes en gestion de portefeuille.

Asset management

L'asset management gère les actifs de la clientèle institutionnelle telle que les caisses de pension, les fondations ou les entreprises au moyen de solutions de placement sur mesure. Les portefeuilles du private banking sont gérés activement. Une équipe de spécialistes chevronnés gère un volume de valeurs patrimoniales de plus de 8 milliards. Bien que les exigences réglementaires et techniques soient de plus en plus pointues, ce secteur d'activité est très compétitif. La fortune nationale et les caisses de pension croissent et, avec elles, la demande d'une gestion de patrimoine «made in Bern».

L'asset management a lancé trois fonds obligataires «Obligations BCBE CHF». Ils complètent les fonds institutionnels «Actions BCBE Suisse Value» et «Actions BCBE Suisse Small and Mid Cap Value», qui n'ont pas égalé leur benchmark en 2014, mais qui surperforment à long terme.

Négoce hors bourse

La plateforme de négoce électronique, www.otc-x.ch, pour les titres des petites et moyennes entreprises non cotés en Bourse la BCBE accroît les liquidités et la transparence du négoce hors Bourse. Actuellement, les titres de 320 sociétés peuvent être négociés via cette plateforme. En étoffant sans cesse cette offre, la BCBE apporte une contribution non négligeable aux PME. Parmi les nouveautés, les obligations d'entreprises peuvent être négociées sur cette plateforme.

Réseau de distribution

La banque entend offrir un conseil et un suivi globaux et personnalisés couvrant les be-

soins individuels de la clientèle. Les clients disposent de trois réseaux pour accéder à la banque :

- les sièges ;
- la ligne de service ;
- la banque en ligne.

Les sièges bancaires fixes constituent la forme d'accès traditionnelle. Avec 73 sièges répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est géographiquement bien ancrée dans la région. Le réseau des sièges est sans cesse adapté aux besoins de la clientèle. En 2014, la BCBE a ouvert trois sièges : à Uetendorf, à Frutigen et à Oensingen. À Grindelwald, la banque a pris ses nouveaux quartiers dans le bâtiment moderne «Eiger+». Des banques mobiles sont en service dans le Seeland, en Haute-Argovie et sur la rive droite du lac de Thoune.

La banque en ligne money-net constitue le troisième canal de distribution proposé à la clientèle. Il s'agit d'une banque directe avec une offre étendue de produits. Cette plateforme permet non seulement d'effectuer les opérations courantes par voie électronique en dehors des heures d'ouverture des guichets, mais aussi de négocier en ligne de manière autonome et à un tarif avantageux via money-net Trading. La banque en ligne a développé une application et un site Internet mobile money-net afin que les clients puissent accéder à la plateforme boursière en tout temps et en tout lieu. money-net propose, avec des produits standardisés dans les domaines des paiements, de l'épargne, de la prévoyance, des financements et du placement, une vaste palette de services vendus en ligne.

En outre, la banque en ligne a développé avec La Mobilière le paquet familial «family-net». Cette offre contient des solutions de financement pour l'acquisition d'un logement à usage propre, assorties d'un conseil en prévoyance et d'une assurance. «family-net» est proposé en exclusivité dans 41 agences de La Mobilière.

e-banking : la commodité même

L'e-banking est ouvert à tous les clients de la BCBE. Il permet de consulter en tout temps en ligne un compte ou un dépôt et d'exécuter des ordres de paiement. Outre la liste de compléments au mot de passe, une clé USB et un passeport Internet biométrique avec carte de signatures sont proposés à la clientèle pour garantir un accès sécurisé à Internet. Les fonctionnalités de l'e-banking et l'accès à l'e-banking via des appareils mobiles font l'objet d'un développement continu.

Offre croissante à Soleure

Le canton de Soleure n'a pas de banque cantonale. En fin d'année 2014, 37 collaborateurs et collaboratrices parfaitement au fait des usages locaux conseillaient la clientèle dans le canton de Soleure. La BCBE exploite des sièges à Soleure, à Granges, à Hägendorf et, depuis le 1^{er} août 2014, à Oensingen ; le siège de Balsthal sera intégré à celui d'Oensingen au 28 février 2015. Tous les sièges offrent des prestations en matière d'épargne et d'hypothèque et des prestations bancaires exhaustives aux petites et moyennes entreprises, en plus d'un conseil personnalisé sur place. La BCBE propose en outre ses prestations en matière de private banking dans la région soleuroise.

La BCBE confirme respecter les normes Global Investment Performance Standards (GIPS®). La société au sens des GIPS® est définie en tant que BCBE et comprend la gestion de fortune institutionnelle de la BCBE. Ne sont pas compris les fonds de placement de la BCBE. Une liste exhaustive des composites ainsi que les composites reports peuvent être demandés auprès de la BCBE.



Larissa Grepper, élève, Berne

« Une banque qui fait des cadeaux » : peu après la naissance de Larissa, ses parents ont ouvert un compte au siège principal de la BCBE à la Place Fédérale. « La BCBE est la banque au grand hall d'entrée qui offrait un cadeau à chaque fois qu'on déposait de l'argent », se souvient-elle.

Exercice de la BCBE

Le rapport donne une image précise de la fortune, de la situation financière et de la capacité bénéficiaire de la banque. Par ailleurs, toutes les réserves apparaissent clairement, tandis que les provisions ont été rattachées aux différentes activités de l'établissement. Précisons également que le rapport de gestion 2014 a été établi conformément aux normes comptables bancaires (art. 23 à 28 OLB) ainsi qu'aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). La clôture individuelle au 31 décembre 2014 a été opérée conformément aux directives FINMA d'établissement des comptes (circulaire FINMA 08/2) ainsi qu'à l'article 6, alinéa 4 de la Directive concernant la présentation des comptes (DPC) de la SIX. Cette clôture individuelle est dans le même temps conforme à la clôture individuelle statutaire au sens du ch. marg. 1f des directives FINMA d'établissement des comptes. Les principes comptables et d'évaluation sont quant à eux expliqués en annexe aux comptes annuels (pp. 79 à 84). Les montants indiqués dans le bilan, le compte de résultats et les tableaux sont arrondis. Le total est donc susceptible de ne pas correspondre à la somme de chacune de ces valeurs.

Bilan

La somme du bilan a augmenté de 0,4 milliard pour s'établir à 27,1 milliards de francs. Les créances totales sur la clientèle se montaient fin 2014 à 79,2 % (exercice précédent : 77,2 %) des actifs, les immobilisations financières, le portefeuille de négoce et les participations à 10,4 % (10,1 %) ainsi que les créances sur les banques à 2,3 % (1,6 %). Au passif, les fonds de la clientèle au sens étroit du terme (engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placements, autres engagements à l'égard de la clientèle et obligations de caisse) totalisaient

81,9 % (82,6 %) de la somme du bilan, les fonds à long terme 4,8 % (4,9 %) et les engagements envers les banques 0,4 % (0,5 %). Les créances sur la clientèle sont intégralement refinancées par les fonds de la clientèle au sens strict du terme.

Actifs

Liquidités, papiers monétaires, banques

Les liquidités se sont élevées à 1,6 milliard de francs à la fin de l'exercice. Les créances résultant de papiers monétaires se sont établies à 0,2 million de francs. Les créances sur les banques ont baissé pour atteindre 630,3 millions de francs. De ce montant, 25 millions francs concernent les opérations de mise et de prise en pension couvertes par des titres. Fin 2014, 390 millions de francs étaient placés auprès d'établissements bancaires étrangers. La trésorerie a disposé en permanence des liquidités nécessaires.

Créances hypothécaires et sur la clientèle

Conformément à la politique d'affaires et de crédit menée de longue date par la banque, celle-ci a favorisé les petits et moyens engagements dans son rayon d'action. Les prêts à la clientèle (hors CDP) se sont montés à 19,9 milliards de francs, soit 0,5 milliard de francs de moins que l'année précédente. La bonne qualité du portefeuille de crédits a pu être maintenue. Les provisions sur prêts se sont établies à 579 millions de francs.

La répartition de l'ensemble des créances sur la clientèle selon les catégories de clients illustre le profond ancrage de la BCBE au sein de la population. La part des créances sur la clientèle privée a progressé pour atteindre 70,6 %. La part de l'agriculture n'a pratiquement pas changé. Les parts respectives de l'artisanat et des collectivités de droit public ont reculé, tandis que celles de l'industrie, du secteur du bâtiment, des sociétés immobilières et financières ainsi que des services

ont augmenté. Les créances sur la clientèle hors créances hypothécaires ont atteint 2,5 milliards de francs. Les créances sur les collectivités de droit public comprises dans cette somme s'élevaient à 1,6 milliard de francs. Les prêts d'ordre commercial sous forme de crédits en comptes courants et d'avances se sont montés à 932 millions de francs.

Les placements hypothécaires et les crédits garantis par gage hypothécaire réunis dans le poste « créances hypothécaires » ont pu être portés à 18,9 milliards de francs. Par rapport à la fin de l'exercice précédent, ils ont augmenté de 2,6 % dans un contexte de politique de crédit inchangée et dans le respect de la qualité du portefeuille des crédits. Les placements hypothécaires ont augmenté de 0,5 milliard pour s'établir à 18,6 milliards de francs. Le total des créances avec gage hypothécaire (créances sur client et créances hypothécaires) s'élevait en fin d'exercice à 19,0 milliards de francs, soit 88,4 % de l'ensemble des créances. Fin 2014, 84,3 % des gages immobiliers garantissant les placements hypothécaires étaient attribuables au canton de Berne et les 15,7 % restants aux autres cantons. En raison du bas niveau des intérêts, les hypothèques conclues étaient principalement des hypothèques fixes, tandis que la demande en hypothèques variables a continué à fléchir. En tout, des hypothèques à taux fixe d'un montant de 4,2 milliards de francs ont été autorisées au cours de l'exercice sous revue. Fin 2014, le volume des hypothèques à taux fixe se montait à 17,4 milliards de francs, soit 93,4 % des placements hypothécaires (exercice précédent : 89,6 %). Les engagements supérieurs à 30 millions de francs se sont élevés à moins de 5 % des prêts.

Immobilisations financières

Le portefeuille des immobilisations financières a cru de 0,1 milliard pour s'établir à 2,8 milliards de francs. Fin 2014, les immo-

Augmentation de la somme du bilan de près de 400 millions de francs



bilisations financières se répartissaient en obligations à raison de 95,1 % et en actions et autres placements à raison de 4,9 %. À la fin de l'exercice, la valeur comptable des obligations se chiffrait à 2,6 milliards de francs. Une importance toute particulière a une nouvelle fois été accordée à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. Fin 2014, le portefeuille des actions et des parts de fonds de placements représentait une valeur comptable de 117,9 millions de francs. Des gains de 11,2 millions de francs nets ont pu être réalisés au travers d'aliénations (exercice précédent: 12,0 millions de francs). Fin 2014, le portefeuille des immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit comprenait deux objets acquis en réalisation forcée d'une valeur de 0,9 million de francs. Ces immeubles non nécessaires à l'exploitation et destinés à être vendus sont portés au bilan des immobilisations financières.

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Le négoce à propre compte de papiers-values et de leurs dérivés ne constitue pas une activité centrale de la BCBE. Le portefeuille destiné aux opérations de négoce s'élevait en fin d'exercice à 6,3 millions de francs. Il se composait de métaux précieux à raison de 51,8 %, de titres productifs d'intérêts à raison de 41,3 % et de titres de participation à raison de 6,9 %.

Participations

La valeur comptable des participations s'est établie à 38,0 millions de francs. La baisse de 4,0 millions de francs par rapport à l'exercice précédent est due aux amortissements du principe d'évaluation ainsi qu'à la cession de la part de la Victoria-Jungfrau Collection AG. Parmi les participations essentielles de la BCBE avec une part au capital de plus de 10 % et une valeur fiscale/valeur de marché de plus de 5 millions de francs, citons entre

autres les actions de RTC Real-Time Center AG (100 %), de Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), de BioMedInvest AG I (38,5 %) et de Jungfraubahn Holding AG (14,3 %). De plus, la BCBE détient entre autres des participations dans Swisscanto Holding SA (7,6 %) et Caleas AG (6,3 %).

Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les immobilisations corporelles et valeurs immatérielles se sont réduites à 3,6 millions pour s'établir à 218,8 millions de francs. La valeur comptable des immeubles de la banque faisant partie du portefeuille des immeubles était de 175,4 millions de francs. Tandis que d'une part, les investissements se sont élevés à 8,0 millions de francs, de l'autre, les reclassements, transferts et amortissement ont atteint 8,6 millions de francs (cf. page 90). La valeur comptable des autres immeubles a augmenté en raison de reclassements, passant à 27,7 millions de francs. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à hauteur de 8,6 millions de francs, et les immobilisations incorporelles totalisent 7,1 millions de francs.

Compte de régularisation

Le compte de régularisation actif a reculé de 8,9 millions pour s'établir à 49,7 millions de francs. Il se compose essentiellement d'intérêts encourus.

Autres actifs

Les autres actifs ont augmenté de 192,6 millions de francs pour s'établir à 372,4 millions de francs. Cette augmentation est principalement due à la hausse du compte de compensation liée aux valeurs de remplacement pour instruments de couverture.

Actifs non performants

Les prêts à la clientèle dont les produits sont compromis (non performing loans) s'élevaient fin 2014 à 21,7 millions de francs, soit 0,1 % des prêts (exercice précédent: 0,1 %).

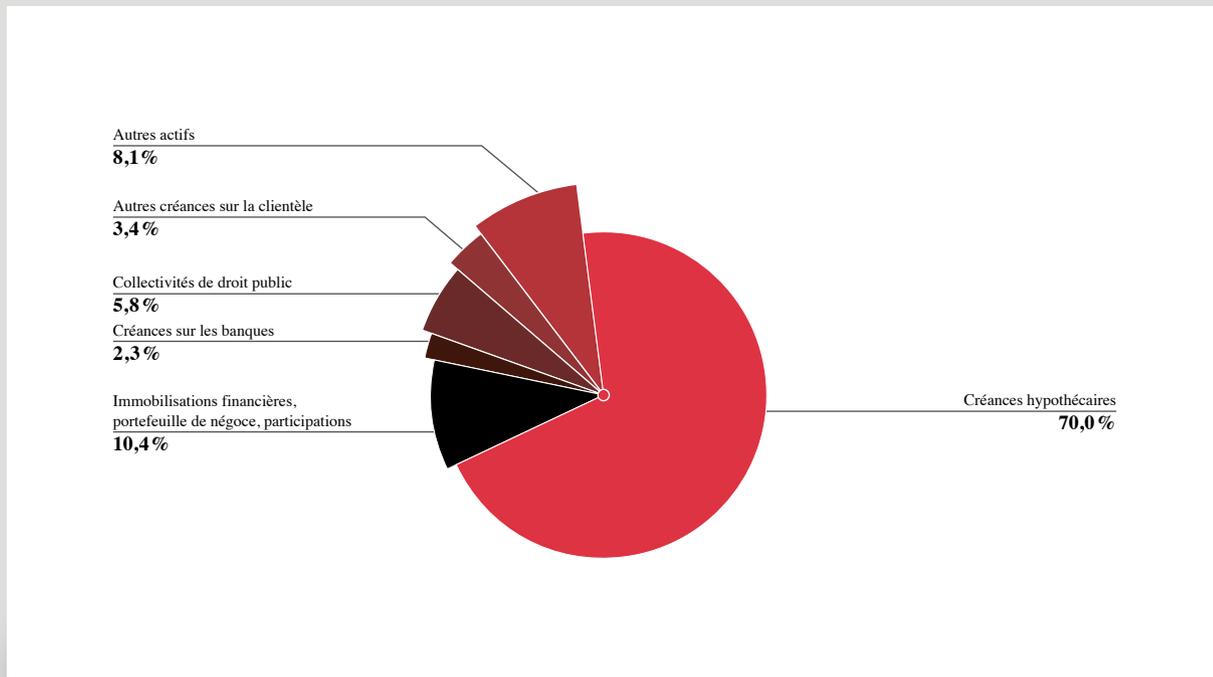
Passifs

Les engagements envers les banques ont augmenté de 24,6 millions pour atteindre 119,7 millions de francs.

Fonds de la clientèle

La répartition de l'ensemble des fonds de la clientèle s'établissait fin 2014 selon le graphique de la page 29. À nouveau, les clients se sont rabattus sur les placements en liquide. Les fonds déposés par la clientèle au sens strict du terme (engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placement, d'obligations de caisse et d'autres engagements à l'égard de la clientèle) ont augmenté de 0,1 milliard pour atteindre 22,2 milliards de francs. Les engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placement ont augmenté de 1,0 %, s'élevant à 17,3 milliards de francs. Le taux d'intérêt de base sur fonds d'épargne jusqu'à 50 000 francs a été réduit à 0,15 % durant l'exercice sous revue. La rémunération des comptes d'épargne-actionnaire jusqu'à 50 000 francs se montait à 0,25 % en fin d'exercice. Les sommes plus importantes se sont vu appliquer un taux d'intérêt suivant celui du marché monétaire. Les autres engagements à l'égard de la clientèle sous forme de comptes courants et de dépôts à terme ont été abaissés de 0,3 %, s'élevant à 4,7 milliards de francs. Le volume des obligations de caisse a baissé, tombant à 149,8 millions de francs. La rémunération annuelle moyenne des obligations de caisse a été de 1,17 % (exercice précédent 1,43 %). Au cours de l'année, un emprunt supérieur à 100 millions a été remboursé. Le volume des em-

Les créances hypothécaires ont augmenté



Hausse de 2,6% : en dépit de la politique d'octroi de crédits, les créances hypothécaires se sont étendues. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers.

prunts s'est de ce fait réduit fin 2014 à 100 millions de francs. Durant l'exercice sous revue, des prêts de la centrale de lettres de gage d'un montant de 138 millions de francs ont été remboursés et 232 millions de francs réémis à moindre rémunération. Leur volume se montait à la fin de l'année à 1,2 milliard de francs. Dans l'ensemble, les fonds à moyen et à long terme sont restés au niveau de l'exercice précédent. Les placements de la propre institution de prévoyance auprès de la BCBE ont totalisé 16 millions de francs.

Compte de régularisation

La baisse du compte de régularisation passif à 66,8 millions de francs est due à l'augmentation de divers reports de charge comptabilisés dans cette rubrique.

Correctifs de valeurs et provisions

Le total des correctifs de valeurs et provisions (cf. page 94) s'est élevé à 696,0 millions de francs. Les correctifs de valeurs et provisions sur prêts comprennent des provisions pour risques individuels de 291,7 millions de francs et des provisions forfaitaires de 286,7 millions de francs sur risques spécifiques à certaines branches, ainsi que sur prêts assortis de risques supplémentaires dans le rayon d'activité de la banque. Les provisions sur les autres risques commerciaux (risques inhérents au négoce de titres, de devises, monnaies et métaux précieux, d'instruments monétaires dérivés ainsi que de titres de participation des immobilisations financières) se sont élevées à 84,1 millions de francs. Le montant des provisions restantes s'est chiffré à 49,1 millions de francs. À charge des correctifs de valeurs pour les prêts, des pertes de 2,4 millions de francs ont été enregistrées.

La BCBE est une banque qui a son rayon d'activité à l'échelon régional, soit dans les cantons de Berne et de Soleure. Les valeurs patrimoniales des clients américains domici-

liés aux États-Unis représentent moins de 0,1 % de l'ensemble de la fortune de placement à la BCBE. Ne pouvant évaluer si chaque client s'est acquitté de ses devoirs auprès du fisc américain, notre banque s'est classée dans la catégorie 2 du programme de régularisation fiscale avec les États-Unis. La BCBE possède les provisions nécessaires pour faire face aux risques prévisibles induits par les activités avec l'étranger.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux se sont montées à 654,1 millions de francs. Pendant l'année sous revue, 53,5 millions de francs de réserves supplémentaires ont été constitués à charge du compte de résultat. De l'autre côté, 30 000 francs ont servi à l'indemnisation de la garantie de l'État et 3,5 millions de francs à l'amortissement du goodwill. 26,1 millions de francs ont été dissous pour les frais de couverture du taux d'intérêt. Pour solde, les réserves ont été augmentées de 23,9 millions de francs pour les risques bancaires généraux.

Capital propre

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale générale s'élevait à 212,3 millions de francs. Les autres réserves ont été augmentées de 75,3 millions pour passer à 1,1 milliard de francs, principalement prélevés sur le bénéfice de l'exercice précédent.

Compte de résultats

Produit d'exploitation

Fin 2014, le produit d'exploitation avait grimpé à 451,4 millions de francs. Le produit des intérêts sur crédits y contribue à raison de 61,9 %, les intérêts sur dividendes provenant des immobilisations financières à raison de 5,5 %, les commissions et presta-

tions de service à hauteur de 18,8 % et le produit d'autres opérations à raison de 13,7 %.

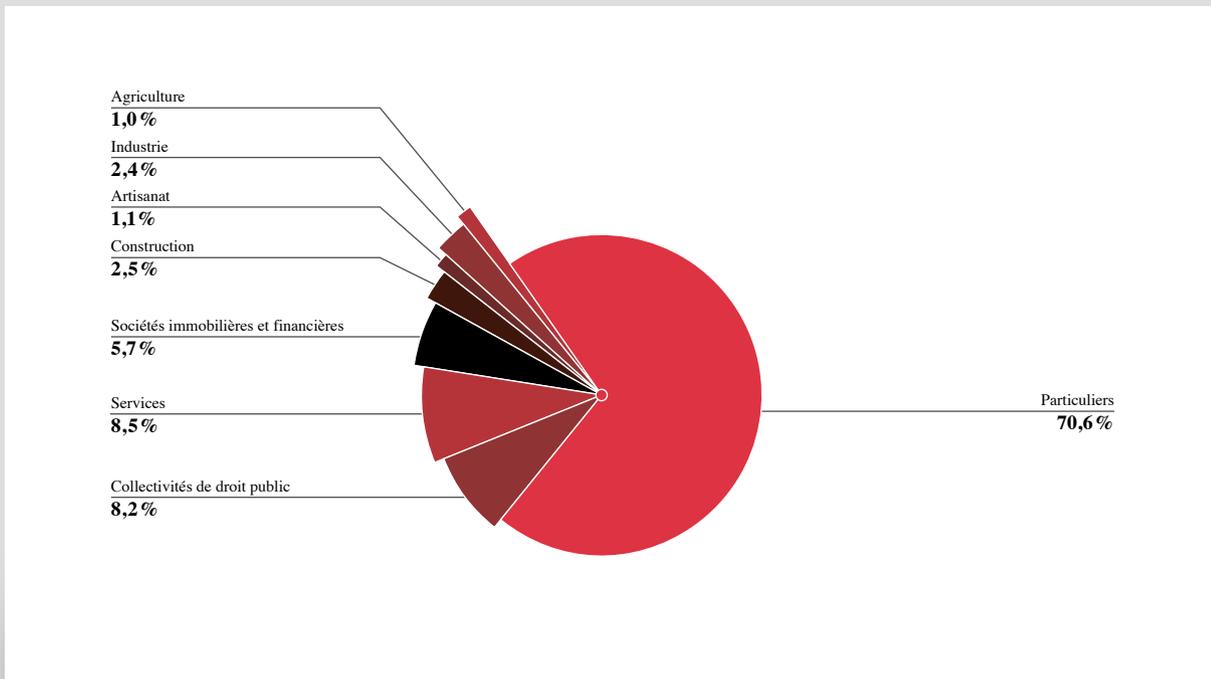
Produit des intérêts sur crédits et immobilisations financières

Le produit des intérêts s'est monté à 304,5 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 1,32 %, alors qu'elle était de 1,40 % en 2013. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et le bas niveau des intérêts ont eu pour conséquence que les produits compromis se sont maintenus à un bas niveau (0,4 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts engagés pour couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 52,1 millions de francs (exercice précédent : 40,0 millions de francs). La marge d'intérêt brute a été de 1,13 % (exercice précédent : 1,25 %), frais de couverture inclus. En raison d'un nouveau repli des intérêts, le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 6,3 millions, tombant à 35,4 millions de francs.

Produit des commissions et services

Avec une part de 80 % (exercice précédent : 81 %), le conseil en gestion de patrimoine continue à représenter la source de revenus la plus importante parmi les affaires sujettes à commissions. Pour les valeurs patrimoniales sous gestion, un afflux net d'argent frais de 675 millions de francs a été enregistré. Les valeurs patrimoniales sous gestion sont passées à 21,1 milliards de francs (exercice précédent : 19,4 milliards de francs). L'afflux net d'argent frais en matière de fortune de la clientèle (valeurs patrimoniales sous gestion et autres valeurs d'investissement telles que les fonds de la clientèle) s'est élevé à 513 millions de francs. Le porte-

Plus de deux tiers des prêts sont accordés à des particuliers



Le financement bénéficie à différents secteurs. Le secteur des services et les pouvoirs publics représentent la majeure partie ; ils sont suivis des sociétés immobilières et des sociétés financières.

feuille de produits en fonds de placement s'est élevé à 5,3 milliards de francs et a augmenté de 634 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. La part des titres en dépôt confiés à la banque en gestion intégrale a atteint 4,2 milliards de francs, soit 19,8 % de l'ensemble des fonds sous dépôt. Le produit des commissions sur les opérations de gestion et de conseil d'actifs est passé à 76,7 millions de francs. Les revenus de courtage se montent à 21,3 millions de francs. Les frais de gestion de dépôts et d'actifs ont enregistré une hausse pour passer à 30,6 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a augmenté et a passé à 14,3 millions de francs. Les charges de commissions ont enregistré une baisse pour atteindre 10,7 millions de francs.

Produit des opérations de négoce

Le produit des opérations de négoce s'est monté à 21,9 millions de francs, en régression de 0,7 million par rapport à l'année précédente. 20,9 millions de francs provenaient du négoce de devises, billets et métaux précieux et 1,0 million de francs du négoce de titres – que conformément à son orientation, la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée.

Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires ont atteint 40,0 millions de francs, soit un repli de 37,9 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique avant tout par la vente de réserves d'or réalisées en 2013. Un bénéfice a pu être dégagé grâce à l'aliénation d'immobilisations financières de 11,5 millions de francs. Les autres produits ont totalisé 30,5 millions de francs. Ils englobent notamment les remboursements, le produit des participations et celui des immeubles. Les autres charges ordinaires sont passées à 1,9 million de francs.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont pu être diminuées de 20,3 millions de francs, ou 7,3 %. En excluant le versement extraordinaire de 15,3 millions de francs à la Caisse de pension de la BCBE l'an dernier, la baisse se monte à 1,9 %. Les charges de personnel ont fléchi de 1,0 %, à 148,4 millions de francs. Comme pour l'année précédente sont compris dans les charges de personnel les coûts du programme de participation des collaborateurs ainsi que les dépôts en faveur de la prime de développement durable. Fin 2014, l'effectif du personnel, auxiliaires compris, affichait une régression avec 1375 collaborateurs par rapport à l'exercice précédent. Les postes à plein temps ont été réduits de 34 emplois, à 1137. Les autres charges d'exploitation ont diminué par rapport à 2013 de 112,9 millions à 109,4 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation et le produit d'exploitation est de 57,1 %.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut, avant produit des aliénations d'immobilisations financières, se montait à 182,1 millions de francs. Compte tenu des gains réalisés sur les aliénations d'immobilisations financières, il était de 193,6 millions de francs.

Amortissements sur l'actif immobilisé

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont totalisé 37,1 millions de francs, dont 8,4 millions de francs sur les immeubles de la banque et autres immeubles, 13,4 millions de francs sur l'informatique, 2,7 millions de francs sur le mobilier, les machines et les équipements, 9,2 millions de francs sur les participations ainsi que 3,5 millions de francs sur les valeurs immatérielles. L'éva-

luation des immeubles de la banque en fonction de leur valeur de rendement a été maintenue durant l'exercice sous revue. Le fonds de renouvellement pour impenses a de nouveau été alimenté à hauteur de 5,5 millions de francs (2,5 % des valeurs de rendement). Les investissements en impenses sont imputés au fonds de renouvellement.

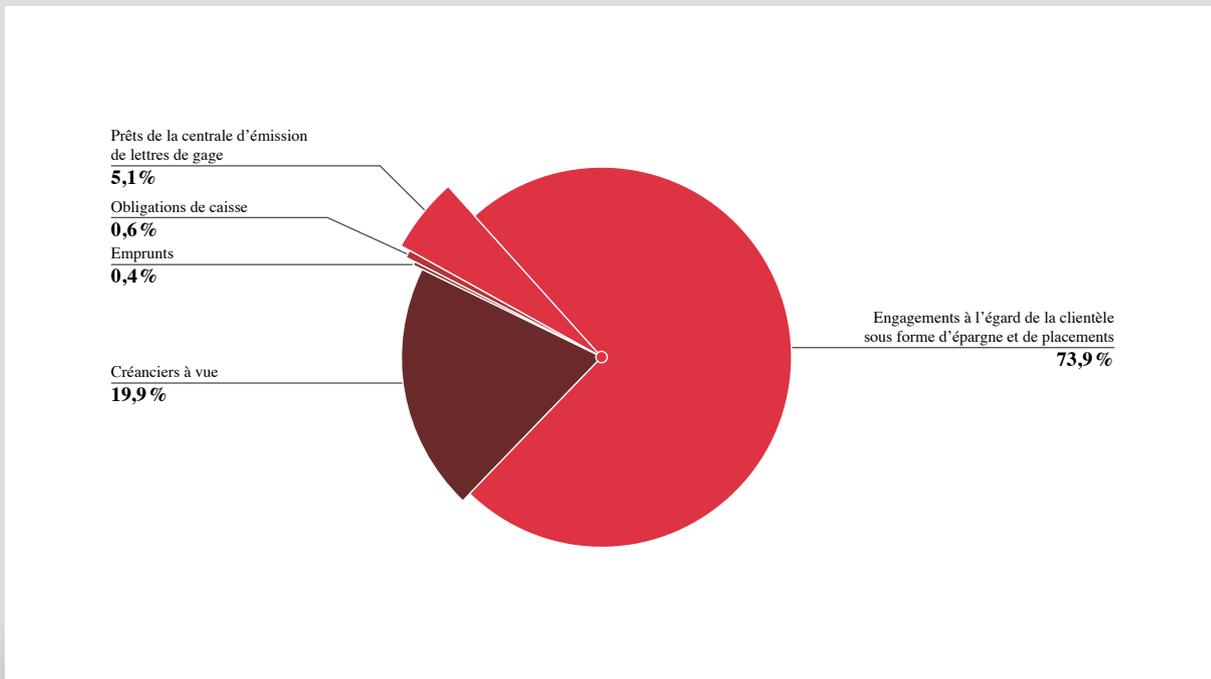
Correctifs de valeurs, provisions et pertes

Durant l'exercice sous revue, les correctifs de valeurs et provisions pour risques enregistrent une dissolution nette de 23,9 millions de francs, comptabilisée dans les produits extraordinaires. Des provisions pour risques de défaillance de 22,4 millions de francs et autres provisions de 6,0 millions de francs ont été dissoutes. Les provisions pour les autres risques d'exploitation ont été en 2014 relevées au total de 4,5 millions de francs. Les pertes effectives à charge du compte de résultat se sont chiffrées à 0,7 million de francs. En revanche, des montants récupérés pour un total de 0,7 million de francs ont pu être comptabilisés.

Charges et produits extraordinaires

L'annexe au rapport de gestion 2014 (cf. pages 106 et 107) donne un aperçu des charges et produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se sont chiffrés à 67,2 millions de francs. Un produit de 36,4 millions de francs provient de la dissolution de provisions et de correctifs de valeurs qui n'étaient plus nécessaires à l'exploitation ainsi que de produits de cession d'actifs immobilisés. L'utilisation de la réserve pour risques bancaires généraux de 29,6 millions de francs pour l'indemnisation de la garantie de l'État, la couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt

La détention de liquidités par des clients demeure élevée



Hausse de 0,6% des fonds de la clientèle : le volume des fonds d'épargne et des fonds de placement déposés à la BCBE a de nouveau augmenté en 2014.

et l'amortissement du goodwill est comptabilisée en brut dans le compte de résultat. La garantie de l'État a été indemnisée à raison de 30 000 francs. Le montant de l'indemnité a été fixé conformément aux dispositions transitoires entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006, qui stipulent l'abolition de l'art. 4 de la loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise (LSABCBE). Les charges extraordinaires se sont établies à 53,5 millions de francs. Les réserves pour risques bancaires généraux ont été réalimentées de 53,5 millions de francs supplémentaires en 2014.

Impôts

La charge fiscale s'est accrue pour s'établir à 39,7 millions de francs (exercice précédent: 38,9 millions de francs). La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

Bénéfice de l'exercice

Par rapport à l'exercice précédent (169,0 millions de francs), le bénéfice annuel avant impôts a augmenté pour atteindre 170,1 millions de francs. Après impôts, il s'élève à 130,4 millions de francs (exercice précédent: 130,1 millions de francs). Compte tenu du report de solde de l'exercice précédent, le bénéfice du bilan est de 131,5 millions de francs.

Liquidités, fonds propres

Les liquidités exigées aux art. 12 à 18 de l'ordonnance sur les liquidités (OLiq; valable jusqu'en 31 décembre 2014) et les réserves minimales obligatoires imposées par les art. 12 à 17 de l'ordonnance de la Banque

nationale (OBN) ont été respectées tout au long de l'exercice.

À la fin de l'exercice sous revue, les fonds propres en vertu de Bâle III, réserves pour risques bancaires généraux comprises, se chiffraient à 2,23 milliards de francs (exercice précédent: 2,10 milliards de francs). La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux permettant de couvrir les risques généraux tels que les risques politiques, risques de régulation, risques opérationnels, risques du marché, risques de réputation et amortissement du goodwill. Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Avec un degré de couverture de 240% et un ratio Tier 1 (en vertu du ratio de fonds propres de base de Bâle III) de 19,2%, la BCBE remplit les exigences réglementaires. La BCBE s'inscrit ainsi résolument dans une stratégie caractérisée par un profil de risque faible et une bonne dotation en fonds propres.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la banque veut que 50% à 70% de chaque bénéfice annuel soient réservés à son autofinancement et 30% à 50% à la distribution des dividendes. La condition préalable à la distribution est une structure de bilan saine doublée d'une base de fonds propres et d'un bénéfice net correspondants. Or cette condition est remplie.

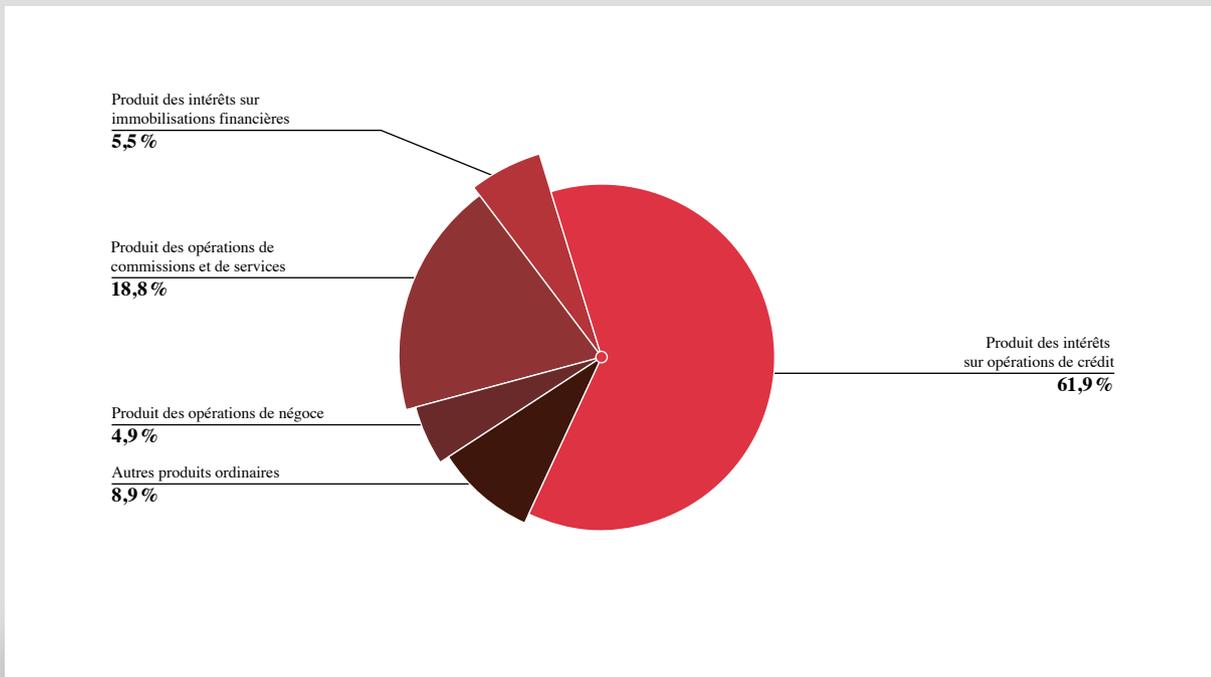
Emploi du bénéfice

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration, en accord avec la politique de distribu-

tion des dividendes mentionnée, propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit:

- verser 54,1 millions de francs de dividendes aux actionnaires,
- augmenter les autres réserves de 77,0 millions de francs,
- reporter 0,4 million de francs sur le nouvel exercice.

Les opérations de crédit sont la source de revenus la plus importante



Principaux domaines d'activité : les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations de crédit et les opérations de commissions et de prestations de service.



Melchior Küng, ancien pilote de motocross, propriétaire de Moto Marketing, Reconvilier

« Toujours aller de l'avant » – ancien pilote de motocross et de motos Enduro, j'ai l'habitude de me déplacer rapidement sans jamais m'arrêter. Il en va de même dans le domaine des affaires. Au travers de Moto Marketing, nous commercialisons nos marques dans 300 magasins de motos, 250 magasins de bicyclettes et 100 magasins de sport. En tant que partenaire très dynamique, nous misons sur la BCBE.

Responsabilité sociale et sociétale

La BCBE est consciente de son rôle sociétal et économique dans le canton de Berne. Elle fournit une contribution importante au développement autonome du canton et de ses conditions de vie, ainsi qu'au renforcement de l'économie bernoise. Elle met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient les actions écologiques, dans sa propre entreprise comme chez les clients.

Pour la région

La BCBE se distingue par la proximité qu'elle entretient vis-à-vis de ses plus de 500 000 clients et par son profond ancrage dans l'espace économique et de vie. La BCBE se veut une banque des familles et s'adresse aux enfants et aux apprentis, aux adultes et aux plus âgés.

Engagement social et culturel

En 2014, plus de 20 000 personnes ont participé aux journées des familles organisées sur le Gurten, dans le Diemtigtal ainsi qu'à Bienne, Soleure, Thoune, Oensingen, Langnau et Grandval. 25 places familiales ont été mises en vitrine sur le site Internet www.bcbe.ch/familles. Grâce aux indications concernant l'infrastructure, l'accès, les heures d'ouverture ainsi qu'à une vidéo, les personnes intéressées peuvent s'informer en ligne des destinations attractives réservées aux familles.

Encourager la création locale

Pour les tous petits jusqu'à 6 ans, des après-midis en compagnie de l'éléphant Bimbo sont organisés dans le but de leur apprendre de façon ludique à économiser. La collection d'animaux en bois, spécialement conçue pour la BCBE, se marie également

très bien avec l'engagement culturel. Les animaux sont fabriqués dans l'Oberland bernois par une entreprise familiale; ils sont confectionnés en bois suisse certifié FSC 100% et peints à la main.

La BCBE soutient également de nombreuses sociétés et associations dans son rayon d'activité. Plus qu'un sponsor classique, elle veut être un partenaire en matière de coopération, avec des institutions qui offrent aux clients de la banque un avantage concret et contribuent à la réalisation des objectifs de la banque.

Organisation d'événements marquants

Citons comme exemple typique la collaboration de longue haleine avec des institutions telles que l'Orchestre des jeunes musiciens bernois (VBJ), soutenue financièrement par la banque et qui, en contrepartie, donne chaque année des concerts exclusifs pour la clientèle de la BCBE. Les concerts «after business» au centre de rencontre de la Place Fédérale à Berne, organisés de pair avec la Haute école des arts de Berne, affichent régulièrement complet.

Le partenariat avec l'organisation «Young Enterprise Switzerland» permet aux élèves de l'école secondaire de créer une mini-entreprise et de lancer des produits sur le marché. De plus, la banque coopère avec le cinéma pour seniors Dolcevita, offre à l'occasion de représentations dominicales du Théâtre municipal de Berne une garderie d'enfants gratuite et s'associe depuis des années à l'Académie d'été du Zentrum Paul Klee.

Elle organise nombre de manifestations sur des sujets tels que la bourse, le financement d'un logement et les offres destinées aux PME. Le meeting des investisseurs est l'occasion pour des représentants de premier plan du producteur de chocolat Barry Callebaut et du groupe Kuoni de présenter leur entreprise et leurs activités. Les manifestations que la BCBE a organisées pour sa clientèle au sein de son rayon d'activité avec

Jens Korte, correspondant et journaliste économique, ont enthousiasmé de nombreux clients. La BCBE présente sur Internet en outre des outils servant à la planification budgétaire, au calcul de la charge supportable des immeubles, à la planification des impôts, ainsi qu'une «boîte à outils» pour PME contenant un plan de développement et des modules de planification financière.

Engagement économique

L'engagement économique de la BCBE est varié. Outre son activité centrale dans la collaboration et le conseil de clients commerciaux, privés et de placement, elle est un employeur (cf. page 38), donneur d'ordre et contribuable non négligeable.

Elle travaille avec quelque 700 fournisseurs de l'espace économique Berne/Soleure et passe des commandes de plus de 100 millions de francs par an, ce dont profitent nombre de PME. Du total du résultat d'exploitation de 454,7 millions de francs, 139,9 millions de francs de consommation intermédiaire ont été versés en 2014 aux fournisseurs.

En considération des investissements, des désinvestissements ainsi que de l'utilisation conforme à leur but des correctifs de valeur, la création nette de plus-value s'est chiffrée l'année passée à 318,2 millions de francs. De ce montant, 39,7 millions de francs ont été versés sous forme d'impôts aux pouvoirs publics et 150,2 millions de francs aux collaborateurs.

Des 128,3 millions de francs de free cash-flow, réalisés en 2014, 54,1 millions de francs ont été distribués aux actionnaires – dont 90% vivent dans les cantons de Berne et de Soleure. 74,2 millions de francs ont été utilisés pour l'autofinancement de la banque.

Soutien des PME

La BCBE contribue largement au renforcement et au développement des espaces économique et de vie communs en apportant son soutien aux PME innovantes, aux nouvelles entreprises ainsi qu'au règlement des successions. Dans le cadre de son concept de soutien reposant sur trois piliers, la banque a accordé l'année dernière des crédits à 68 projets. Grâce à son engagement régional, la BCBE a participé à la création ou au maintien de plus de 790 places de travail en 2014. Elle s'engage en faveur de ces entreprises parce qu'elles offrent non seulement des places de travail et d'apprentissage, mais qu'elles renforcent aussi l'espace économique.

Formule gagnante pour le canton

En tant qu'actionnaire principal, le canton de Berne profite directement de la réussite de la BCBE. Depuis l'entrée en bourse en 1998, l'État a encaissé environ 1,8 milliard de francs – sous forme de remboursement de capital, de capital de dotation ou de capital-actions, placement d'actions, indemnisation de droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts. Par ailleurs, la majorité des collaborateurs de la BCBE sont soumis à l'impôt dans le canton de Berne, ce qui représente des paiements notables aux pouvoirs publics, si l'on retient une masse salariale globale de plus de 100 millions de francs.

En faveur de l'environnement

Dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale, la BCBE s'engage de longue date en faveur d'un développement durable. En 2007, elle a édicté une Charte de développement durable qui est rééditée tous les quatre ans. L'engagement de la BCBE en faveur d'un développement durable procède également de sa stratégie Bancaire, et les

principes de gouvernance (cf. page 42) soutiennent une gestion d'entreprise à caractère durable.

Engagement dans l'écologie d'entreprise

La BCBE encourage les économies d'énergie et de ressources naturelles au sein de sa propre entreprise (consommation de papier, d'électricité, traitement des déchets, trafic commercial, etc.). Les aspects environnementaux sont également pris en considération au niveau des achats et de l'approvisionnement. Tant les fournisseurs que les produits et les services, issus si possible du rayon d'activité de la banque, doivent non seulement répondre à des exigences de prix et de qualité, mais respecter aussi les normes écologiques et sociales usuelles. Les publications – rapport de gestion ou Charte de développement durable – sont imprimées de manière climatiquement neutre en collaboration avec « Climate Partner ». La gestion environnementale de la banque a été certifiée ISO 14001 déjà en 2004.

Depuis 2001, la BCBE établit un bilan écologique complet et publie l'évolution annuelle des chiffres clés tels que la consommation d'énergie, de papier et d'eau, les déchets, les transactions et la charge polluante. À cet égard, elle s'oriente selon les standards de la branche « standards ApME » et selon le « Greenhouse Gas Protocol ». L'efficacité énergétique des immeubles dont la banque est propriétaire, est sans cesse optimisée. Ainsi, la BCBE a emménagé en 2014 dans le siège de Grindelwald, construit selon les normes Minergie®, elle a échangé les anciens éclairages par des LED au centre d'exploitation de Berne-Liebfeld ainsi que dans divers sièges et a remplacé la machine frigorifique qui se trouve dans le bâtiment sis à la Place Fédérale par une installation énergétiquement efficace. S'agissant de tels projets,

la banque mise sur les normes Minergie® et table sur des solutions innovantes.

Neutralité en CO₂ atteinte une nouvelle fois

En 2014, la BCBE n'a consommé que de l'électricité hydraulique et s'est en outre approvisionnée en courant écologique (Waterstar) à hauteur de 1 million de kilowattheures. Durant les dernières années, elle a réduit continuellement ses émissions de gaz à effet de serre, allégeant ainsi fortement la charge écologique directe et indirecte due à son activité. D'ici à fin 2015, les émissions de CO₂ devraient être abaissées de 5% supplémentaires (sur la base de 2011), notamment :

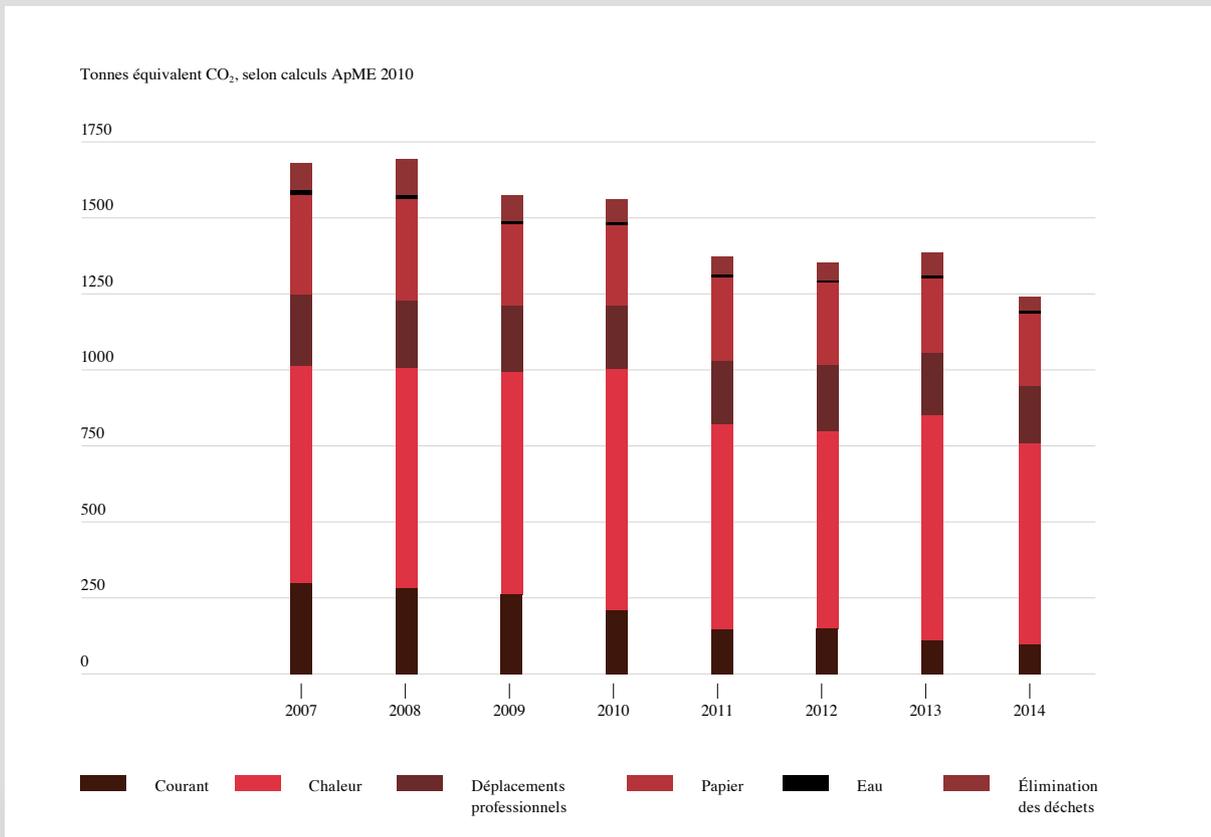
- en stabilisant la consommation d'électricité et en ayant recours à du courant renouvelable et favorable au climat ;
- en diminuant la consommation de combustibles fossiles et de papier de 5% ;
- en stabilisant la consommation d'eau ;
- en recyclant les déchets industriels à hauteur de 70% au moins.

La BCBE a atteint pour la quatrième année consécutive depuis 2011 son objectif de neutralité carbone dans son espace économique et de vie. La banque compense entièrement ses émissions de gaz à effet de serre restantes. Dans le cadre de cette compensation, la BCBE soutient des projets menés dans son propre espace économique qui visent à réduire les émissions de CO₂. Elle contribue ainsi à la protection de l'environnement de même qu'à la garantie de l'emploi dans la région.

Environnement: chiffres clés et notations

Un graphique à la page 35 illustre la réduction des émissions de CO₂ depuis 2007. L'évolution des autres chiffres clés figure dans le rapport complémentaire sur le déve-

Réduction des émissions de gaz à effet de serre depuis 2007, réalisation de la neutralité climatique



La durabilité n'est pas seulement inscrite dans nos principes directeurs, elle est vécue : la BCBE a compensé ses émissions de CO₂ depuis 2011 dans son propre espace économique. Elle est ainsi climatiquement neutre depuis 2011.

ApME = Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers

loppement durable sont régulièrement publiées sous www.bcbe.ch/durabilite. La BCBE s'est vu décerner deux nouvelles distinctions par des agences de notation indépendantes.

Dans la dernière notation écologique de l'organisation Carbon Disclosure Project (CDP), la BCBE obtient un excellent résultat et ce, pour la sixième fois consécutive. Notre établissement figure, avec 99 points sur 100, parmi les meilleurs prestataires de services financiers, ce qui lui vaut d'intégrer l'indice «Climate Disclosure Leadership Index» (CDLI). La banque est ainsi récompensée pour les efforts qu'elle a déployés durant de longues années en faveur de l'environnement. CDP est une organisation à but non lucratif indépendante, qui attribue une note écologique aux plus grandes entreprises cotées en bourse, dont 119 en Suisse. Son objectif est d'apporter plus de transparence aux émissions de gaz à effet de serre nocives et de renforcer la prise de conscience quant aux risques liés aux changements climatiques.

Label de qualité décerné à la BCBE

De surcroît, l'agence de notation «oekom research» a décerné sans discontinuer le label de qualité «Prime» à la BCBE depuis 2010. La notation de la BCBE a été entièrement remaniée en 2014. Dans son secteur d'activité, la banque compte parmi les entreprises leaders, dont les prestations sociales et écologiques sont supérieures à la moyenne.

Prestations de service à caractère durable

Avec ses prestations bancaires, la BCBE incite ses clients à économiser les ressources. Quiconque veut placer son argent de manière durable peut investir dans des fonds de placement spéciaux de Swisscanto (p. ex. Swisscanto Green Invest) et dans d'autres produits de placement. Quiconque confie à la

banque un mandat de gestion de patrimoine peut choisir depuis 2010 une variante «placement à caractère durable» pour chacune des cinq stratégies de placement. Une sélection soignée permet de s'assurer de n'investir que dans les entreprises qui remplissent des critères éthiques sévères et dont l'activité repose sur des facteurs d'efficacité énergétique, de compatibilité écologique et de responsabilité sociale.

La BCBE applique une procédure d'exclusion des fabricants de munition à fragmentation et d'armes nucléaires. La banque ne détiendra pas de titres de ces entreprises pour son propre compte et n'en recommandera pas l'achat. Ces entreprises sont exclues de tous les mandats de gestion de patrimoine de la BCBE ainsi que des instruments de placement actifs autogérés.

Séminaires sur les titres intitulés «Placements à caractère durable»

La BCBE sensibilise et forme ses conseillers au développement durable. Au cours des dernières années, la BCBE a organisé des séminaires sur les titres intitulés «Placements à caractère durable». Tous les conseillers à la clientèle dont l'activité principale est le conseil en gestion de patrimoine ont fréquenté ce séminaire conçu par la BCBE.

Dans le domaine des crédits, la banque veille au respect des principes écologiques et éthiques. Après que le prêt de rénovation accordé au moment du lancement en 2009 a rencontré un large écho et qu'il a été sollicité 1750 fois pour des projets écologiques, la BCBE dispose depuis 2011 d'un instrument de financement de rénovations durables attractif au travers de l'hypothèque environnement. En outre, la banque subventionne des projets menés par ses clients qui visent à réduire les émissions de CO₂ grâce au remplacement de combustibles fossiles. Pour ce faire, elle a mis en place une plateforme de compensation du CO₂ en partenariat avec la société BKW.

Dans le cas des clients commerciaux, la BCBE prête particulièrement attention à l'état de la gestion de l'environnement. De surcroît, elle veille à trouver des solutions compatibles sur le plan social lors de l'octroi d'hypothèques et de crédits en attachant un soin particulier à la viabilité à moyen et à long terme.

Aussi un canal de distribution écologique à la pointe du développement s'offre-t-il aux clients au travers de la banque en ligne: elle vous permet de gérer les opérations bancaires via Internet, de l'e-banking aux transactions boursières, tout en économisant les ressources, de consulter les relevés de compte et de dépôt ainsi que de renoncer aux impressions papier.

Au service de la qualité

À la BCBE, la gestion de la qualité revêt une grande importance. La banque a obtenu en 2002, en tant que première banque de poids, le certificat ISO 9001 pour tous les processus, services et sièges. Depuis, la gestion de la qualité est continuellement améliorée et soumise à des contrôles réguliers. L'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a effectué en 2014 un audit de recertification externe approfondi. Toutes les analyses confirment l'efficacité des systèmes de gestion ainsi que la qualité élevée de leur mise en œuvre au sein de la BCBE. Outre l'examen externe par la SQS, des audits internes sur la qualité ont été effectués dans 23 sièges et sept services centraux.

Depuis 2007, la BCBE dispose d'un outil électronique faisant office de boîte à suggestions. Au travers du système de gestion des idées, elle favorise l'esprit d'entreprise et offre à ses collaborateurs la possibilité de s'engager activement. En 2014, 133 idées ont été soumises.



Daniel Pauli, directeur général de Montech SA, Derendingen SO

« Le courant passe » : j'estime que la collaboration avec la BCBE est personnalisée, toujours fiable et compétente. En tant que chef de la société Montech SA à Derendingen, productrice de composants d'automatisme et de bandes transporteuses employant environ 60 collaborateurs, ces valeurs me tiennent à cœur. C'est pourquoi je mise sur la BCBE.

Employeur responsable

Soucieuse de son rôle social, la BCBE s'engage en faveur de ses collaborateurs en leur offrant des conditions de travail attractives au sein d'une entreprise performante.

Politique et effectifs du personnel

La banque motive ses collaborateurs au travers d'une conduite ciblée et par des mesures de développement du personnel à tous les échelons, notamment au moyen de formations et de cours de perfectionnement, de certifications, d'une affectation optimale du personnel et d'une politique d'information ouverte. De par son approche entrepreneuriale, elle encourage la disposition des collaborateurs à déléguer et renforce leur esprit de collaboration. La satisfaction des collaborateurs fait l'objet d'enquêtes périodiques. Il en ressort que la banque est à nouveau supérieure à la moyenne et qu'elle obtient des résultats de pointe grâce à cette stratégie. Les absences en raison de problèmes de santé sont inférieures à la moyenne du secteur bancaire.

L'effectif du personnel, auxiliaires compris, a diminué de 1418 à 1375 personnes en 2014. Corrigé des emplois à temps partiel, le nombre de postes a reculé de 1171 à 1137. Un bon tiers de tous les collaborateurs travaille à temps partiel. Si l'on ne tient pas compte du versement extraordinaire effectué en 2013 en faveur de la caisse de pension, les charges de personnel ont baissé de 1,5 million en 2014 pour s'établir à 148,4 millions de francs.

Formation et perfectionnement

La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage dans son espace économique. La banque forme environ un quart de l'ensemble des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. À la BCBE, un

emploi sur dix est occupé par une personne en formation. À fin 2014, 123 apprenties et apprentis débutants ou stagiaires étaient en formation. Au cours de l'année sous revue, les candidats de la BCBE se sont distingués en obtenant à nouveau des résultats supérieurs à la moyenne suisse aux examens de fin d'apprentissage. Parmi les jeunes collaborateurs, 30 apprentis diplômés (88 %) ont repris une fonction au sein de la BCBE, certains à temps partiel en vue d'obtenir le diplôme de l'école de maturité professionnelle, d'autres partent travailler dans l'autre région linguistique du canton. Fin 2014, 23 collaborateurs ont pris part au programme d'orientation qui prépare les diplômés universitaires et les jeunes actifs à une fonction de spécialiste ou de cadre.

Certifications au service de la qualité

Ceux qui, après la formation, souhaitent rester à la banque ou la rejoindre en tant que collaborateur hors séraïl peuvent bénéficier de nombreuses possibilités de perfectionnement. Dans son centre de formation à Berne-Liebefeld, la BCBE propose des séminaires portant sur des thèmes bancaires ou visant à améliorer les connaissances linguistiques et les compétences en matière de méthodologie, de conduite et de présentation. Ces cours sont également ouverts aux collaborateurs d'autres banques cantonales. Les compétences techniques des conseillers à la clientèle de la BCBE font l'objet de tests réguliers afin de garantir un conseil et un service de qualité élevée. En raison du foisonnement de nouveaux règlements, l'ensemble du personnel est tenu d'effectuer périodiquement une formation de compliance suivie d'un test portant sur les connaissances acquises.

La formation interne est complétée par des cours externes, notamment dans les secteurs banque et finance, économie d'entreprise et

gestion de projets. En 2014, les 1375 collaborateurs ont suivi en moyenne 4,6 jours de formation interne ; 72 collaborateurs ont suivi une formation externe en cours d'emploi. Enfin, quelque 80 % des collaborateurs ont eu recours aux modules de formation basés sur le web. La banque s'engage également dans la promotion de la santé, notamment au travers d'activités de fitness, d'offres de massages, de « journées fruits » ou encore de sa participation à l'opération « bike to work ».

Relève et diversité

En complément des processus de personnel usuels tels que l'accord sur les objectifs ou l'évaluation des performances annuels, la BCBE a mis en place un processus de développement du personnel (PEP) qui permet d'identifier et d'encourager les collaborateurs disposant du potentiel requis pour remplir les hautes exigences des fonctions de spécialiste ou de direction. En moyenne pluriannuelle, 8 % à 10 % des collaborateurs sont préparés dans le cadre du PEP pour un poste cible concret. Au 31 décembre 2014, 8,5 % des collaborateurs se trouvaient en situation PEP.

Proportion de femmes en hausse

La BCBE favorise la diversité de ses collaborateurs. L'objectif de la banque est d'augmenter à moyen terme la quote-part des femmes. Aujourd'hui, les femmes représentent 45 % des effectifs, leur proportion au sein des cadres, de 28,4 %, est en légère progression par rapport à l'année précédente. Leur quote-part à l'échelle des cadres supérieurs, soit les collaborateurs avec procuration ou procuration générale, a pu être relevée d'un point depuis 2009 ; elle se monte à fin 2014 à 14 %. Actuellement, 28 femmes sont encouragées au travers du PEP.

La BCBE mène une politique d'entreprise favorable à la famille. À ce titre, elle encourage le travail à temps partiel et le job sharing, et est depuis 2008 adhérente de l'organisation « profawo », un interlocuteur professionnel pour toutes les questions afférentes à la garde d'enfants hors du cercle familial.

« Label du bilinguisme »

La structure d'âge des collaborateurs est restée quasiment identique à l'an passé, reflétant une répartition homogène entre les différentes classes d'âge. La proportion entre les collaborateurs expérimentés, la relève et les nouveaux collaborateurs est, quant à elle, équilibrée. Les deux régions linguistiques du rayon d'activité de la BCBE façonnent la culture d'entreprise. Les sièges de la ville de Bienne se sont vu décerner par l'Association bilinguisme + le « Label du bilinguisme », pour les récompenser de leur engagement sans équivoque en faveur du bilinguisme.

Politique salariale

Depuis de nombreuses années, la BCBE s'engage pour une politique salariale à la fois équitable et raisonnable. Depuis 2006 déjà, les principes de gouvernance d'entreprise stipulent que la rémunération totale la plus élevée ne pouvait excéder le vingtuple de la rémunération totale la plus basse.

La politique salariale répond au principe « à travail égal, salaire égal », qui s'applique indépendamment du sexe. Outre le salaire fixe, la rémunération totale se compose de trois éléments variables :

- une rémunération variable versée à environ un quart des collaborateurs ; elle se fonde sur le résultat global de la banque, sur celui de l'unité directionnelle ainsi que sur la performance individuelle ;

- un plan de souscription d'actions réservé aux collaborateurs, dans le cadre duquel l'ensemble des collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée ont la possibilité, pour autant qu'ils soient employés depuis deux ans au moins, de souscrire un nombre limité d'actions à un tarif fortement avantageux ; ces titres sont bloqués pendant cinq ans. Ce programme est très apprécié : fin 2014, les collaborateurs détenaient au total environ 4,8 % du capital-actions de la banque ;
- la prime de développement durable, composante de rémunération axée sur le long terme, qui revient à tous les collaborateurs en poste depuis au moins un an, pour autant que les objectifs sur cinq ans aient été atteints (cf. page 57).

Cette politique salariale reflète l'orientation sur le long terme de la BCBE. La banque prévient des mauvaises incitations. Les collaborateurs et les cadres doivent travailler dans l'intérêt de la clientèle et de la banque tout en misant sur la durabilité.



Jürg Röthlisberger, compositeur de chants de yodel, Mühlethurnen

« Note personnelle » : j'apprécie les conseils de la BCBE, simples et personnalisés. En tant que client, je sens que je ne suis pas un simple numéro. Les conseillers à la clientèle prennent le temps d'être à l'écoute de mes besoins. Cette banque poursuit un but qui va au-delà du simple profit. C'est pourquoi je mise sur la BCBE.

II Gouvernance d'entreprise

Sommaire

42	Principes	_____
43	Structure du groupe et actionariat	_____
43	Structure du capital	_____
44	Évolution du capital propre	_____
44	Conseil d'administration	_____
45	Membres du Conseil d'administration	_____
49	Direction générale	_____
51	Droits sociaux des actionnaires	_____
51	Politique en matière de dividendes	_____
52	Changement de contrôle et mesures de défense	_____
52	Organe de révision	_____
52	Politique d'information	_____

Gouvernance d'entreprise

Principes

1. Le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable.
2. Les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale et les collaborateurs représentent les intérêts de la banque. Ils se récusent si les affaires touchent à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches.
3. Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale font part des activités essentielles qu'ils exercent au sein des organes de direction ou de surveillance d'autres organismes.
4. Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont séparés.
5. Les membres de la Direction générale ne siègent pas au conseil d'administration des entreprises dans lequel un membre du Conseil d'administration de la BCBE est membre de la direction générale.
6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut dépasser 12 ans. La limite d'âge est de 70 ans.
7. La rémunération totale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération totale la plus basse.
8. Aucune rétribution, aucun émoluments de consultant ne sont consentis en dehors des versements prévus par le modèle de rémunération du Conseil d'administration.

Gouvernance d'entreprise

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, le règlement d'affaires et autres règlements et cahiers des charges. Ils sont précisés dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations de la «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance» d'économie-suisse. En tant que banque soumise au droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et le règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés pour approbation. Le rapport ci-après sur le gouvernement d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle à l'échelon d'entreprise le plus élevé de la BCBE. Il s'oriente en fonction de la directive concernant les informations sur le Corporate Governance de la SWX.

Structure du groupe et actionariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune filiale assujettie à consolidation. Les actions de la BCBE sont cotées dans le segment «Domestic Standard» à la SIX Swiss Exchange, Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur des actions figurent en page 124 du rapport de gestion. Le bouclement au 31 décembre 2013 a été établi en conformité avec les directives d'établissement des comptes de la FINMA (circ.-FINMA 08/2) et avec l'art. 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de la SIX. Ce bouclement selon chiffre 1F en marge des directives d'établissement des comptes correspond en même temps au bouclement individuel statutaire. La structure organisationnelle de la BCBE est illustrée en pages 12 et 13. Les actionnaires importants de la BCBE (5% ou plus) sont publiés en page 95 du rapport de gestion. Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés cotées (10% ou plus et valeur de marché/valeur fiscale supérieure à 5 mil-

lions) et d'autres participations importantes sont énumérées en page 89. Il n'existe pas de participations croisées qui dépassent, d'un côté ou de l'autre, la limite de 5%, que ce soit au niveau du capital ou des droits de vote.

Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan au 31 décembre 2014 (cf. page 66) et dans les informations concernant le compte de résultat sous la rubrique Justification du capital propre (cf. page 96). La BCBE dispose au 31 décembre 2014 d'un capital conditionnel de 5 millions de francs. Selon les statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 nouvelles actions nominatives de nominal 20 francs, à libérer intégralement, ceci dans le cadre du programme d'intéressement des cadres et des collaborateurs. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Pour les nouvelles actions, les restrictions en matière de transfert énumérées à l'art. 5 des statuts sont applicables. Il n'existe pas de capital-actions autorisé. Les changements du capital propre au courant des trois exercices précédents figurent dans le tableau à la page suivante. Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs. Le capital donnant droit à dividendes correspond à la valeur nominale totale de 186 400 000 francs. Il n'existe pas d'actions à droit de vote privilégié, ni d'actions privilégiées. La BCBE applique le principe «one share, one vote». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiés. Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et leur inscription dans le registre des actions sont réglés à l'art. 5 des

statuts. Le transfert des actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci s'orientent selon les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Un transfert ou la constitution de sûretés par déclaration de cession écrite est exclu.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et, forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'une personne acquéreuse en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- si un ou une seule actionnaire réunit sous son nom plus de 5% du capital-actions de la société; les personnes morales et les sociétés de personnes, d'autres associations de personnes ou présentant des intérêts communs, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou d'autre manière, de même que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de détourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat) et qui, eu égard à l'inscription au registre des actions, passent pour une seule actionnaire.

La limitation à 5% conformément aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou convertibles se rapportant à des

papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers,

- si un actionnaire particulier ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte;
- dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des bourses et instituts financiers, autoriser l'inscription fiduciaire et donc déroger pour cette raison à la limitation ci-dessus mentionnée de 5%.

L'inscription d'un agent fiduciaire nommé en tant qu'actionnaire avec droit de vote est

possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent: un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5% au maximum du capital-actions. Il doit confirmer qu'il connaît l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1% du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5% du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions

statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins les trois quarts des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition et est publié dans le tableau «Justification des fonds propres» en page 96 du rapport de gestion.

Conseil d'administration

Consécutivement à l'inscription au registre du commerce en date du 20 octobre 1998, la transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620 ss du code des obligations (CO) est devenue

Évolution du capital propre

	Capital social versé en CHF 1000	Réserves en CHF 1000	Propres titres de participa- tion en CHF 1000	Total en CHF 1000
État au 31.12.2011	186 400	1 283 539	-41 940	1 427 999
- Dividende		-49 396		-49 396
+ Dividende sur propres actions		615		615
- Achats de propres actions			-31 158	-31 158
+ Ventes de propres actions			35 504	35 504
+ Gains d'aliénation sur propres actions		2 532		2 532
+ Bénéfice annuel		128 053		128 053
État au 31.12.2012	186 400	1 365 344	-37 594	1 514 149
- Dividende		-98 792		-98 792
+ Dividende sur propres actions		1 320		1 320
- Achats de propres actions			-58 595	-58 595
+ Ventes de propres actions			58 900	58 900
+ Gains d'aliénation sur propres actions		219		219
+ Bénéfice annuel		130 132		130 132
État au 31.12.2013	186 400	1 398 223	-37 289	1 547 334
- Dividende		-51 260		-51 260
+ Dividende sur propres actions		704		704
- Achats de propres actions			-27 333	-27 333
+ Ventes de propres actions			50 915	50 915
- Gains d'aliénation sur propres actions		-4 432		-4 432
+ Bénéfice annuel		130 368		130 368
État au 31.12.2014	186 400	1 473 604	-13 707	1 646 297

effective. Relevons qu'elle a été la première banque cantonale à avoir franchi ce cap. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions afférentes au droit des sociétés anonymes et au droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société de même que la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, tâches qui ne peuvent être déléguées. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration sont réglées dans les statuts (art. 18) et dans le règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au maximum, élus pour un an, à partir de l'Assemblée générale 2014. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à 12 ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le renouvellement se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent pas de tâches opérationnelles au sein de la BCBE. Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires normales avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels sont appliqués. Les membres du Conseil d'administration ont

consenti à la publication de leurs relations d'affaires actives en vue de remplir les obligations de publication de l'art. 663b^{bis} CO.

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE figurent dans le tableau ci-dessous. Aucun de ses membres ne fait partie de la Direction générale (art. 8, al. 2, OB; en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014).

Ci-après, la formation de chaque membre et son parcours professionnel, ainsi que ses autres activités et intérêts importants sont mentionnés.



Jürg Rieben

* 1946; D^r en droit, avocat

Étude d'avocats Wenger Plattner, Bâle – Zurich – Berne, président du Conseil d'administration de la BCBE. Après avoir étudié le droit aux universités de Lausanne et de Berne, Jürg Rieben a obtenu le brevet d'avocat. Il a obtenu son doctorat sur le sujet «Aspects constitutionnels de la politique

monétaire». Il a débuté son activité professionnelle à la SKA à Zurich, où il a été actif dans le segment commercial suisse et dans le secrétariat de la direction générale. Puis, il a séjourné à Londres, à Paris et aux États-Unis. Depuis 30 ans, il pratique comme avocat à Berne. Depuis 2000, il est avocat à l'étude d'avocats Wenger Plattner, Bâle – Zurich – Berne. Il s'occupe essentiellement de droit économique. Dans l'interval, Jürg Rieben a été actif pour la BCBE. Il a notamment dirigé le Département Commerce de la Banque Cantonale Bernoise. Il est en outre membre de plusieurs conseils d'administration, notamment de Bantam Camping (président), Bantam Wankmüller SA (membre), BBL Holding AG (président), BWB Loisirs-Holding AG (président), Cantopharma AG (membre), Cremo SA (vice-président), First Potomac Holding (président), Grosse Apotheke Dr G. Bichsel AG (membre), Jungfraubahn Holding AG (vice-président), Jungfraubahnen Management AG (membre), Laboratorium Dr G. Bichsel AG et Holding (membre), Schwob & Co. AG (président).

Membres du Conseil d'administration

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Élu jusqu'en
Jürg Rieben	Président	Comité de rémunération (président)	2003	2015
Thomas Rufer	Vice-président	Comité de révision (président)	2003	2015
Kathrin Anderegg-Dietrich	Membre	Comité de rémunération	2004	2016
Daniel Bloch	Membre		2008	2020
Rudolf Grünig	Membre	Comité de révision	2004	2016
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Membre		2014	2026
Peter Siegenthaler	Membre	Comité de révision	2012	2019
Rudolf Stämpfli	Membre	Comité de révision	2008	2020
Rudolf Wehrli	Membre	Comité de rémunération	2004	2016



Thomas Rufer

* 1952; économiste d'entreprise HES et expert-comptable diplômé
 Propriétaire de la société en raison individuelle THR Consulting, consultant indépendant. En tant qu'économiste d'entreprise ESCEA et expert-comptable diplômé, Thomas Rufer a passé pratiquement toute sa carrière chez Arthur Andersen SA, où il a occupé des fonctions dirigeantes (partenaire de direction et délégué du conseil d'administration de 1993 à 2001). Pendant ce temps, il s'est surtout engagé comme vérificateur en chef de banques et de sociétés financières. Thomas Rufer a fait partie de diverses commissions; jusqu'en novembre 2006, il a notamment siégé à la Commission professionnelle de révision bancaire de la chambre fiduciaire (président de 1997 à 2002), à la commission d'experts Boemle en 1993/1994 (directives d'établissement des comptes pour les banques) et à la Commission d'experts Nobel en 2000 (contrôle et surveillance des banques). Par ailleurs, il a mené divers mandats de consultant auprès de banques. Depuis l'été 2002, Thomas Rufer est consultant indépendant. Il endosse divers mandats de conseil d'administration et de management: conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (président), Commission des OPA (membre), conseil d'administration et comité d'audit de Givaudan SA (membre/président).



Kathrin Andereg-Dietrich

* 1952; notaire
 Propriétaire de sa propre étude. En 1978, l'obtention du titre de notaire du canton de Berne couronne ses études de droit à l'Université de Berne. Depuis lors, Kathrin Andereg-Dietrich dirige sa propre étude. Elle s'est engagée politiquement comme membre du Grand Conseil communal de Zollikofen (1990 présidente) et du Grand Conseil du canton de Berne. À l'heure actuelle, elle est présidente du Conseil de fondation de la Fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de «clusters» sectoriels (Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster).



Daniel Bloch

* 1963; avocat, MBA
 Président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA. Daniel Bloch a terminé ses études de droit à l'Université de Berne après des périodes de perfectionnement pratique dans une grande étude d'avo-

cats bernoise ainsi qu'au Tribunal administratif cantonal en tant qu'assistant de la direction générale et responsable du service juridique de l'usine de papeterie Utzenstorf (groupe Biber). Après un séjour aux États-Unis, il a rejoint en 1994 l'entreprise familiale Chocolats Camille Bloch SA et a suivi le programme MBA international à l'INSEAD de Fontainebleau. En 1997, il a repris la présidence du directoire de Chocolats Camille Bloch SA. Depuis 2004, il est également membre du Conseil d'administration, dont il assume la présidence depuis 2005. Il siège dans divers conseils d'administration et de sociétés: CB Beteiligungen AG (président), Choco-suisse (vice-président), Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (vice-président).



Rudolf Grünig

* 1954; professeur, Dr rer. pol.
 Professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg. L'auteur de publications sur la gestion stratégique, la planification d'entreprise et la méthodique décisionnelle a terminé ses études de sciences économiques à l'Université de Berne avec le titre lic. rer. pol. En 1984, Rudolf Grünig a obtenu le doctorat dans cette même discipline. De 1984 à 1992, il a assumé les fonctions de collaborateur au sein d'une société de conseil en entreprise ainsi que de chargé de cours à l'Université de Fribourg. En parallèle, il a achevé son habilitation en organisation et gestion d'entreprise. Depuis 1992,

Rudolf Grünig est professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg et depuis 2010 professeur adjoint au Swiss Finance Institute. Il siège dans divers conseils d'administration: Hänsele Holding AG et Hänsele Hänsele AG (membre), Reha Verwaltungszentrale AG (membre), Narimpex Holding AG (membre), Swiss Automotive Group AG et Q11 AG (membre).



Antoinette Hunziker-Ebneter

* 1960; licenciée en Sciences économiques de l'Université de Saint-Gall
CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG. Antoinette Hunziker-Ebneter est diplômée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et elle est titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School. Elle a débuté sa carrière chez Citibank, avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Antoinette Hunziker-Ebneter a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest AG. Jusqu'au printemps 2014, elle a siégé dans le conseil d'administration des BKW FMB Energie SA. Elle a démissionné de son mandat au sein du Conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne au cours de l'exercice sous revue. Antoinette Hunziker-Ebneter est membre de la Commission fédérale pour la recherche énergétique (CORE), elle est cofondatrice de la «WaterKiosk Foundation»,

fondation qui s'engage en faveur de l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et siège dans le comité consultatif de GetDiversity, organe qui prône la diversité dans les conseils d'administration.



Peter Siegenthaler

* 1948; lic. rer. pol, D^r h.c.
Peter Siegenthaler a achevé ses études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne en 1973. Suite à son assistantat à la Faculté d'économie d'entreprise de l'Université de Berne, il est entré en 1982 dans l'Administration fédérale des finances, dont il a pris la direction en 2000, après y avoir exercé diverses fonctions. Parmi ses activités principales, on peut citer la mise au point d'une stratégie de politique financière, la direction opérationnelle du budget fédéral et de la trésorerie fédérale, la législation dans le domaine des banques et des marchés financiers, ainsi que la collaboration avec la Banque nationale suisse et avec le Fonds monétaire international. De juillet 2010 à fin 2011, Peter Siegenthaler a présidé l'Union des Banques Cantonales Suisses. Il siège dans divers conseils d'administration et de fondation: CFF SA (membre), Réseau hospitalier de Berne (membre jusqu'en juin 2014), Fondation de l'Hôpital de l'Île (membre jusqu'en juin 2014) et Pro Helvetia. Jusqu'en été 2014, Peter Siegenthaler a en outre été chargé de cours en politique financière et en gestion des finances à l'Université de Berne.



Rudolf Stämpfli

* 1955; D^r oec. HSG, D^r h. c.

Président du conseil d'administration et copropriétaire du groupe Stämpfli SA, Berne, éditeur de la maison d'édition Stämpfli SA. Rudolf Stämpfli a accompli ses études en économie d'entreprise et en recherches opérationnelles aux universités de Berne et de Saint-Gall. En 1985, il a été promu D^r oec. HSG. Ensuite, il a suivi une formation à la Stanford Graduate School of Business aux États-Unis. Rudolf Stämpfli a travaillé dans les secteurs de l'informatique, du marketing et de la vente. En 1988, il a pris conjointement avec Peter Stämpfli la tête du groupe Stämpfli. De 2003 à 2011, il a été président de l'Union patronale suisse. Il est vice-président de la Commune bourgeoise de Berne. Par ailleurs, il siège dans divers conseils d'administration, entre autres, de l'Aéroport de Berne AG (membre), de la BLS AG (président), de Thömus Veloshop AG (membre), Kambly SA (membre) ainsi que de la Immobilière Suisse Holding SA et de la Immobilière Suisse Société Coopérative (vice-président).



Rudolf Wehrli

* 1949; D^r en philosophie, D^r en théologie
Rudolf Wehrli est homme d'affaires. Il a commencé sa carrière professionnelle chez McKinsey, comme conseiller d'entreprise. Au milieu des années 80, il a travaillé chez Credit Suisse, Zurich, en tant que vice-directeur du ressort Financements spéciaux. De 1986 à 1995, Rudolf Wehrli a été membre, en tant que responsable du marketing et des ventes, de la direction du groupe internationalement actif Silent Gliss de Berne; plus tard, il a été directeur de Silent Gliss GmbH, Allemagne. En 1995, il a été nommé membre de la direction du groupe Gurit-Heberlein. Trois ans plus tard, il a endossé la présidence de la direction de la société jusqu'à sa dissolution en 2006. Depuis, il siège au sein de divers de conseils d'administration et de sociétés: Clariant AG (président), Sefar AG (président), Rheinische Kunststoffwerke SE (membre), Kambly SA (membre), Haka Gerodur AG (membre), Wipf Holding AG (membre) et AM-Tec Kredit AG (membre). Il est membre du Conseil de fondation d'avenir suisse.

Organisation interne: les séances du Conseil d'administration sont dirigées par le président ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer les comités qui lui paraissent nécessaires en recrutant leurs membres en son sein. Depuis 2003, il existe un comité de révision et un comité de rémunération (jusqu'au 31 décembre 2014: comité d'indemnisation) comprenant au minimum deux et au maximum quatre membres. Ils se réunissent aussi souvent que les affaires l'exigent. Les fonctions de nomination sont assumées par le Conseil d'administration dans son ensemble. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont sélectionnés au moyen d'un profil d'exigences formulé de manière détaillée.

Le comité de révision a les tâches et les compétences suivantes:

- apprécier l'organisation et l'efficacité de la procédure de contrôle interne, l'activité de l'organe de révision externe et la coopération avec l'organe de révision interne;
- apprécier la régularité des boucllements
- apprécier les compte-rendus qui vont au-delà des activités de la révision interne et de la révision externe;
- analyser les rapports de la révision interne et de la révision externe;
- apprécier la prestation et le défraiement de l'organe de révision externe, son indépendance et la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil.

Le comité de rémunération a les tâches et les compétences suivantes:

- fixer les conditions d'engagement des membres de la Direction générale, du ou de la responsable de la révision interne;
- fixer les principes et les droits de souscription pour l'intéressement des cadres;
- fixer, sur proposition de la Direction générale, les principes d'intéressement des

collaboratrices et collaborateurs, ainsi que le montant total à disposition.

Les tâches et compétences du comité de révision sont consignées dans un cahier de charges, approuvé par l'Assemblée générale. À compter de l'exercice 2015, elles feront partie intégrante du Règlement d'affaires. S'agissant des tâches et compétences du comité de rémunération, elles sont régies par les statuts dès l'exercice 2015 (jusqu'à présent elles font l'objet d'un cahier de charges). La compétence et la procédure de fixation des rémunérations sont publiées dans le rapport de rémunération (cf. p. 55 ss).

Le comité de révision et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités. Les tâches détaillées des deux comités sont énumérées dans des cahiers des charges ad hoc qui ont été approuvés par l'ensemble du Conseil d'administration.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après: le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. En 2014, huit séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances s'est établi en moyenne à plus de 90%. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité de révision a siégé quatre fois et le comité de rémunération deux fois en 2013. Les séances du Conseil d'administration ont duré environ trois heures chacune, à l'exception de l'atelier de travail sur la stratégie. La durée des séances du comité de révision s'est étendue sur deux heures et quart, celle du comité de rémunération sur environ une heure en règle générale. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions, si la majorité des membres sont présents. Le Conseil d'administration et les

comités prennent leurs décisions et procèdent aux élections à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Les membres de la Direction générale participent aux séances du Conseil d'administration, à moins que ce dernier n'en décide autrement. Pendant l'exercice 2014, des consultants externes ont été sollicités par une fois pour certains points à l'ordre du jour lors des séances du Conseil d'administration et de ses comités. Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon CO et statuts, pour : fixer la politique d'affaires et de crédit ; approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ; approuver les principes de la politique de risque en matière d'ALM et d'utilisation des dérivés ; fixer les limites par branches et la compétence en matière de crédits pour les engagements commerciaux dépassant 30 millions de francs ; approuver les marges de fluctuation des taux d'intérêt pour les hypothèques en premier rang et les dépôts d'épargne ; fixer des plafonds pour les pays ainsi que des limites de contrepartie (banques, courtiers ou clients) ; approuver l'organisation de la Direction générale ; octroyer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ; approuver les mandats et activités accessoires des membres de la Direction générale et des responsables de la révision interne. Le Conseil d'administration effectue une fois par année une autoévaluation.

Les instruments d'information et de contrôle face à la Direction générale s'orientent selon le principe que chaque membre du Conseil d'administration peut exiger en tout temps des renseignements sur toutes les affaires de la banque.

Le reporting au Conseil d'administration englobe pour l'essentiel les points suivants :

- information régulière sur les événements importants et sur l'évolution générale des activités commerciales ;
- au printemps, un rapport est présenté sur l'exercice écoulé et en août, un autre rapport relate le bouclage du premier semestre de l'exercice en cours. De plus, l'évolution des 1^{er} et 3^e trimestres fera l'objet d'un commentaire ;
- en été, la planification à moyen terme pour les trois exercices à venir fera l'objet d'un rapport et vers la fin de l'année, le budget de l'année suivante sera présenté pour approbation.

Le règlement d'affaires détermine à l'art. 26 l'étendue des autres rapports périodiques à l'attention du Conseil d'administration.

L'organe de révision interne est responsable devant le Conseil d'administration. Il est indépendant de la Direction générale et administrativement subordonné à la présidence du Conseil d'administration. L'organe de révision interne assume des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration. Les vérifications et l'établissement du rapport obéissent aux standards internationaux pour la pratique professionnelle de la révision interne, lesquels sont décrits dans le Règlement pour la révision interne ainsi que dans le Manuel suisse de révision. L'organe de révision interne définit une planification annuelle et une planification pluriannuelle. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne vérifie si la banque dispose d'un système de contrôle interne efficace, approprié aux risques encourus. Ces activités sont orientées de manière à soutenir la banque dans la réalisation de ses objectifs. À ce titre, la révision interne vérifie de manière proactive, dans le sens de la prévention, et accorde beaucoup d'import-

tance à la mise en œuvre des mesures d'amélioration nécessaires. Les points essentiels des tâches de l'organe de révision interne sont déterminés sur la base de sa propre analyse des risques et couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne travaille en coordination avec l'organe de révision externe.

En 2014, l'organe de révision interne s'est assuré de la conformité, de la sécurité et de l'adéquation des principaux processus de la banque. Ces activités portent sur l'évaluation de nouveaux prêts, sur le conseil patrimonial, sur les immobilisations financières et les placements de liquidités, ainsi que sur l'accompagnement et le soutien de projets stratégiques de la banque.

Direction générale

Au niveau de la Direction générale, la BCBE est divisée en quatre départements : Conseil et vente, Grands clients et région de Soleure, Finances ainsi que Production et exploitation. Aussi les fonctions sont-elles réparties de manière distincte et adéquate :

- Dirigé par le président de la Direction générale, le Département Conseil et vente se charge de ces deux activités, essentiellement en ce qui concerne les opérations standard dans le rayon d'activités du canton de Berne.
- Le suivi des grands clients, de la clientèle institutionnelle ainsi que la vente dans les affaires hors du canton (région de Soleure, banque en ligne) est en premier lieu de la responsabilité du Département Grands clients et région de Soleure.
- La gestion actif-passif (Asset and Liability Management ; ALM), le Secteur Négocie comprenant la vente de titres et de devises, ainsi que le Service juridique et Compliance sont subordonnés au Département Finances.

- Le suivi et la formation du personnel, ainsi que le traitement, l'organisation de l'exploitation et l'informatique sont rattachés au Département Production et exploitation.

Le deuxième niveau opératif englobe les régions. Les sièges sont organisés selon les segments de clientèle (privée, commerciale et placements).

Les unités organisationnelles et fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent dans l'organigramme aux pages 12 et 13. Tous les membres de la Direction générale ont la nationalité suisse.

Aucune tâche de conduite du management n'a été transférée à des tiers et aucun contrat de management n'a été conclu.

Le délai de résiliation qui prévaut pour tout membre de la Direction générale est de douze mois.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres de la Direction générale sont présentés ci-après.



Hanspeter Rüfenacht

* 1958 ; président de la Direction générale, responsable du Département Conseil et vente

Après un apprentissage bancaire à l'Union de banques suisses à Thoun et avoir obtenu un diplôme de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration à Berne, Hanspeter Rüfenacht occupe différents postes de cadre dans les segments clientèle privée et commerciale, dans la gestion des

crédits de l'Union de banques suisses et chez UBS.

Il intègre la BCBE en 1999 et reprend la direction des crédits. Au 1^{er} février 2002, il est élu à la Direction générale. Au même moment, il a repris la tête du Département Conseil et vente. Au 1^{er} janvier 2012, il a pris ses fonctions de président de la Direction générale. Il est membre du conseil d'administration de Swisscanto Holding SA, Berne, et de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS), Bâle.



Stefan Gerber

* 1958 ; responsable du Département Grands clients et région de Soleure

Après des études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, il effectue un stage juridique à Soleure et obtient en 1986 le brevet soleurois d'avocat-notaire. Il a acquis ses connaissances bancaires en travaillant pour UBS et la Banque Cantonale de Soleure, respectivement la Banque SoBa. Stefan Gerber entre à la Direction générale de la BCBE en 2002 et prend la direction du Département Grands clients et région de Soleure. Il siège au conseil d'administration de Jura Elektroapparate AG, de Jura Kaffeemaschinen Holding AG, de Jura Henzirohs Holding AG ainsi qu'au sein et des conseils de fondations de Leo & Elisabeth Henzinrohs-Studer et de Robert Walser.



Johannes Hopf

* 1957 ; responsable du Département Production et exploitation

Au terme de sa formation continue en gestion d'entreprise et financière, couronnée par un diplôme d'expert-comptable et de controlling en 1988, Johannes Hopf a suivi des études postgrades à l'Université de Berne, où il a obtenu en 2000 un master « Health Administration » (M.H.A.). Il avait débuté sa carrière dans les assurances en 1977. Il a occupé des fonctions dirigeantes dans plusieurs sociétés : il a été COO (chief operation officer) de Grütli Suisse, président suppléant du directoire de la Visana et, dès 1998, président du groupe Visana. En 2005, Johannes Hopf a rejoint la Direction générale de la BCBE en tant que responsable du Département Production et exploitation. Il est président du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG, de Berimag AG et de Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG.



Alois Schärli

* 1962; responsable du Département Finances

Après avoir effectué un apprentissage commercial et engrangé de l'expérience professionnelle auprès de la Banque Cantonale de Lucerne, Alois Schärli a suivi des études à l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans le secteur de l'audit, période durant laquelle il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de bank-controller, et a occupé diverses fonctions dirigeantes, notamment auprès d'Ernst & Young AG, en tant que réviseur en chef de diverses banques et établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE en qualité de responsable de la gestion financière. En 2010, il a été élu au sein de la Direction générale en tant que directeur financier. Il est membre du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG, de BCBE FS OTC One AG, de Berimag AG, de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA et de la fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de «clusters» sectoriels (Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster); il est en outre président du conseil d'administration de BCBE Finanz AG.

Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit des sociétés et des statuts. Les compétences inaccessibles de l'Assemblée générale sont fixées à l'art. 10 des statuts.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote. Les raisons du refus de l'inscription sont énumérées dans le chapitre Structure du capital (cf. page 43).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). L'art. 704 CO s'applique pour le surplus (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives, ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce. L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut également être de-

mandée par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10% du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale d'un million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération.

Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale ou par un autre actionnaire participant à celle-ci ou par un représentant du droit de vote indépendant.

En ce qui concerne le droit de participer à l'Assemblée générale, la situation des inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale est déterminante.

Politique en matière de dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut que 50% à 70% du bénéfice annuel respectif soient réservés au financement propre et 30% à 50% à la distribution des dividendes. La condition préalable pour une distribution consiste en une structure de bilan saine, corroborée par des fonds propres et un bénéfice correspondants.

Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément aux articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières (loi sur les bourses, LBVM) est exclue (opting out).

Il n'existe pas de clauses de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou du Directoire et d'autres cadres.

Organe de révision

La BCBE a transféré au 1^{er} janvier 2013, dans le cadre d'un principe de rotation, le mandat de contrôle des comptes conformément à la législation bancaire et boursière de Ernst & Young AG à PricewaterhouseCoopers AG. Christoph Käppeli est responsable du mandat de révision. La FINMA a approuvé ce changement, et l'Assemblée générale de la BCBE a réélu le 13 mai 2014 la PricewaterhouseCoopers AG comme organe de révision conformément à la loi sur les sociétés anonymes.

Les honoraires versés à la société de révision se composent des honoraires pour le mandat de révision, les activités de conseil en rapport avec le mandat de révision et les contrôles spéciaux. En 2014, la révision ordinaire a été facturée à raison de 641 700 francs. L'honoraire pour révisions spéciales supplémentaires (révision TI, GIPS, programme de régularisation fiscale avec les États-Unis) s'est monté à 231 089 francs. Le travail de conseil se rapportant à la révision dans les domaines de la fiscalité, de la prévoyance personnelle et des TI s'est élevé à 279 355 francs. Aucun honoraire supplémentaire pour activités de conseil d'ordre général n'a été payé.

Le Conseil d'administration dispose en particulier des instruments de surveillance et de contrôle suivants pour apprécier la révision

externe. Les membres du Conseil d'administration traitent les rapports de contrôle de l'organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et au devoir de surveillance, ainsi que le rapport d'activité de la révision interne en présence des mandataires correspondants. La révision conformément au droit des sociétés anonymes et le rapport s'orientent en fonction des dispositions du CO. Les droits et obligations de l'organe de révision conformément au devoir de surveillance obéissent aux dispositions de la LB et des ordonnances y relatives. Les travaux de contrôle de la révision interne s'orientent en principe en fonction d'un plan de contrôle établi par le responsable de la révision interne et approuvé par le président du Conseil d'administration. Par ailleurs, un comité de révision existe, qui assume les tâches et compétences énumérées en page 48. En sus des séances du comité de révision, le président du comité de révision a rencontré à plusieurs reprises des représentants de la révision interne et externe.

Politique d'information

Les communications et notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces mêmes informations dans d'autres organes de son choix.

La société publie ses comptes annuels en l'espace de quatre mois après la clôture annuelle et ses résultats semestriels en l'espace de deux mois.

Pour le surplus, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la Bourse, se conforment à l'obligation de déclarer stipulée par la Bourse suisse SWX, circulaire n° 1 de l'instance d'admission de la SWX du 2 novembre 1998.

Relevons encore que la société informe ses actionnaires par le truchement d'Internet à l'adresse www.bcbe.ch, entre autres dans la rubrique «Votre BCBE», et traite de thèmes tels que le développement de la BCBE, les actions nominatives, les décisions de l'AG, les ratios, les conférences de presse, le gouvernement d'entreprise, l'agenda.



Beat Herrmann, patron de la société BeO Logistk GmbH, Gwatt

« Confiance mutuelle » : je dois pouvoir faire confiance à une banque comme mes clients doivent pouvoir en avoir à mon égard. La BCBE me donne un sentiment de sécurité et l'impression d'être pris au sérieux. Elle répond aux besoins des clients et s'emploie à trouver des solutions acceptables pour tous. Il en va de même pour la société BeO Logistik. Cela fait longtemps que j'ai choisi la banque qui me convient.

III Rapport de rémunération

Sommaire

56	Compétence et procédure de fixation
56	Organisation
56	Procédure
56	Système de rémunération
56	Composantes
57	Conseil d'administration
58	Direction générale
59	Rémunérations versées en 2014
59	Modifications intervenues pendant l'exercice
59	Conseil d'administration
60	Direction générale
60	Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale
60	Personnes proches
62	Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Le rapport de rémunération est fondé sur les consignes et les recommandations figurant dans les documents suivants :

- ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb);
- statuts;
- directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, de SIX Exchange Regulation;
- code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise (annexe 1 compris), d'economiesuisse.

En 2015, le Conseil d'administration de la BCBE demandera pour la première fois à l'Assemblée générale de voter sur la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Compétence et procédure de fixation

Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 2 des statuts, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies dans les statuts, dans le règlement d'affaires et dans les règlements des comités. Le Conseil d'administration a mis en place un comité de rémunération (baptisé comité d'indemnisation jusqu'au 31 décembre 2014), composé de M. Jürg Rieben (président), de Mme Kathrin Anderegg-Dietrich et de M. Rudolf Wehrli; tous sont indépendants et membres non dirigeants du Conseil d'administration. Le secrétaire est

M. Hanspeter Rüfenacht, président de la Direction générale. Il ne jouit d'aucun droit de vote. Personne d'autre n'assiste aux séances du comité de rémunération.

Procédure

Les questions de rémunération sont préparées au sein du comité de rémunération, qui élabore à l'attention du Conseil d'administration les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Il se réunit deux fois par an au moins. Le comité de rémunération définit les conditions d'engagement des membres de la Direction générale ainsi que du/de la responsable de la révision interne et fixe leur rémunération. Pour ce faire, il s'inspire du montant global approuvé par l'Assemblée générale, la première fois lors de l'exercice 2015. Le comité de rémunération définit aussi les principes et les droits de souscription du plan d'actionnariat et les conditions de rémunération variable des collaborateurs; il fixe chaque année le montant global disponible à cette fin.

Lors de chaque séance du Conseil d'administration qui suit une séance du comité de rémunération, celui-ci fait un rapport au Conseil d'administration.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité en 2014 pour concevoir le système de rémunération.

Le Conseil d'administration soumettra à l'Assemblée générale 2015 le montant global des rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale pour la période à venir.

Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après la décision de l'Assemblée générale et que le montant global approuvé ne suffit pas, un montant complémentaire ponctuel est disponible, qui équivaut au maximum à la moitié du montant global approuvé en faveur de la Direction

générale. Les préjudices résultant d'un changement de poste d'un membre peuvent être indemnisés en sus si le montant global approuvé par l'Assemblée générale, montant complémentaire compris, n'est pas dépassé.

Système de rémunération

Composantes

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale comprennent les composantes suivantes :

- partie fixe : espèces et plan d'actionnariat
- partie variable : espèces, plan d'actionnariat et prime de développement durable

En outre, les prestations de prévoyance peuvent être versées à la présidente ou au président du Conseil d'administration. Par contre, elles sont versées aux membres de la Direction générale. La BCBE ne verse aucune autre rémunération. Aucune mesure qui empêche le transfert ou la prise de contrôle n'a été prise.

Plan d'actionnariat

La souscription d'actions à des conditions préférentielles permet de fidéliser les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'entreprise et à les intéresser au développement de l'entreprise. Les actions sont donc bloquées pendant cinq ans.

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie pendant le délai de souscription aménagé en février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Le droit de souscription se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

Le prix d'achat d'une action nominative au titre de l'exercice 2014 a été fixé à CHF 50.–. La différence avec la valeur vénale détermi-

nante pour l'impôt est considérée comme un revenu imposable.

Prime de développement durable

L'objectif financier de la BCBE consiste à dégager sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. La prime de développement durable est une prime versée au Conseil d'administration, à la Direction générale et aux collaborateurs de la BCBE à condition que l'objectif minimum de free cash-flow soit réalisé. 2% du free cash-flow sont versés chaque année sur un compte fiduciaire à titre de prime conditionnelle suspensive. L'objectif financier sur dix ans est réparti sur deux périodes de référence: la prime de développement durable est attribuée si 300 millions de free cash-flow au moins sont dégagés pendant les exercices 2013 à 2017 et 2018 à 2022. Elle est limitée à l'objectif de 550 millions de francs par période quinquennale. Si le montant minimal n'est pas dégagé pendant une des périodes de référence, les montants réservés sont crédités à la banque. Le versement dépend de la rémunération globale obtenue pendant les années civiles conférant ce droit.

Les collaborateurs ont droit au versement pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail indéterminé au 31 décembre 2017 ou au 31 décembre 2022, et qu'ils ne l'aient pas résilié. Les collaborateurs retraités (membres de la Direction générale compris) et les membres du Conseil d'administration qui ont

quitté la banque pendant la période de référence ont droit en principe au versement.

L'influence des collaborateurs sur la réalisation des objectifs de l'entreprise à moyen terme dépend du niveau de fonction. Plus le niveau de fonction est élevé, plus l'influence est grande. Aussi le droit à la prime de développement durable est-il lié au niveau de fonction. Pour prendre en considération ces éléments, des facteurs de pondération sont utilisés pour classer les niveaux de fonction. La prime de développement durable est déterminée par ce coefficient et donne la somme versée. Le coefficient applicable aux collaborateurs se situe entre 1,00 et 1,67 en fonction de leur niveau de fonction, celui des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale est fixé à 2,00.

La dotation 2014 au compte fiduciaire est de 2,57 millions de francs (2% du free cash-flow de 128,3 millions). Pour autant que les conditions soient satisfaites, les versements auront lieu en espèces en 2018 ou en 2023. La BCBE peut verser sous forme d'actions (bloquées 3 à 5 ans) aux membres du Conseil d'administration et aux cadres la part qui dépasse le coefficient 1,00.

Les conditions d'attribution de la prime de développement durable (objectif, période et bases de calcul, moment du versement) et les ayants droit sont précisés dans un règlement.

Conseil d'administration

Part fixe

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

La part fixe de la présidente ou du président du Conseil d'administration est de 300 000 francs, et celle de chaque membre de 40 000 francs. En outre, la présidente ou le président du Conseil d'administration peut acquérir 300 actions nominatives de la BCBE par an, et chaque membre 150 actions nominatives BCBE par an. Il n'est pas versé de jetons de présence. La part fixe est versée au président ou à la présidente en douze mensualités, et aux membres en deux tranches semestrielles.

Le président ou la présidente du Conseil d'administration a droit à une rémunération supplémentaire de 20 000 francs pour leur collaboration au sein des comités du Conseil d'administration, les autres membres de 10 000 francs. Le président ou la présidente peut participer aux séances du comité de crédit de la Direction générale et au comité ALM (ALCO) dans le but de s'informer. La rémunération est respectivement de 30 000 francs (comité de crédit) et de 10 000 francs (ALCO). Font partie du comité de crédit de la Direction générale et de l'ALCO à titre de consultants la présidente ou le président du Conseil d'administration (pour 2014, Jürg Rieben).

Modèle de rémunération Conseil d'administration (partie variable)

Bénéfice net avant impôts en millions de CHF	Partie variable en % de la rémunération fixe	Perte nette avant impôts en millions de CHF	Partie variable en % de la rémunération fixe
jusqu'à 40	0 %	jusqu'à 40	0 %
de 40 à 60	plus 20 %	de 40 à 60	moins 10 %
de 60 à 80	plus 40 %	de 60 à 80	moins 20 %
de 80 à 100	plus 60 %	de 80 à 100	moins 30 %
de 100 à 120	plus 80 %	de 100 à 120	moins 40 %
au-delà 120	plus 100 %	au-delà de 120	moins 50 %

Part variable

La part variable est un pourcentage de la rémunération fixe (montant en espèces et nombre d'actions); elle est calculée sur la base du bénéfice net avant impôts. La rémunération variable peut atteindre au maximum le montant de la part fixe. Il n'est pas tenu compte, pour calculer la part variable, de la rémunération pour la collaboration au sein des comités.

Le calcul de la rémunération variable ressort du tableau à la page 57. La rémunération variable est versée chaque année.

Le droit à une prime de développement durable est prévu en sus des rémunérations citées.

Prévoyance professionnelle

Le président ou la présidente du Conseil d'administration peut demander à être assuré ou assurée auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA en vertu du règlement de prévoyance professionnelle. Pour les assurés de plus de 55 ans, la contribution de l'employeur se monte à 18,5 % de la rémunération assurée et celle de l'employé à 11,0 %. Le salaire assurable maximum est de 280 800 francs.

Direction générale**Part fixe**

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le comité de rémunération du Conseil d'administration définit le nombre d'actions, les conditions de souscription et la période de blocage.

Le montant fixe en espèces est versé en douze mensualités.

Les membres de la Direction générale qui sont rémunérés par des tiers pour des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la Banque Cantonale Bernoise

Rémunération du Conseil d'administration en 2014¹

	Jürg Fieben, président	Thomas Rufer, vice-président	Kathrin Anderegg-Dietrich	Daniel Bloch	Rudolf Grüning	Antoinette Hunziker-Ebnetter, à partir du 13.5.2014	Peter Siegenthaler	Rudolf Stämpfli	Rudolf Wehrli	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)										
Rémunération selon modèle de rémunération										
– fixe	300	40	40	40	40	23	40	40	40	603
– variable	300	40	40	40	40	23	40	40	40	603
Rémunération pour la collaboration dans des comités	60	20	10		10		10	10	10	130
Actions										
– fixe ²	29	15	15	15	15	9	15	15	15	141
– variable ²	29	15	15	15	15	9	15	15	15	141
Total³ hors prévoyance et cotisations de l'employeur	719	129	119	109	119	64	119	119 ⁴	119	1 619
Cotisations de l'employeur à l'AVS/AI/AC conformément à la loi	46	9	9	8	9	2	6		8	97
Charges de prévoyance										
Autres	6									6
Total³ y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	771	139	128	117	128	66	126	119 ⁴	127	1 722
Prêts / crédits⁵ au 31.12.2014			500	80	900		329	1 764		3 573

¹ Les montants indiqués dans le tableau sont arrondis. Le total est donc susceptible de ne pas correspondre à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant affiché correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sans les éventuels droits à la prime de développement durable

⁴ Les rémunérations sont versées à l'entreprise Stämpfli AG.

⁵ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

SA sont tenus de les reverser à celle-ci. Ils peuvent garder les jetons de présence comme une part de leur rémunération, pour autant qu'ils n'excèdent pas 500 francs par séance.

Part variable

La part variable est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration. Elle dépend du bénéfice net avant impôts, des résultats du domaine de direction et de la performance individuelle. À l'instar de la part fixe, la part variable comprend un montant en espèces et un droit de souscription d'actions nominatives BCBE.

Le droit à une prime de développement durable est prévu en sus des rémunérations citées.

Prévoyance professionnelle

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont assurées par la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA à concurrence du salaire maximum assurable. La part qui dépasse ce seuil peut être couverte en partie par un assureur vie.

Rémunérations versées en 2014

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

Modifications intervenues pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont pas été modifiés. En publiant pour la première fois son rapport de rémunération, la BCBE dévoile les cotisations versées par l'employeur.

Conseil d'administration

Les rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et le précédent figurent aux pages 58 et 59.

Rémunération du Conseil d'administration en 2013¹

	Jürg Fieben, président	Thomas Rufer, vice-président	Kathrin Anderegg-Dietrich	Daniel Bloch	Rudolf Grünig	Jean-Claude Nobili, jusqu'au 30.9.2013	Peter Siegenthaler	Rudolf Stämpfli	Rudolf Wehri	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)										
Rémunération selon modèle de rémunération										
– fixe	300	40	40	40	40	30	40	40	40	610
– variable	300	40	40	40	40	30	40	40	40	610
Rémunération pour la collaboration dans des comités	60	20	10		10		10	10	10	130
Actions										
– fixe ²	30	15	15	15	15	11	15	15	15	149
– variable ²	30	15	15	15	15	11	15	15	15	149
Total³ hors prévoyance et cotisations de l'employeur	721	130	120	110	120	83	120	120⁴	120	1 647
Cotisations de l'employeur à l'AVS/AI/AC ⁵ conformément à la loi	66	22	20	8	17	4	6		20	162
Charges de prévoyance										
Autres	6									6
Total³ y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	793	152	140	119	138	87	126	120⁴	140	1 816
Prêts/crédits⁶ au 31.12.2013			500	126	1 150	n.a.	329	2 367		4 472

¹ Les montants indiqués dans le tableau sont arrondis. Le total est donc susceptible de ne pas correspondre à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant affiché correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sans les éventuels droits à la prime de développement durable

⁴ Les rémunérations sont versées à l'entreprise Stämpfli AG.

⁵ Charges sociales sur la prime de développement durable comprises

⁶ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

Rémunération ordinaire

Le modèle de rémunération du Conseil d'administration et les coefficients de calcul (cf. 57ss) n'ont pas été modifiés.

Le bénéfice net avant impôts de l'exercice sous revue atteint 170,1 millions de francs. Le Conseil d'administration se voit donc appliquer le maximum de la part variable, conformément au modèle de rémunération.

Aucune prestation en nature n'est consentie aux membres du Conseil d'administration. Aucune autre rémunération n'est consentie au sens du ch. 5.1 de la directive du 29 octobre 2008 concernant les informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance DCG) émise par SIX Swiss Exchange et de l'art. 14, al. 2, ch. 3, ORAb en plus des versements prévus au Conseil d'administration par le modèle de rémunération.

La BCBE n'accorde aux membres de son Conseil d'administration ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 14, al. 2, ch. 6, ORAb.

Prêts et crédits

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions applicables aux crédits, au traitement et à la surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Parmi les prêts accordés aux membres du Conseil d'administration en 2014, 100% ont une base couverte (99% en 2013).

Direction générale

Les rémunérations de la Direction générale pour 2014 et 2013 figurent à la page 61.

Rémunération ordinaire

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont pas été modifiées.

Prêts et crédits

Les principes applicables aux membres de la Direction générale en matière de crédit, de traitement et de surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Les membres de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans la branche dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. 100% des prêts ont été accordés sur une base couverte (idem en 2013). L'état des prêts et crédits accordés aux membres de la Direction générale au 31 décembre 2014 ressort à la page 61.

Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

En 2014, la BCBE a versé une rétribution de 25 000 francs à un ancien membre du Conseil d'administration pour avoir présidé la Caisse de pension de la BCBE. Elle n'a versé aucune rémunération à d'anciens membres de la Direction générale. En 2013, la BCBE n'avait accordé de rémunération ni aux anciens membres du Conseil d'administration, ni à ceux de la Direction générale.

Les membres qui quittent le Conseil d'administration ou qui prennent leur retraite à la Direction générale pendant la période de référence conservent leurs droits de souscription pour la prime de développement durable. Le montant de celle-ci ne peut être défini avec précision qu'une fois les objectifs réalisés. Un ancien membre du Conseil d'administration détient actuellement un droit conditionnel au versement d'une prime de développement durable au 31 décembre 2017.

Les prêts et les crédits sont accordés aux anciens membres du Conseil d'administration

aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. Les membres retraités de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans la branche dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. Une publication est donc superflue.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

Personnes proches

En vertu de l'art. 16 ORAb, il y a lieu de publier les indemnités ou les prêts accordés à des conditions autres que celles du marché à des personnes proches des membres – en place ou anciens – du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou de la Direction générale. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. La publication de ces prêts est donc superflue. La BCBE ne verse pas de rémunération aux personnes proches. Il n'existe aucune obligation découlant des rémunérations en suspens accordées à des personnes proches.

Rémunération de la Direction générale

	Hanspeter Rufenacht Président de la Direction générale		Total Direction générale	
	2014	2013	2014	2013
Rémunérations brutes (en milliers de francs)				
Salaire				
– fixe	450	431	1 474	1 444
– variable ¹	210	200	720	745
Actions				
– fixe ¹	37	38	103	107
– variable ¹	37	38	103	107
Prestations en nature	–	–	–	–
Allocations familiales versées par l'entreprise	8	9	18	25
Total² hors prévoyance et cotisations de l'employeur	742	716	2 418	2 428
Cotisations de l'employeur à l'AVS/AI/AC conformément à la loi	51	57	165	194
Charges de prévoyance ³	226	199	749	663
Autres charges	8	8	26	26
Total² y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	1 027	980	3 358	3 311

¹ Le montant affiché correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

² Sans les éventuels droits à la prime de développement durable

³ Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

Prêts et crédits¹

	2014	2013
Prêts/Crédits (en milliers de CHF)		
Total Direction générale	5 470	5 500
dont montant le plus élevé:		
– Stefan Gerber	1 450	1 450

¹ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque cantonale bernoise SA (BEBK|BCBE)
Berne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération (pages 58 à 61) de Banque cantonale bernoise SA (BEBK|BCBE) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Banque cantonale bernoise SA (BEBK|BCBE) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG

Christoph Käppeli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 5 mars 2015



Heidi Matter, directrice et copropriétaire du centre de fitness « Feel Well », Interlaken, coach personnel de bien-être et de fitness

« Innovant et durable » : je mise sur la BCBE parce qu'elle s'engage non seulement en faveur de projets écologiques et sociaux mais que, de par son ancrage local, elle soutient aussi les petites et moyennes entreprises, assurant ainsi la durabilité. La BCBE offre des services de qualité par le biais de conseils aimables et intégrés. La BCBE, le bon choix.

IV Rapport financier

Sommaire

65 Rapport financier

66	Bilan au 31 décembre 2014
67	Compte de résultat 2014
68	Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale
70	Tableau de financement 2014
71	Tableau de financement 2013

72 Annexe au compte de résultat 2014

72	Commentaires sur l'activité de la banque
79	Principes comptables et d'évaluation
85	Informations sur le bilan et hors bilan
85	Aperçu des couvertures
86	Créances avec provisions
86	Prêts improductifs (non performing loans) ¹
87	Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce
88	Immobilisations financières
89	Précisions concernant les participations
90	Présentation de l'actif immobilisé
91	Autres actifs et autres passifs
91	Actifs gagés ou cédés, et actifs sous réserve de propriété
91	Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres
92	Engagements à l'égard la clientèle sous forme d'épargne et de placements
92	Institutions de prévoyance
93	Emprunts obligataires
93	Lettres de gage
94	Correctifs de valeurs et provisions Réserves pour risques bancaires généraux
95	Capital social, réserves légales générales, autres réserves
96	Justification du capital propre
97	Capital propre
98	Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers
99	Créances et engagements envers les sociétés liées ainsi que crédits aux organes et transactions avec des personnes proches
100	Bilan selon opérations en Suisse et à l'étranger

101	Actifs selon pays ou groupes de pays
102	Bilan par monnaies
103	Informations concernant les opérations hors bilan
104	Instruments financiers dérivés ouverts
105	Valeurs patrimoniales gérées et avoirs administrés
106	Informations concernant le compte de résultat
108	Publication selon l'art. 663b ^{bis} et l'art. 663c CO
109	Free cash-flow
111	Publication en vertu des exigences en fonds propres (Bâle III)
112	Composition des fonds propres pris en compte réglementairement A) Réconciliation préliminaire
113	B) Présentation des fonds propres pris en compte réglementairement
114	Représentation des fonds propres nécessaires
114	Risques en matière de crédit/répartition selon la contrepartie
115	Risques en matière de crédit/atténuation des risques en matière de crédits
116	Segmentation des risques en matière de crédit
116	Positions pondérées par le risque grâce aux notations externes
119	Représentation des principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires

120 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

122 Repères

124 Action BCBE

Bilan au 31 décembre 2014

(en milliers de CHF)

Actifs

	2014	2013
Liquidités	1 550 824	2 502 620
Créances résultant de papiers monétaires	213	244
Créances sur les banques	630 294	422 189
Créances sur la clientèle	2 500 969	2 147 486
dont de rangs postérieurs (2014: néant, 2013: 2000)		
Créances hypothécaires	18 925 491	18 440 444
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 285	4 046
dont de rangs postérieurs (2014: néant, 2013: néant)		
Immobilisations financières	2 762 044	2 643 782
dont de rangs postérieurs (2014: néant, 2013: néant)		
Participations	38 041	41 971
Immobilisations corporelles	211 695	211 724
Valeurs immatérielles	7 075	10 613
Comptes de régularisation	49 679	58 547
Autres actifs	372 382	179 779
Total des actifs	27 054 992	26 663 445
Total des créances à l'égard des sociétés du groupe de la BCBE	29 000	34 000
Total des créances à l'égard du canton de Berne	430 798	132 883

Passifs

	2014	2013
Engagements envers les banques	119 651	144 287
Engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placements	17 331 715	17 163 393
Autres engagements à l'égard de la clientèle	4 674 847	4 690 589
Obligations de caisse	149 829	171 140
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 294 000	1 300 000
Comptes de régularisation	66 794	80 953
Autres passifs	421 728	208 575
Correctifs de valeurs et provisions	696 047	726 946
Réserves pour risques bancaires généraux	654 085	630 227
Capital-actions	186 400	186 400
Réserves légales générales	212 350	212 350
Autres réserves	1 129 754	1 054 482
Propres actions	-13 707	-37 289
Bénéfice reporté	1 132	1 260
Bénéfice de l'exercice	130 368	130 132
Total des passifs	27 054 992	26 663 445
Total des engagements à l'égard des sociétés du groupe de la BCBE	26 782	33 116
Total des engagements à l'égard du canton de Berne	3 945	4 441
Opérations hors bilan :		
Engagements conditionnels	119 019	133 652
Engagements irrévocables	237 917	244 082
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	89 568	72 404
Instruments financiers dérivés		
– instruments de couverture de la banque		
valeurs de remplacement positives		22 092
valeurs de remplacement négatives	339 264	148 954
montants des sous-jacents	4 300 000	3 466 275
– activités de négoce		
valeurs de remplacement positives	19 064	6 767
valeurs de remplacement négatives	19 219	7 032
montants des sous-jacents	2 126 932	1 968 860
Opérations fiduciaires	2 713	2 712

Compte de résultat 2014

(en milliers de CHF)

	2014	2013
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes	399 266	423 973
Produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	168	138
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	35 382	41 722
Charges d'intérêts	-130 320	-136 096
Sous-total résultant des opérations d'intérêts	304 496	329 737
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les opérations de crédit	4 760	4 451
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	76 654	78 751
Produit des commissions sur les autres prestations de service	14 254	13 594
Charges de commissions	-10 708	-12 967
Sous-total résultant des opérations de commissions et des prestations de service	84 961	83 829
Résultat des opérations de négoce	21 897	21 217
Autres résultats ordinaires		
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	11 472	43 828
Produit des participations	4 972	7 709
Produit des immeubles	2 850	2 711
Autres produits ordinaires	22 669	28 318
Autres charges ordinaires	-1 921	-4 641
Sous-total autres résultats ordinaires	40 042	77 926
Produit d'exploitation net avant résultat des aliénations d'immobilisations financières	439 923	468 880
Produit d'exploitation net	451 395	512 708
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-148 438	-149 947
Versement extraordinaire à la caisse de pension		-15 310
Autres charges d'exploitation	-109 400	-112 883
Sous-total charges d'exploitation avant versement extraordinaire à la caisse de pension	-257 838	-262 830
Sous-total charges d'exploitation	-257 838	-278 140
Bénéfice brut avant résultat des aliénations d'immobilisations financières et avant versement extraordinaire à la caisse de pension	182 086	206 050
Bénéfice brut	193 558	234 568
Amortissements sur l'actif immobilisé	-37 108	-26 760
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-37	-917
Résultat intermédiaire	156 413	206 892
Produits extraordinaires	67 186	42 781
Charges extraordinaires	-53 530	-80 641
Bénéfice de l'exercice avant impôts	170 068	169 032
Impôts	-39 700	-38 900
Bénéfice annuel	130 368	130 132

Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Emploi du bénéfice

CHF

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1 131 669.40
Bénéfice de l'exercice	130 368 268.35
Bénéfice au bilan	131 499 937.75
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit:	
Dividende sur le capital-actions de CHF 186400000.00	54 056 000.00
Attribution aux autres réserves	77 000 000.00
Report de bénéfice au nouvel exercice	443 937.75
Total de l'emploi du bénéfice	131 499 937.75

La réserve légale générale se monte à plus de 50 % du capital-actions. C'est pourquoi une attribution supplémentaire n'a pas lieu d'être.

Berne, le 5 mars 2015

Au nom du Conseil d'administration

Le président:

D^r J. Rieben

La Direction générale:

H. Rüfenacht

S. Gerber

J. Hopf

A. Schärli

Tableau de financement 2014

(en milliers de CHF)

	Provenance	Utilisation	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			158 367
Cash-flow (calcul, cf. page 109)	158 367		
Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations			-30 091
Participations	343	5 566	
Immeubles	43	8 240	
Autres immobilisations corporelles		4 001	
Autres		12 670	
= Free cash-flow			128 276
Flux de fonds provenant des transactions pour fonds propres			-31 406
Répartition du bénéfice		51 260	
Autres réserves		3 728	
Propres titres de participation	23 582		
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-707 263
Créances sur la clientèle		353 484	
Créances hypothécaires		485 047	
Engagements à l'égard la clientèle sous forme d'épargne et de placements	168 322		
Obligations de caisse	32 240	53 551	
Autres engagements à l'égard la clientèle		15 743	
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			-122 316
Propres emprunts		100 000	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	232 000	138 000	
Immobilisations financières (avant correctifs de valeurs)		116 316	
Autres postes du bilan			15 863
Autres actifs		192 603	
Autres passifs	213 154		
Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités)	8 868		
Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités)		13 557	
État des liquidités			716 846
Liquidités	951 796		
Créances résultant de papiers monétaires	31		
Créances sur les banques		208 105	
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce		2 239	
Engagements envers les banques		24 637	
Résumé des flux de fonds			
Provenance des fonds			
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			158 367
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			
Autres postes du bilan			15 863
Liquidités			716 846
Total provenance des fonds			891 076
Utilisation des fonds			
Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations			-30 091
Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre			-31 406
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-707 263
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			-122 316
Liquidités			
Total utilisation des fonds			-891 076

Tableau de financement 2013

(en milliers de CHF)

	Provenance	Utilisation	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			190 294
Cash-flow (calcul, cf. page 109)	190 294		
Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations			-34 597
Participations		8 367	
Immeubles		11 034	
Autres immobilisations corporelles		2 174	
Autres		13 022	
= Free cash-flow			155 697
Flux de fonds provenant des transactions pour fonds propres			-96 948
Répartition du bénéfice		98 792	
Autres réserves	1 539		
Propres titres de participation	305		
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-25 936
Créances sur la clientèle	262 926		
Créances hypothécaires		645 525	
Engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placements	376 613		
Obligations de caisse	23 698	78 795	
Autres engagements à l'égard de la clientèle	35 147		
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			77 315
Propres emprunts			
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	93 000	93 000	
Immobilisations financières (avant correctifs de valeurs)	77 315		
Autres postes du bilan			129 586
Autres actifs	257 573		
Autres passifs		156 591	
Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités)	12 367		
Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités)	16 236		
État des liquidités			-239 714
Liquidités		256 776	
Créances résultant de papiers monétaires	49		
Créances sur les banques	3 489		
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4 673		
Engagements envers les banques	8 851		
Résumé des flux de fonds			
Provenance des fonds			
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			190 294
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			77 315
Autres postes du bilan			129 586
Liquidités			
Total provenance des fonds			397 195
Utilisation des fonds			
Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations			-34 597
Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre			-96 948
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-25 936
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			
Liquidités			-239 714
Total utilisation des fonds			-397 195

Annexe au compte de résultat 2014

Commentaires sur l'activité de la banque

Généralités

La BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, les dépôts du public, la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses 73 sièges et ses neuf banques mobiles (localités desservies), la BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne et est également active dans le canton de Soleure. Géographiquement, ses opérations de crédit sont concentrées dans les cantons de Berne et de Soleure. Les services offerts dans le conseil en placement, la gestion de patrimoine et la banque en ligne sont accessibles sur tout le territoire national.

La BCBE n'est pas représentée à l'étranger, pas plus qu'elle n'y détient de participations qualifiées. Les placements à l'étranger sont limités par les statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 32). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise ressort du mandat constitutionnel. Par une gestion adéquate, la BCBE entend contribuer au développement autonome. Elle favorise ainsi l'essor économique et l'évolution de la société. Conformément à la loi, la BCBE traite l'ensemble des affaires ordinaires d'une banque et doit être gérée selon les principes commerciaux répondant aux exigences de l'économie de marché.

La politique d'affaires de la banque repose sur une approche éprouvée et reste inchangée :

1. Pour tous les segments de la clientèle, la banque a une offre spécifique de prestations de base, qu'elle propose à des conditions rentables dans le cadre de ses possibilités.
2. La banque couvre à des conditions compétitives les besoins financiers et de crédit de la population locale, de l'économie et des collectivités de droit public, et elle fournit des prestations à l'État aux conditions du marché.
3. L'objectif de la BCBE consiste notamment à promouvoir de petits et moyens engagements envers des particuliers, de petites et moyennes entreprises ainsi que des collectivités de droit public.
4. La BCBE encourage l'épargne et la constitution de patrimoine et elle soutient l'accession à la propriété, avec pour objectif un développement régional, social et économique équilibré.
5. Les jeunes entreprises prometteuses sont encouragées de façon ciblée, de même que le sont des projets avancés à caractère écologique ou énergétique.
6. La croissance qualitative est un objectif prioritaire. La banque veille :
 - à nouer des liens personnels étroits avec sa clientèle ;
 - à agir dans une optique de rendement ;
 - à prendre des risques raisonnables et contrôlés.

En vertu de cette politique d'affaires, la BCBE, dont les activités sont axées sur la Suisse, s'est fixé pour objectif un rendement durable de 2 % à 4 % de plus que les placements sans risque (obligations de la Confédération).

Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes :

Opérations d'intérêts

Les opérations portées au bilan constituent la principale source de revenus de la banque. Le refinancement des prêts à la clientèle s'effectue au moyen des fonds de la clientèle et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, alors que les prêts sont principalement alloués moyennant une couverture hypothécaire.

Dans le cadre des affaires générant des intérêts, la banque garde dans ses actifs immobilisés un important portefeuille de titres, en se conformant aux directives de placement prévues par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Les opérations interbancaires ne jouent qu'un rôle mineur.

Dans le cadre de ses opérations passives, la BCBE offre une vaste palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. Afin de procéder au refinancement de ses opérations actives, elle émet des obligations de caisse et des emprunts, et recourt aux prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Opérations de commissions

La gestion de fortune et le conseil en gestion de patrimoine constituent le pilier des affaires générant des commissions. La fortune de la clientèle est gardée aussi bien dans les chambres fortes de la banque que dans celles d'autres offices de dépôt de premier ordre.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE opère sur les marchés boursiers et les marchés de devises pour le compte de sa clientèle. Elle agit en tant qu'intermédiaire ou elle fait en sorte de neutraliser le risque par une affaire de contrepartie. Aucune fonction de teneur de marché (market making) n'est en principe remplie. La BCBE est membre d'Eurex (European Exchange) et partie prenante à la SIX. Les activités à l'Eu-

rex portent essentiellement sur l'exécution des ordres de la clientèle (brokerage).

Le commerce de titres et de devises à propre compte est limité, le négoce de devises sur propres positions portant exclusivement sur des devises fortes. Le commerce de titres et d'instruments dérivés à propre compte ne revêt qu'une importance secondaire et ne fait pas partie des activités centrales de la banque. Le négoce de titres à propre compte est limité à 30 millions de francs et est de ce fait soumis à la règle «de minimis» régissant les actions et les instruments sur intérêts, conformément à l'art. 83 OFR.

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour le compte de ses clients. Les interventions portent essentiellement sur des opérations à terme sur devises et des options Eurex.

Collaborateurs et collaboratrices

Fin 2014, l'effectif du personnel se montait à 1375 collaborateurs (2013 : 1418). Ce chiffre comprend aussi 123 apprentis, débutants ou stagiaires.

Gestion des risques

La gestion des risques assure que la prise de risque s'effectue de manière ciblée et contrôlée. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées dans les processus de travail de la BCBE. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la circ. 2008/22 de la FINMA «Exi-

gences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité». Les informations quantitatives se trouvent en pages 111 à 119.

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il fixe les conditions régissant la politique des risques, la philosophie en matière de risques, la façon de les évaluer et de les gérer. Il adopte les limites de risque en se basant sur la capacité à les assumer, il approuve la politique de risque et il surveille leur application et la mise en œuvre de ses consignes. Afin de pouvoir assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration exige différents rapports sur l'évolution financière et la situation en matière de risques, ainsi que chaque année un rapport détaillé sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une organisation de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour leur surveillance.

Les contrôles d'exploitation courants sont directement intégrés aux processus de travail ou situés directement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les constats sont communiqués dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires pour le contrôle et la surveillance internes sont identifiées, groupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. De plus, l'unité organisation-

nelle Contrôle des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

Propension au risque et stratégie risque faible

La BCBE prend des risques mesurés pour avoir la chance de développer ses revenus. De l'environnement interne dépendent la mise en place d'une gestion efficace du risque et un système de contrôle interne performant. La stratégie, le mandat d'entreprise et la politique d'affaires permettent de définir un cadre.

La BCBE poursuit une stratégie risque faible qui est soulignée par les principes suivants en matière de politique des risques.

- La BCBE a, en tant que société anonyme de droit privé, des responsabilités claires selon le droit des sociétés et un Conseil d'administration indépendant. La stratégie de la BCBE se concentre sur deux cœurs de métier, à savoir les affaires avec la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME, et la gestion de fortune. Le négoce à propre compte de titres et d'instruments financiers dérivés est limité à 30 millions de francs et est soumis à la règle de minimis pour les actions et les instruments d'intérêt selon l'art. 83 OFR.
- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques par ses propres résultats. L'allocation de nouveaux crédits est tributaire du remboursement des crédits en cours, des fonds déposés par la clientèle (fonds d'épargne, obligations de caisse, autres

Collaborateurs et collaboratrices

31.12.2014

31.12.2013

Effectif du personnel	31.12.2014	31.12.2013
Collaborateurs et collaboratrices habilités à signer	711	712
Collaborateurs et collaboratrices sans droit de signature (y c. personnel auxiliaire)	571	606
Apprentis	93	100
Nombre total	1 375	1 418
Collaborateurs et collaboratrices (corrigé du temps partiel)	1 137	1 171

engagements à l'égard la clientèle) et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Le portefeuille de crédits doit être couvert par les fonds de la clientèle et les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques sont soupesés à l'aune des revenus et des fonds propres.

- Pour minimiser les risques, il existe des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel. Ce dernier stipule la fixation de limites sur la base de l'engagement global des contreparties, de l'engagement global dans les branches et dans les pays, et du volume total des produits choisis. Dans les affaires interbancaires, des limites sont définies pour chaque banque, chaque groupe bancaire et pour le total. Dans les opérations de négoce, des limites de négoce sont fixées pour les titres et les devises.
- L'objectif de la BCBE est d'assurer à long terme un revenu net approprié généré par les intérêts, au-delà des cycles d'intérêts et de marché. Les changements de délai liés aux affaires bancaires, aux besoins des clients et au développement du marché entraînent des risques de variation des intérêts. Ils sont limités par la mise en œuvre du principe de refinancement des prêts à la clientèle par des fonds de la clientèle au sens strict et par des emprunts hypothécaires, avec les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que par le recours à des instruments financiers dérivés. L'orientation de la politique d'affaires permet de dégager en permanence un excédent de liquidités, placées en grande partie auprès de la Confédération, de la Banque nationale suisse et dans des obligations de première qualité, liquides et susceptibles d'être mises en pension.

Tolérance au risque

La tolérance au risque reflète le risque maximum que la BCBE est prête à assumer pour réaliser ses objectifs. Elle traduit la stratégie

en objectifs mesurables à court et à moyen termes et en limites de l'ensemble des catégories de risque, tout en facilitant le contrôle des risques inférieurs à un an et leur gestion. Le risque global maximum est un seuil. La tolérance de chaque catégorie de risque est fixée annuellement par le Conseil d'administration. Pour sa part, la Direction générale établit des indicateurs de risque et différents paramètres.

Potentiel de minimisation du risque

Par sa stratégie risque faible, la BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et mis en place des garde-fous pour les réduire. Les risques peuvent être surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système interne de la BCBE fondé sur les risques.

Les risques doivent être minimisés comme suit :

1. Pour les risques de pertes évidents dans les affaires portées au bilan et hors bilan, des corrections de valeurs et des provisions sont constituées.
2. Au sens d'une prévoyance-risque prévoyante, il a été formé dans les affaires de crédit des correctifs de valeurs forfaitaires sur la base des limites déterminées. Avec ces correctifs de valeurs, des risques latents inhérents, qui pourraient occasionner des pertes à l'avenir, sont couverts. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un preneur de crédit particulier ou à une créance particulière.
3. Enfin, la BCBE limite les risques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par les réserves pour risques bancaires généraux.

La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes. Au 31 décembre 2014, elles se chiffraient à 654,1 millions de francs, et l'impôt en était intégralement acquitté.

Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO et la Circ.-FINMA 08/2, ch. marg. 148a

La situation globale en matière de risques est évaluée vers le milieu de l'année dans le cadre de l'atelier dédié au contrôle des risques et à la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de discerner suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres dans la société. Pour y parvenir, on utilise le «Business Risk Model; BRM», un instrument permettant d'évaluer les risques inhérents aux activités de la BCBE dans divers domaines à risque. L'atelier se déroule en deux temps : une réunion du responsable Finances (CFO), du responsable de la révision interne et des représentants des unités organisationnelles chargées de gérer le risque et de le contrôler, suivie d'une réunion des membres de la Direction générale, qui se penchent sur le BRM en tenant compte de l'avis des autres ; ensemble, ils constituent l'organe BRM. Cet atelier a pour objectif premier d'identifier les principaux risques et de définir des mesures de prévention adéquates.

Les enseignements majeurs de cet atelier sont consignés au rapport semestriel «Contrôle des risques» et dans la planification à moyen terme. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière

de risques ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. À l'occasion de son atelier annuel dédié à la planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur le «Business Risk Model» et en discute avec la Direction générale. De plus, les défis déterminants sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme, et les objectifs correspondants définis pour la prochaine période de planification.

Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risques suivantes : risques de crédit (y c. les risques sectoriels et les risques-pays), risques de marché (risques de changement de taux d'intérêt, risques monétaires, risques de cours, risques de liquidité du marché), risques de liquidité et de refinancement, risques opérationnels (y c. risques juridiques, fiscaux et informatique), risques de réputation et risques de compliance. La BCBE est surtout active dans les opérations portant sur le différentiel d'intérêts. Elle est ainsi surtout exposée au risque de crédit et au risque de variation des taux d'intérêt.

Risques de crédit

Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y c. opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan et hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produits). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, et sont proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus pour la gestion dynamique des crédits sont pilotés

via un système d'assistance des conseillers en crédit et sont structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Les crédits sont répartis en deux groupes (couverts, non couverts). Pour les deux groupes, des taux et des normes de financement maximaux sont définis.

L'estimation de la valeur vénale des immeubles répond à des règles précises, elle est assistée par ordinateur et est soumise à un contrôle régulier. Selon le type d'objet, diverses méthodes d'évaluation sont appliquées. En principe, la méthode de la valeur réelle s'applique aux objets d'habitation et la méthode de la valeur de rendement aux immeubles de rendement. Pour les objets commerciaux, les objets industriels et les objets spéciaux, une valeur de rendement est établie. La détermination de la valeur vénale et l'estimation de projets de construction majeurs et d'objets sensibles est du ressort du service technique, en collaboration avec des spécialistes de l'immobilier.

Lors du calcul de la charge supportable incorporable, la BCBE applique un taux d'intérêt de 5%. L'amortissement de la 2^e hypothèque doit avoir lieu linéairement sur 15 ans. À partir de 50 ans, la charge supportable prévisible après le départ en pension est calculée. Si les normes applicables prêt, à la charge supportable et à l'amortissement sont dépassées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. On doit alors les mettre en évidence, les vérifier et les régulariser dans un délai raisonnable.

La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles. Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. Actuellement, la BCBE ne tient aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BCBE est organisé de telle manière que le gros des opérations de crédit peut être autorisé au guichet (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clientèle de crédit privée et des PME seront assurés par les sièges, et le suivi et le traitement des affaires des grands clients commerciaux, des opérations avec l'étranger et avec les banques sont assurés de manière centralisée.

Les sièges, regroupés par régions, sont suivis activement par des conseillers régionaux dans le service central de gestion des crédits. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé. Le système de reporting est scindé en deux : d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale ; d'autre part, les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins, en fonction du volume des risques à surveiller. Pour les positions à crédit compromises ou présentant des retards, des stratégies correspondantes sont fixées dans le but de minimiser le risque de perte. Dans le cadre du contrôle semestriel des correctifs de valeurs, la situation actuelle est prise en compte et, le cas échéant, la stratégie est redéfinie. En même temps, la note du client est actualisée.

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, collectivités de droit public, banques et États.

Risques inhérents aux branches

Un risque de branche naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à une branche influencent la valeur d'un engagement. On désigne par «risque de branche» la partie d'un engagement dont la

stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à une branche. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation spécifiques à une branche qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque de branche doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites par branche. Il les vérifie et les approuve chaque année. Les limites de branche autorisées par le Conseil d'administration analogiquement aux limites des pays peuvent être intégralement épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite de branche a été fixée, on peut donc partir de l'idée que des risques latents inhérents qui pourraient engendrer des pertes à l'avenir sont encourus. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne sont pas attribuables à un débiteur déterminé ou à une créance déterminée.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. À cet égard, des placements en francs suisses sont effectués majoritairement. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions. Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et long termes. Elles peuvent être utilisées en vue de garantir la facilité pour resserrements de liquidités de la BNS ou à d'autres fins de couverture. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité pour les investissements effectués dans les immobilisations financières. Il définit la tolérance au risque à l'aide d'indices de risque et de leur paramétrage, et il est infor-

mé au moins tous les six mois de leur respect. De plus, le Conseil d'administration définit chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale définit des limites pour les différentes catégories d'immobilisations et détermine les indicateurs et les indices de risque. Le comité ALM (ALCO) – gestion de l'actif et du passif – donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans des immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations, et un document directeur contraignant est rédigé; il définit les garde-fous pour les immobilisations financières.

Les risques-pays

Un système de limites est appliqué afin de limiter les risques-pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays ou groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 100. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie des activités centrales de la BCBE. Pour l'appréciation des risques-pays, le système d'évaluation des risques-pays mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich dans le cadre de la coopération des banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger est utilisé. Les correctifs de valeurs pour risques-pays sont contenus dans la position «Correctifs de valeurs et provisions».

Risques de marché

En raison des activités orientées en grande partie vers les opérations de bilan, le risque de variation des intérêts et le risque de liquidité revêtent une grande importance. Les risques de variation des intérêts et de liquidité sont minimisés par des limites et des indicateurs de risque.

Risques de variation des intérêts

Le risque de variation des intérêts naît surtout du déséquilibre de la congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de marché essentiels dans le livre bancaire résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à terme fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé.

L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (Asset and Liability Management; ALM). C'est le Conseil d'administration qui édicte les objectifs stratégiques pour l'ALM. Il fixe les limites et définit la tolérance au risque. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de mettre en œuvre les objectifs stratégiques édictés par le Conseil d'administration en se basant sur le règlement ALM. L'ALCO a les missions suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des intérêts et de liquidité ainsi que des risques des immobilisations financières au niveau global de la banque ;
- surveillance du respect de la tolérance au risque indiquée par le Conseil d'administration ;
- évaluation des indicateurs de risque à surveiller et selon le niveau (système de signalisation), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- positionnement à moyen et à long termes du bilan bancaire sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'estimation du marché (conditions des intérêts, structure de refinancement et d'investissements) ;
- élaboration de stratégies de sécurisation pour limiter l'exposition aux risques d'intérêt dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés ;
- définition de la réplique. Le Conseil d'administration se base chaque année sur

- les hypothèses données des clés de répliation ;
- délivrance de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités ;
- délivrance de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p. ex ; duration).

L'unité organisationnelle Contrôle des risques est responsable de l'identification, l'évaluation et de la surveillance des risques de variations des intérêts.

La gestion du risque d'intérêt intervient à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) et par recours à des dérivés d'intérêt. L'unité organisationnelle Contrôle des risques établit chaque mois un compte rendu sur le respect des tolérances et des indicateurs de risques à l'intention d'ALCO, et chaque trimestre à l'intention du Conseil d'administration. De plus, un rapport hebdomadaire détaillé est établi à l'intention de la Direction générale ainsi que du président du Conseil d'administration.

Le risque de variation des intérêts est quantifié mensuellement au moyen d'un bilan d'échéance des intérêts par le calcul de la valeur en espèces et de la durée des positions fermes. De même, des simulations de sensibilité des revenus sont effectuées. Dans le cadre d'une planification à moyen terme, les risques du marché sont quantifiés annuellement au moyen de simulations de crise.

Pour le calcul de la modification de la valeur en espèce du capital propre, le régime d'attachement des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de répliation. À cet égard, le comportement en matière d'attachement des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché, de telle manière que la variance de la marge entre taux d'intérêt du client et le rendement du portefeuille répliqué soit mini-

misée. Ce sont des taux d'intérêt de produits et de marché historiques qui servent de base de données pour la simulation.

ALCO évalue la répliation et détermine chaque année les portefeuilles de répliation sur demande du contrôle des risques.

De plus, la modification de la valeur en espèce des moyens propres est calculée pour les positions fixes.

Risques de marché découlant des opérations de négoce

Les risques de marché du livre de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce sur la base de la règle de minimis selon l'art. 83 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eurex. Pour le groupe Eurex, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration adopte chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risques de liquidité et risques de refinancement

Le risque de liquidité provient de l'acquisition de liquidités suffisantes dans une période appropriée pour satisfaire les engagements financiers actuels. La gestion du risque de liquidités assure à tout moment la solvabilité, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration autorise les limites des sommes en trésorerie. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités sur la base d'indicateurs de risque et de leur paramétrage et il est informé au moins tous les

six mois sur leur respect. La Direction générale fixe les indices et les indicateurs de risque, et veille à assurer durablement une liquidité suffisante. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion de liquidité et décide des mesures pour se procurer éventuellement des ressources sur le marché des capitaux. Le Contrôle des risques est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité et de leur reporting.

Du point de vue commercial, on a un excédent permanent de liquidités, placées en grande partie auprès de la BNS ainsi que de la Confédération et dans des organismes de droit public. Ces placements forment le niveau de moyens de trésorerie. Ce paramètre est calculé chaque jour et déclaré au Contrôle des risques. D'autres obligations sont gérées dans les immobilisations financières afin d'avoir des liquidités supplémentaires.

Différents tests de résistance permettent de contrôler la situation de la liquidité de la BCBE en cas de sollicitations lors d'événements extrêmes. On y vérifie le respect des indicateurs préventifs définis comme élément du concept des cas d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise, présentés chaque année dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les résultats du test de résistance pour la liquidité est présenté au Conseil d'administration, il montre le respect de la tolérance au risque de liquidité dans des conditions difficiles.

Le concept des cas d'urgence à plusieurs niveaux doit régler la répartition des rôles des personnes/organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidité insuffisante. Pour surveiller la situation des liquidités, on a recours à des indicateurs préventifs qui attirent l'attention sur la naissance des risques. Lorsqu'un tel indicateur est passé, un déclencheur de cas d'urgence (trigger) in-

tervient, qui prévoit la mise en place de mesures anticipatrices selon le niveau de gravité.

Lors des tests de résistance, il faut analyser l'éventuelle activation des indicateurs préventifs et procéder à des mesures correspondantes dans la gestion des liquidités de l'opération ordinaire. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation du concept des cas d'urgence et soumet pour approbation à la Direction générale.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru en raison de l'adaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs. Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Le pilotage intervient dès lors surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels est en premier lieu l'affaire des cadres à tous les niveaux.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires, et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production. La BCBE limite les risques opérationnels en édictant des directives, en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle, en définissant clairement les tâches, les compétences et les responsabilités.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration a défini le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels compte tenu de la tolérance au risque. La responsabilité pour la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, il est assisté par l'unité organisationnelle Contrôle des risques.

Le risque opérationnel est constamment surveillé, contrôlé et géré sur la base d'indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

Risques informatiques

La BCBE délègue une grande partie des prestations informatiques au HP Banking Service Center (HP BSC). Avec le partenaire d'externalisation HP BSC, une structure de gouvernance TI a été créée. Celle-ci dirige et garantit une collaboration aux plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires).

L'organe de révision externe de HP BSC vérifie les domaines informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les prestations de service informatiques externalisées dans le cadre de son règlement «Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit comme l'exige la législation bancaire, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité de révision et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les audits spéciaux.

Risques de compliance

Font partie des risques de compliance les risques juridiques, de réputation et de pertes qui résultent de la violation de normes relevant du droit et de l'éthique. Les risques de compliance sont des risques comportementaux et forment un ensemble de coupure de risques juridiques, de réputation et de pertes. La BCBE assume une fonction de compliance selon la Circ.-FINMA 08/24.

À l'instar du contrôle des risques, les tâches de compliance sont en principe intégrées

dans les processus de traitement de la BCBE. L'unité organisationnelle Service juridique et compliance surveille si tous les responsables de tâches de compliance sont désignés s'agissant des principales dispositions légales ou réglementaires, et établit semestriellement un rapport ad hoc. Le bureau de coordination en matière de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, est indépendant des activités commerciales générant des revenus et est soumis directement au responsable du Département Finances. Dans l'unité organisationnelle Service juridique et compliance sont également saisis, traités et surveillés tous les actes juridiques en suspens. Pour la surveillance des directives sur le blanchiment d'argent, une application informatique est utilisée. Celle-ci identifie et transmet aux personnes compétentes pour traitement les afflux et les sorties inhabituels de valeurs patrimoniales, de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont clairement réglées. Leur mise en œuvre est surveillée par l'unité organisationnelle Service juridique et compliance.

Externalisation d'unités d'affaires

En plus des services informatiques du HP Banking Service Center (HP BSC), la BCBE a externalisé le trafic des paiements et l'administration des titres à Swisscom IT Services AG. Ces externalisations sont réglées dans des contrats de coopération et de «Service Level Agreements», en conformité avec les directives relatives au devoir de surveillance. Tous les collaborateurs et prestataires de service sont soumis au secret bancaire, de sorte que la confidentialité est assurée.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation sont conformes aux dispositions du code des obligations suisse (CO), de la loi sur les banques (LB) et de l'ordonnance sur les banques (OB), ainsi qu'aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés (FINMA) et du règlement de cotation de la Bourse suisse. La clôture individuelle au 31 décembre 2014 a été établie en conformité avec les dispositions d'établissement des comptes applicables aux banques jusqu'au 31 décembre 2014 (art. 23 à 28 OB), les dispositions des directives d'établissement des comptes de la FINMA (Circ.-FINMA 08/2) et avec l'art. 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de SIX. Cette clôture individuelle correspond à la clôture statutaire conformément au chiffre 1f des directives d'établissement des comptes de la FINMA.

Les critères de comptabilisation et d'évaluation des comptes annuels 2013 et 2014 présentés dans le rapport de gestion sont en principe les mêmes et se prêtent donc à une comparaison aussi bien matérielle que formelle. Les modifications apportées aux critères d'évaluation sont explicitées.

Les diverses positions détaillées dans une rubrique de bilan sont en principe valorisées séparément (valorisation individuelle).

Toutes les réserves disponibles sont clairement mentionnées.

Les comptes annuels de la BCBE se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de financement et de l'annexe.

La BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune filiale essentielle assujettie à consolidation. Par conséquent, il n'y a pas de consolidation.

Saisie des opérations

La saisie des opérations s'effectue le jour du bouclage. Les transactions en cours (principalement des opérations de caisse en devises et en titres non encore accomplies au moment du bilan) sont comptabilisées le jour du bouclage et portées au bilan (principe de transaction). Les opérations à terme sont comptabilisées et inscrites hors bilan.

Conversion des monnaies

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan, les opérations à terme au cours actuel de la durée résiduelle. Les avoirs en monnaies sont convertis au cours des billets en vigueur le jour du bilan.

Liquidités, effets de change et papiers monétaires, fonds passifs

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale ou aux valeurs d'acquisition moins les correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises. L'escompte non encore gagné sur papiers monétaires, ainsi que les agios et disagios sur propres emprunts sont régularisés dans la durée dans les rubriques correspondantes du bilan.

Créances sur les banques et la clientèle, y compris les créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les correctifs de valeurs pour les risques d'insolvabilité sont contenus dans le poste «Correctifs de valeurs et provisions». Concernant les postes importants pour lesquels le risque de perte est certain et peut être chiffré avec exactitude, les correctifs de valeurs sont directement compensés avec les postes actifs correspondants.

Les correctifs de valeurs individuels ont été déterminés selon les mêmes critères que lors

de l'exercice précédent. La BCBE distingue trois catégories de créances avec provisions. Elle se fonde pour évaluer le gage immobilier sur les valeurs de liquidation, principe applicable aux trois catégories. Les valeurs de rendement déterminantes sur les objets de rendement sont fixées en fonction du bien immobilier.

– Les créances exposées :

Cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présente des risques. Pour des raisons de prudence, des correctifs de valeurs individuels sont constitués sur ces créances. Le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90% de la valeur déterminée avec prudence.

– Les créances avec continuation du rapport de crédit :

Cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme menacées, sans que l'on ne soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90% de la valeur de liquidation.

– Les créances dans le cas desquelles une liquidation était en cours ou probable (positions de liquidation) :

Dans les cas où une liquidation d'une créance menacée est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les positions de liquidation est encore considéré comme une garantie à hauteur de 80% de la valeur de liquidation.

Ces trois catégories de créances correspondent aux positions nécessitant des correctifs de valeurs. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans toutes les catégories comme valeurs de liquidation au sens de la Circ.-FINMA 08/2. Les créances exposées et menacées sont évaluées sur une base individuelle, et la moins-value

est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les opérations hors bilan comme les engagements irrévocables, garanties ou instruments financiers dérivés sont également inclus dans cette évaluation. Les intérêts en retard de plus 90 jours sont considérés comme intérêts en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et les intérêts/commissions dont la perception s'avère précaire ne sont plus comptabilisés comme produit, mais directement sous le poste «Correctifs de valeur et provisions». Les intérêts compromis sont en principe définis de la manière ci-après.

- Avances fixes, prêts, hypothèques : tous les intérêts impayés (y c. les intérêts courus) sur les postes enregistrant des arriérés de plus de 90 jours
- Comptes courants : les intérêts non payés sur des postes compromis dont la limite sur compte courant a été dépassée.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sécurités éventuelles. Si l'on estime que la procédure de réalisation prendra plus d'un an, le produit estimé de la réalisation sera diminué du coût de portage d'autant plus élevé.

Des correctifs de valeurs individuels peuvent être opérés forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis, composés uniquement d'une série de petites créances. En sus des correctifs de valeurs individuels, la banque constitue des provisions forfaitaires pour couvrir les risques afférents aux diverses branches. Ces correctifs de valeurs forfaitaires permettent de couvrir les risques latents le jour de l'évaluation. Les risques de branches latents font l'objet de correctifs de valeurs à l'instar des risques-pays sur la base des limites autorisées par le Conseil d'administration. Selon le

type de branche, des taux de risque individuels sont appliqués.

Prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèce reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés ou prêtés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêts et de refinancement au moyen de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode de régularisation.

Opérations de mise et de prise en pension (repurchase and reverse repurchase operations)

Les titres acquis avec une obligation de vente (reverse repurchase operations) et les titres vendus avec une obligation de rachat (repurchase operations) sont considérés comme des affaires de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Le produit des intérêts d'opérations «reverse repurchase» et les charges d'intérêts d'opé-

rations «repurchase» sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les portefeuilles de titres et de métaux précieux sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). Est retenue comme valeur du marché le prix fixé sur un marché efficient et liquide. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, l'évaluation et la comptabilisation se feront selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le produit des opérations de négoce. Les produits d'intérêt et de dividende du portefeuille de négoce de titres sont crédités dans le produit d'intérêts et de dividende du portefeuille de négoce.

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont portées au bilan sous le poste «Correctifs de valeurs et provisions». Ces provisions étaient constituées, sans changement, à raison de 10 % de la limite de négoce.

Immobilisations financières

Figurent sous ce poste les titres qui n'ont pas été acquis dans une intention de négoce et – dans le cas de titres de participation – qui ne sont pas destinés à un placement durable. Les titres de participation sont enregistrés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. Les agios et les disagio sur les achats de titres à revenu fixe, acquis dans l'intention de les garder jusqu'à maturité, sont activés, passivés et régularisés sur toute la durée. Les gains de cours résultant de la vente de titres à revenu fixe initialement acquis dans l'intention de les garder jusqu'à maturité (composante intérêts) sont répartis sur la durée résiduelle.

Les titres à revenu fixe, acquis sans intention de les garder jusqu'à maturité, sont regroupés dans un portefeuille spécial et sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse.

Des correctifs de valeurs forfaitaires pour risques de liquidité sont constitués sur des placements à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé un « investment grade » sur les limites, ceci sur la base des probabilités de défaillance selon Standard & Poor's sur une période de dix ans. Les limites autorisées annuellement peuvent être entièrement utilisées au courant de l'année. Des correctifs de valeurs individuels sont constitués sur des placements à revenu fixe hors « investment grade » et sur des placements de sociétés sans rating officiel. Les correctifs de valeurs sont directement déduits de la rubrique « Immobilisations financières ».

Des options de vente sur le SMI (Swiss Market Index) peuvent être utilisées en guise de couverture du risque de baisse du cours des actions (aucune option n'était ouverte au 31 décembre 2014; la valeur des options était de 0,7 million de francs au 31 décembre 2013). L'estimation de la valeur intrinsèque des options (montant in-the-money) s'effectue conjointement avec le portefeuille de titres couvert (valeur d'achat ou valeur plus basse de marché). Tout gain éventuel est déduit du prix d'achat, alors qu'une perte est considérée comme une partie de la valeur d'achat des actions couvertes. La valeur temporelle lors de l'achat des options fait partie des frais de couverture et vient immédiatement charger le compte de résultat sous la rubrique « Autres charges ordinaires » (1,4 million de francs en 2014 et 3,0 millions de francs en 2013) ou lui est créditée en cas de vente (2014: pas de vente; 2013: 0,1 million de francs). Lors de la conversion (la dissolution ou le remplacement d'une option intervient en l'espace de quatre semaines), lors de la réalisation ou de la liquidation d'une option, la valeur intrin-

sèque d'une option est utilisée pour réduire le prix d'acquisition de l'action couverte.

Le portefeuille de métaux précieux des immobilisations financières représente exclusivement le stock physique détenu en vue de couvrir les comptes en métaux précieux de la clientèle. Ces postes représentent par conséquent des positions de couverture et sont donc considérés comme une unité avec les comptes métal et comptabilisés à la valeur du marché. La chute du prix des métaux entraîne une évaluation plus basse des postes de l'actif. La perte correspondante est éliminée par la réduction de l'engagement sur les comptes métal. L'effet contraire découle d'une augmentation des prix, les pertes et les gains se compensant également.

Les immeubles repris dans le cadre des affaires de crédit ou les immeubles qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation bancaire et dévolus à la vente sont portés au bilan à la valeur de rendement ou à la valeur inférieure du marché, ou encore à la valeur de liquidation. Les adaptations qui en résultent sont saisies comme correctifs de valeurs. Une réappréciation à concurrence de la valeur d'acquisition intervient si le prix du marché, tombé en dessous de la valeur d'acquisition, remonte à nouveau.

Participations

L'évaluation des participations s'effectue au maximum au prix d'achat. Eu égard aux risques particuliers ainsi qu'à l'application du principe de prudence, des correctifs spécifiques de valeurs sont entrepris dans différents cas avant d'être directement déduits de cette rubrique du bilan. De plus, il est procédé à des amortissements si le rendement anticipé à moyen terme n'atteint pas 8% à 10%.

Les participations qui confèrent à la banque une influence déterminante doivent être saisies en principe selon la méthode de la mise en équivalence dans le bouclage individuel à établir, conformément aux disposi-

tions de l'art. 6, al. 4 de la directive concernant l'établissement des comptes de la SIX. À la BCBE, le bouclage individuel correspondant à la situation effective est identique au bouclage statutaire. Selon la Circ.-FIN-MA 08/2 ch. marg 1f, les principes de comptabilisation exigés pour le bouclage statutaire doivent également être respectés dans le bouclage individuel à établir, conformément aux dispositions de l'art. 6, al. 4 de la directive concernant l'établissement des comptes de la SIX. Il convient en particulier d'appliquer le principe de la valeur la plus basse. La valorisation théorique des participations essentielles selon la méthode de mise en équivalence est illustrée en page 89.

Immobilisations corporelles

Depuis 1998, les immeubles de la banque et ceux nécessaires à l'exploitation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou aux valeurs de rendement plus basses. Si la valeur de rendement est plus élevée que la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés jusqu'en 1998, c'est cette valeur plus basse qui sera retenue au bilan. Les valeurs de rendement sont périodiquement vérifiées. Depuis 1999, un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5% de la valeur de rendement. Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont activés.

Les autres immobilisations corporelles englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Les acquisitions mineures sont directement débitées des « Autres charges d'exploitation ». Les investissements plus importants sont activés à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de vie estimée de cinq ans. Les investissements dans des programmes informatiques et des licences de logiciels sont

amortis intégralement l'année de leur acquisition, sauf pour certains projets.

La stabilité de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés lors de la vérification, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la durée d'utilisation restante ou il sera procédé à un amortissement hors plan.

Si une détérioration de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe (tout ou partie), une réappréciation s'impose. Celle-ci devra être saisie via le résultat de la période.

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Si, dans le cas de l'acquisition d'une société ou d'une valeur patrimoniale, les coûts d'acquisition sont plus élevés que les actifs nets repris, la valeur résiduelle est activée comme survalueur (goodwill). Celle-ci est amortie sur la durée d'utilisation estimée. La durée d'amortissement est de cinq ans ; elle peut être prolongée à maximum dix ans dans des cas dûment fondés. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles apportent à la société une utilité mesurable sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan. Dans le cas de signes de détérioration de valeur, la valeur d'utilité doit être vérifiée et amortie davantage. La stabilité des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. En particulier, les charges et produits d'intérêts, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation, ainsi

que les impôts directs courants échus ou dus sont régularisés.

Autres actifs et passifs

Sont essentiellement comptabilisés sous ces postes les soldes des mouvements internes à la banque, les comptes d'impôts (impôts indirects) et les valeurs de remplacement positives ou négatives découlant des activités de négoce (pour le compte de la banque et des clients) avec les instruments financiers dérivés.

Correctifs de valeurs et provisions

Ce poste comprend les correctifs de valeurs et les provisions pour les risques de recouvrement (du croire et risques-pays) qui ne sont pas directement déduits des actifs et les risques inhérents à d'autres activités (notamment ceux liés au marché, au règlement et à la liquidité des portefeuilles de titres ou de devises destinés au négoce, ainsi que les risques engendrés par l'utilisation d'instruments dérivés). Les autres provisions de ce poste concernent principalement les propres assurances, le développement de produits, les engagements consentis, ainsi que les risques juridiques (entre autres liés aux opérations avec l'étranger, cf. page 26). Les correctifs de valeurs et les provisions sont exposés sur le tableau en page 94, lequel intègre également ceux directement compensés avec les actifs (en particulier provisions et correctifs de valeurs pour risques inhérents sur immobilisations financières). Les correctifs de valeurs et les provisions qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation seront dissous avec effet sur le compte. Si la dissolution dépasse la formation, la dissolution s'effectue via le résultat extraordinaire.

Propres obligations et propres titres de participation

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans la position correspondante. Les propres

titres de participation font l'objet d'une rubrique distincte « Propres titres de participation », déduits des fonds propres.

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE retiennent ce qui suit :

- que les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- que le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- que des situations de placement ou d'assurance particulières auprès de l'institution de prévoyance n'entraînent pas davantage ou moins de coûts pour la BCBE ;
- que les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des destinataires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance des sociétés du groupe sont contenues dans les charges du personnel sur la base du fait générateur. Il sera évalué chaque année selon les Swiss GAAP RPC 16 si les institutions de prévoyance présentent un avantage ou un engagement économique dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation reposera sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas pour autant l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Pour cette raison, tout avantage économique à venir ne sera pas porté à l'actif, alors qu'un engagement économique sera porté au passif.

La Caisse de pension de la BCBE compte 1426 personnes actives assurées et 769 ren-

tiers et rentières (état au 1^{er} janvier 2015). Elle disposait au 31 décembre 2014 d'une fortune globale de 814,3 millions de francs (année précédente : 805,4 millions). Selon les principes d'établissement des comptes applicables à la caisse de pension, le degré de couverture se chiffre à 100% tant que des réserves de fluctuation sont constituées. Avec de telles réserves se montant à 8,8% (année précédente 8,7%) de la fortune totale, la caisse de pension est donc en situation d'équilibre financier. Pour le calcul des capitaux de couverture des rentes, un taux d'intérêt technique de 2,5% a été appliqué.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le revenu. Les impôts uniques ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants.

Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période de calcul au courant de laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés comme comptes de régularisation passifs.

Impôts latents

Les effets fiscaux relevant de différences temporelles entre les valeurs des actifs et les engagements portés au bilan, ainsi que leurs valeurs fiscales, sont comptabilisés comme impôts latents sous «Provisions». Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice. Le calcul est fondé sur l'estimation des taux fiscaux de la taxation effective.

Les créances fiscales latentes relevant de différences temporelles ne sont de principe pas activées pour des raisons de prudence.

La provision pour impôts latents est alimentée à partir du résultat. Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées dans leur intégralité.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer ou d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale.

La politique d'affaires lors de l'utilisation des instruments financiers dérivés

a) Intermédiaire pour la clientèle (titres et devises)

Les produits standardisés proposés sont essentiellement des produits EUREX. Les autres marchés choisis sont abordés par recours à des contreparties de premier ordre. Les produits reposent avant tout sur des actions ou des indices d'actions. Les opérations sur produits dérivés non standardisés ne sont exécutées qu'avec des contreparties de premier ordre. Dans le domaine des produits structurés, la BCBE peut faire office de co-émettrice de produits à capital protégé sans s'engager personnellement.

b) Négocier sur propres positions

La BCBE n'assume pas de fonction de teneur de marché (market maker) dans le commerce de produits dérivés.

Dans le négoce de titres, seuls quelques bons d'option et quelques produits structurés sont de mise outre les options EUREX. Des opérations sur titres au moyen de produits dérivés OTC ne sont pas utilisées dans les transactions sur propres positions. En matière de devises, des opérations à terme et des options sont employées, à l'exclusion des contrats à terme.

Le commerce portant sur des instruments dérivés doit impérativement respecter les limites spécialement définies.

c) Recours aux produits dérivés dans le cadre de la gestion actif-passif (Asset and Liability Management ; ALM)

Dans le cadre de l'ALM, en respectant des limites déterminées, des instruments financiers dérivés sont utilisés pour la gestion de la structure des taux d'intérêt, soit dans le but de réduire les risques de variation des taux d'intérêt.

De plus, le recours à des instruments dérivés a également lieu dans le domaine des papiers-valeurs pour couvrir une partie des immobilisations financières.

d) Comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers dérivés et le volume des contrats sont mentionnés dans l'annexe avec leurs valeurs de remplacement positives et négatives. Ces dernières sont portées au bilan sous «Autres actifs et passifs». Les swaps sur taux d'intérêt utilisés dans le cadre de l'ALM sont évalués conformément à la méthode dite «accrual method», à savoir que le versement des intérêts est régularisé périodiquement. Les coûts engendrés par l'achat des options sur intérêts et les options de swap ou la valeur-temps de couvertures lors de conversions (la dissolution ou le remplacement intervient en l'espace de quatre semaines) sont immédiatement comptabilisés comme charges ou produits (2014 : pas de charges ; 2013 : pas de charges). Les produits de la vente d'options sur intérêts et de la dissolution de swaps de taux d'intérêt sont répartis sur la durée résiduelle (2014 : 5,3 millions de francs ; 2013 : 3,5 millions de francs). Pour le surplus et pour autant qu'il s'agisse de positions de négoce, les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur de marché. Les opérations de couverture sont estimées de façon analogue aux opérations de base. Des

« macro hedges » sont utilisées pour se protéger contre les variations des taux d'intérêt. Les relations de couverture, les objectifs et les stratégies des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des instruments dérivés. L'efficacité des relations de couverture est mesurée au moyen du portefeuille global et contrôlée mensuellement. Les opérations de couverture dans le cadre desquelles la relation de couverture ne produit plus l'effet souhaité, partiellement ou intégralement, sont attribuées au résultat de négoce à hauteur de la partie inefficace.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et les principes d'évaluation n'ont subi aucune modification importante depuis l'an dernier.

Événements postérieurs au jour du bilan

Au moment de l'établissement des comptes annuels, aucun événement majeur qui aurait eu une influence prépondérante sur la fortune, la performance ou la situation financière de l'exercice écoulé ne s'est produit.

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) a abandonné le taux plancher euro/franc. La chute du cours de l'euro est intervenue après la date de clôture du bilan, si bien qu'elle ne doit pas être prise en considération dans les comptes annuels 2014 pour évaluer les rubriques du bilan libellées en euros. Ce jour-là, la BCBE était opérationnelle et elle n'a pas subi de perte importante. Des provisions n'ont pas été constituées.

Informations sur le bilan et hors bilan

Aperçu des couvertures

(en milliers de CHF)

		Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Prêts					
Créances sur la clientèle		82 426	265 103	2 153 440	2 500 969
dont					
– comptes courants		82 246	19 226	66 725	168 197
– prêts			244 595	519 013	763 608
– collectivités de droit public		180	1 282	1 567 702	1 569 164
Créances hypothécaires		18 868 245	7 311	49 935	18 925 491
dont					
– immeubles d'habitation		16 203 775			16 203 775
– immeubles commerciaux		429 401			429 401
– artisanat et industrie		1 920 606			1 920 606
– autres		314 463	7 311	49 935	371 709
Total des prêts	2014	18 950 671	272 414	2 203 375	21 426 461
	2013	18 471 678	269 351	1 846 902	20 587 930
Hors bilan					
Engagements conditionnels		11 742	18 477	88 800	119 019
Engagements irrévocables				237 917	237 917
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				89 568	89 568
Total hors bilan	2014	11 742	18 477	416 285	446 504
	2013	18 750	27 743	403 644	450 137

Créances avec provisions

(en milliers de CHF)

		Montant brut de la dette	Valeur estimée de la réalisation des sûretés	Montant net de la dette	Correctif de valeurs individuel ¹
Créances exposées ²	2014	55 516	23 882	31 634	39 374
	2013	84 973	39 963	45 010	61 187
Créances avec continuation de la relation de crédit	2014	442 052	254 819	187 232	238 306
	2013	436 207	248 797	187 410	235 338
Positions de liquidation	2014	22 821	9 008	13 813	14 021
	2013	28 564	11 192	17 372	17 388

¹ La BCBE procède aux correctifs de valeurs sur la base des limites fixées de MCHF 618 599 (année précédente MCHF 658 736). Pour cette raison, les correctifs de valeurs individuels divergent du montant net de la dette calculé sur l'utilisation effective du crédit.

² La définition des créances exposées se trouve en page 79.

Prêts improductifs (non performing loans)¹

(en milliers de CHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Total des prêts à la clientèle	21 426 461	20 587 930
Créances sur la clientèle	2 500 969	2 147 486
Créances hypothécaires	18 925 491	18 440 444
Prêts improductifs¹	21 734	20 935
Prêts avec constitution de nouvelles provisions sur intérêts	19 224	18 960
Prêts avec comptes ne dégageant pas d'intérêts	2 510	1 975
Prêts improductifs en % du total des prêts à la clientèle	0,1	0,1
Correctifs de valeurs existants pour risques de défaillance afférents aux créances sur la clientèle	579 065	601 833
Provisions sur intérêts	664	970
Provisions sur capital	291 701	313 913
Provisions forfaitaires	286 700	286 950
Correctifs de valeurs en % du total des prêts à la clientèle	2,7	2,9

¹ Prêts dont la rémunération est compromise (cf. page 79, principes d'évaluation des créances sur la clientèle).

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

(en milliers de CHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce		
– Titres de créance	2 596	1 624
– cotés	1 006	902
– non cotés	1 589	722
– Titres de participation	436	3
– Métaux précieux	3 253	2 419
Total du portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 285	4 046
dont titres admis en pension en vertu des impératifs de liquidité	956	795

Immobilisations financières

(en milliers de CHF)

	Valeur comp- table	31.12.2014 Valeur mar- chande ¹	Valeur comp- table	31.12.2013 Valeur mar- chande ¹
Immobilisations financières				
– Titres de créance	2 628 028	2 758 530	2 505 728	2 621 829
– dont titres conservés jusqu'à leur échéance	2 628 028	2 758 499	2 505 728	2 621 804
– dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse	0	31	0	25
– Titres de participation	117 942	163 039	125 975	170 731
– dont participations qualifiées				
– Métaux précieux	15 218	15 262	10 346	10 364
– Immeubles	856	869	1 732	1 800
Total des immobilisations financières	2 762 044	2 937 700	2 643 782	2 804 725
Dont titres admis en pension en vertu des impératifs de liquidité	2 130 565	2 231 349	2 147 949	2 243 832

¹ Correspond à la Fair Value selon la Circ.-FINMA 08/2

Précisions concernant les participations

(en milliers de CHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Participations		
– avec valeur boursière	19 537	21 037
– sans valeur boursière	18 503	20 934
Total des participations	38 041	41 971
Indications concernant les participations (quote-part de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 mio)		
Portées au bilan dans la rubrique des participations :		
– RTC Real-Time Center AG, Liebefeld, siège: Kôniz; capital CHF 30 mio; prestations de service dans le domaine de l'organisation, du conseil et de la fiducie	100,0 %	96,9 %
– Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich, siège: Zurich; capital CHF 1025 mio, dont libérés CHF 205 mio (institut de lettres de gages)	10,7 %	10,7 %
– Jungfraubahnen Holding AG, Interlaken, siège: Interlaken; capital CHF 8,8 mio; (chemin de fer de montagne), lieux de cotation: Zurich; capitalisation boursière au 31.12.2014: CHF 440,5 mio; numéro de valeur: 1.787.578	14,3 %	14,3 %
– Victoria-Jungfrau Collection AG, Interlaken, siège: Interlaken; (cédées durant l'exercice sous revue)		12,1 %
– BioMedInvest AG I, Hünenberg, siège Hünenberg; capital CHF 38 mio; financement dans le domaine de la biotechnologie et la technique médicale	38,5 %	38,5 %
– Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen, siège: Ittigen; capital CHF 10,8 mio; résidence pour personnes âgées	66,7 %	66,7 %
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires sur actions et autres titres de participation	89 568	72 404
En outre, la BCBE détient des participations dans Swisscanto Holding SA, Berne (société de fonds) de 7,6 % dans Caleas AG, Zurich (leasing) de 6,3 %.		

Effets d'une valorisation théorique des participations essentielles (quote-part de participation supérieure à 20 %) selon la méthode de mise en équivalence

	31.12.2014	31.12.2013
	Valeur au bilan	Equity
Portefeuille participations	8 100	84 620 ¹
Produit des participations	848	601
	8 306	82 373
	1 531	6 725

¹ Dont changements du portefeuille par transactions sur capital (y c. achats/ventes): 2494

Autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)

	Autres actifs	31.12.2014 Autres passifs	Autres actifs	31.12.2013 Autres passifs
Autres actifs/passifs				
– Valeurs de remplacement positives/négatives d'instruments financiers dérivés				
– des opérations de couverture de la banque		339 264	22 092	148 954
– des opérations de négoce	19 064	19 219	6 767	7 032
– Compte de compensation	305 941		101 572	
– Impôts indirects	28 528	5 920	13 763	10 269
– Autres actifs/passifs	18 849	57 325	35 585	42 319
Total	372 382	421 728	179 779	208 575

Actifs gagés ou cédés, et actifs sous réserve de propriété

(en milliers de CHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Actifs gagés ou cédés, et actifs sous réserve de propriété (sans opérations de prêt et de mise en pension avec des titres)		
– Créances envers les banques (engagement: CHF 287,4 mio; 2013: 97,8 mio)	318 473	134 370
– Cédules hypothécaires en couverture des lettres de gage (engagement: CHF 1194,0 mio; 2013: CHF 1100,0 mio)	2 486 085	2 714 229
– Titres pour les facilités de financement intrajournalier/des goulets d'étranglement de la BNS (non utilisé)	124 232	144 260
– Titres en couverture du crédit intrajournalier/au jour le jour de la Swiss Euro Clearing Bank (non utilisé)		
– Titres/fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques (engagement: CHF 36,4 mio; 2013: CHF 47,2 mio)	109 625	99 127
– Titres en couverture de l'association boursière bernoise (engagement: aucun; 2013: aucun)	97	97
Total	3 038 511	3 092 082

Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres

(en milliers de CHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres		
Valeur comptable des créances sur dépôts en espèces dans le cadre d'opérations de « securities borrowing » et de « reverse repurchase »	24 734	84 488
Valeur comptable des engagements sur dépôts en espèces dans le cadre d'opérations de « securities lending » et de « repurchase »	–	–
Valeur comptable des titres appartenant à la banque prêtés dans le cadre du « securities lending » ou livrés comme garantie dans celui du « securities borrowing », ainsi que transférés dans des opérations de « repurchase »	–	720
dont: ceux pour lesquels le droit d'aliénation ou de nantissement a été accordé sans restriction	–	720
Valeur comptable des titres empruntés à titre de garantie dans le cadre du « securities lending » ou dans le cadre du « securities borrowing », ainsi que des titres reçus dans le cadre d'opérations de « reverse repurchase », pour lesquels le droit d'aliénation ou de nantissement a été accordé sans restriction	24 533	85 427
dont titres qui ont été nantis ou aliénés	–	–

Engagements à l'égard la clientèle sous forme d'épargne et de placements

(en milliers de CHF)

Engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placements	31.12.2014		31.12.2013	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
jusqu'à CHF 10 000	450 431	1 182 729	460 147	1 202 091
de CHF 10 000 à CHF 30 000	141 878	2 579 669	143 280	2 601 250
de CHF 30 000 à CHF 100 000	134 369	6 871 305	133 501	6 825 875
de CHF 100 000	27 298	6 698 012	26 486	6 534 177
Total	753 976	17 331 715	763 414	17 163 393

Institutions de prévoyance

(en milliers de CHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Engagements à l'égard des propres institutions de prévoyance	16 253	20 985

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

Utilité économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture (+) Sous-couverture (-)	Part économique de la banque		Différence par rapport à l'exercice précédent avec incidence sur le résultat de l'exercice sous revue	Cotisations régularisées sur la période	Charges de prévoyance dans charges de personne	
		31.12.2014	31.12.2013			2014	2013
Plans de prévoyance sans excédent ni sous-couverture selon Swiss GAAP RPC 16	-	-	-	-	11 366	11 366	26 650 ¹
Institutions de prévoyance sans propres actifs	-	-	-	-	531	501	440
Total	-	-	-	-	11 898	11 868	27 090

¹ Charge unique de 15,3 millions de francs liée à l'abaissement du taux d'intérêt technique de la caisse de pension

Selon Swiss GAAP RPC 16, il convient d'évaluer chaque année du point de vue de la banque, si une utilité économique ou un engagement économique ressort d'un plan de prévoyance. Pour le calcul, on se réfère au bouclage de l'institution de prévoyance.

Une appréciation exhaustive n'a pas d'effets économiques sur la banque; dans le bouclage de la Caisse de pension de la BCBE établi selon Swiss GAAP RPC 26, il n'y pas de fonds libres ni de sous-couvertures au 31 décembre 2014. Il n'y a pas d'institutions de prévoyance patronales.

De plus, la BCBE n'a pas l'intention d'utiliser une éventuelle utilité économique résultant d'un excédent de couverture pour abaisser les cotisations de l'employeur. Pour cette raison, une utilité économique future n'est pas activée.

Emprunts obligataires

(en milliers de CHF)

	2014	2013
Emprunts obligataires		
État au 31 décembre	100 000	200 000
État au 31 décembre	100 000	2 7/8 %
	2004	Échéance
	22 avril	2016
		non dénonçable

Aucun emprunt obligataire du propre portefeuille n'a été tenu.

Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2014: 2,875 % (2013: 2,750 %)

Lettres de gage

(en milliers de CHF)

	2014	2013
Emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses		
État au 31 décembre	1 194 000	1 100 000

Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2014: 1,768 % (2013: 2,073 %)

Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux

(en milliers de CHF)

	État à fin 2013	Utilisation conforme à leur but	Recouvrements, intérêts compromis, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Nouvelles constitutions / dissolutions nettes compte de résultat	État à fin 2014
Correctifs de valeurs et provisions							
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)							
A) Créances sur la clientèle	601 833	-2 390	371	64 404	-85 153	-20 749	579 065
Dont							
– provisions sur intérêts	970	-379	371		-298	-298	664
– provisions individuelles	313 913	-2 011		63 404	-83 606	-20 201	291 701
– provisions forfaitaires	286 950			1 000	-1 250	-250	286 700
B) Immobilisations financières à revenu fixe	82 156			2 114	-3 867	-1 753	80 403
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques commerciaux	79 791	-1 355		6 788	-1 125	5 663	84 099
Autres provisions	61 763	-12 215	58	5 640	-6 114	-474	49 132
Total des correctifs de valeurs et provisions	825 544	-15 960	429	78 947	-96 260	-17 313	792 699
À déduire : correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	98 598	-1 355		3 403	-3 993	-590	96 652
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	726 946	-14 605	429	75 544	-92 267	-16 723	696 047
Réserves pour risques bancaires généraux¹	630 227			53 500	-29 642²	23 858	654 085

¹ Imposition fiscale intégrale² Voir produits extraordinaires en page 106

Capital social, réserves légales générales, autres réserves

(en milliers de CHF)

	Valeur nomi- nale totale	2014 Capital don- nant droit au dividende	Valeur nomi- nale totale	2013 Capital don- nant droit au dividende
Capital social				
Capital-actions	186 400 ^{1,2}	186 400	186 400 ^{1,2}	186 400

¹ Réparti en 9320000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20.–

² Capital conditionnel ouvert pour l'intéressement des collaborateurs: CHF 5 000 000.– (250 000 actions nominatives dont la valeur nominale est de CHF 20.–)

	Nominal	2014 part en %	Nominal	2013 part en %
Actionnaires importants et groupes d'actionnaires avec droit de vote				
Canton de Berne – avec droit de vote	96 000	51,5	96 000	51,5

	État à fin 2013	Attribution de l'emploi du bé- néfice	Attribution des transac- tions sur propres actions	Variations par suite de transactions sur capital	État à fin 2014
Réserves légales générales, autres réserves					
Réserves légales générales	212 350				212 350
Autres réserves	1 054 482	79 000 ¹	-3 728 ²		1 129 754

¹ De l'emploi du bénéfice 2013

² L'attribution se compose comme suit

– dividende sur propres actions 704

– perte sur la cession de propres actions -4432

Justification du capital propre

(en milliers de CHF)

		2014		2013
Capital propre au début de l'exercice sous revue				
Capital-actions		186 400		186 400
Réserves légales générales		212 350		239 185
Autres réserves		1 054 482		996 942
Propres actions		-37 289		-37 594
Bénéfice au bilan		131 392		129 216
Capital propre		1 547 334		1 514 149
Réserves pour risques bancaires généraux		630 227		586 447
Total des fonds propres au 1^{er} janvier 2014 (avant emploi du bénéfice)		2 177 561		2 100 596
- remboursement de valeur nominale	-		-	
+ augmentation du capital-actions	-		-	
= variation nette du capital-actions		-		-
+ attribution aux réserves légales générales à partir de l'emploi du bénéfice		-		-
+ agio de l'augmentation de capital	-		-	
- indemnisation des droits de souscription des actionnaires	-		-	
- coûts des transactions sur capital	-		-	
+ droits de souscription sur propres actions	-		-	
+ dividende sur propres actions	704		1 320	
± gains et pertes sur propres actions	-4 432		219	
+ attribution de l'emploi du bénéfice de l'année précédente	79 000		56 000	
= variation nette des autres réserves		75 272		57 539
- achats de propres actions aux coûts d'acquisition	-27 333		-58 595	
+ ventes de propres actions aux coûts d'acquisition	50 915		58 900	
= variation nette des propres actions		23 582		305
- dividende sur capital-actions à partir du bénéfice annuel de l'exercice précédent	-51 260		-72 044	
- dividende de réserves issues d'apports de capital			-26 748	
- attribution aux autres réserves	-79 000		-56 000	
+ bénéfice de l'exercice sous revue	130 368		130 132	
= variation nette du bénéfice porté au bilan		108		-24 660
capital propre à la fin de l'année sous revue (hors réserves pour risques bancaires généraux)		1 646 297		1 547 334
+ attribution et reports aux réserves pour risques bancaires généraux (y c. réévaluations)		23 858		43 780
Total des fonds propres à la fin de l'année précédente (avant emploi du bénéfice)		2 300 381		2 177 561
dont				
- capital-actions		186 400		186 400
- réserves légales générales		212 350		212 350
- autres réserves		1 129 754		1 054 482
- propres actions		-13 707		-37 289
- bénéfice au bilan		131 500		131 392
- réserves pour risques bancaires généraux		654 085		630 227

Capital propre

(en milliers de CHF)

	2014	2013
Capital-actions	186 400	186 400
Réserves légales générales	212 350	212 350
Autres réserves	1 129 754	1 054 482
Propres actions	-13 707	-37 289
Bénéfice porté au bilan	131 500	131 392
Capital propre (avant emploi du bénéfice)	1 646 297	1 547 334
- proposition de l'emploi du bénéfice	-54 056	-51 260
Capital propre (après emploi du bénéfice)	1 592 241	1 496 074

	Nombre	2014 Prix de transaction moyen en CHF	Nombre	2013 Prix de transaction moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions au 1 ^{er} janvier	164 035		160 349	
+ achats	137 986	198.08	246 872	237.35
- ventes	-238 232	195.12	-243 186	242.20
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-44 705	212.80	-104 669	209.68
= État au 31 décembre	63 789		164 035	
Il n'y a pas de subdivision du propre portefeuille affectée à des fins déterminées. En fin d'année, 60 000 actions figuraient dans le treasury stock. Il peut en particulier être utilisé pour le programme de participation des collaborateurs.				
Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE				
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	70 000		57 489	
Actions dans le portefeuille de sociétés liées				
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32		32	
Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.				

Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Durée rési- duelle jusqu'à 3 mois	Durée rési- duelle de 3 à 12 mois	Durée rési- duelle de 1 à 5 ans	Durée rési- duelle de plus de 5 ans	Immobilisé	Total	
Actif circulant									
Liquidités	1 550 824							1 550 824	
Créances résultant de papiers monétaires	2		106	106				213	
Créances sur les banques	145 433	5 320	479 527		13			630 294	
Créances sur la clientèle ¹	7 723	277 818	919 715	561 625	562 125	171 963		2 500 969	
Créances hypothécaires	3 063	1 609 634	942 753	2 542 005	10 129 539	3 698 496		18 925 491	
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 285							6 285	
Immobilisations financières	133 160		129 674	348 534	1 500 397	649 424	856	2 762 044	
Total de l'actif circulant	2014	1 846 490	1 892 773	2 471 776	3 452 270	12 192 073	4 519 882	856	26 376 121
	2013	2 774 875	2 235 237	2 301 219	3 525 328	11 629 111	3 693 309	1 732	26 160 811
Fonds étrangers									
Engagements envers les banques	96 864		19 787	3 000				119 651	
Engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placement	31	17 264 516	67 169					17 331 715	
Autres engagements à l'égard la clientèle	4 669 582	265	5 000					4 674 847	
Obligations de caisse			9 688	26 334	94 298	19 509		149 829	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts			25 000	163 000	517 000	589 000		1 294 000	
Total des fonds étrangers	2014	4 766 476	17 264 780	126 644	192 334	611 298	608 509		23 570 041
	2013	4 788 612	17 091 020	187 652	218 049	679 577	504 500		23 469 410

¹ Les créances sur la clientèle sous forme de compte courant ainsi que les crédits de construction sont réputés dénonçables.

Créances et engagements envers les sociétés liées ainsi que crédits aux organes et transactions avec des personnes proches

(en milliers de CHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Créances sur les sociétés liées	10 657	6 052
Engagements à l'égard des sociétés liées	167 049	254 823
Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.		
Créances découlant des crédits aux organes	8 963	9 893 ¹
Sont considérées comme crédits aux organes les créances sur les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées ci-dessus.		

¹ Jusqu'en 2013, la Direction générale élargie, qui était composée des membres de la Direction générale, des responsables des régions ainsi que des responsables de certains domaines, a été définie comme organe de la banque. La Direction générale élargie n'est plus en vigueur. Par conséquent, les créances et les engagements à l'égard des anciens membres de la Direction élargie qui ne font pas partie de la Direction générale ne figurent pas dans les affaires de cet organe. Les chiffres de l'année précédente ont été révisés.

Transactions avec des personnes proches

À l'exception des membres de la Direction générale, les transactions (telles qu'opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits et indemnisations sur dépôts) avec

des personnes proches ont été exécutées aux conditions et taux d'avance appliqués aux tiers.

La Direction générale bénéficie, à l'instar du personnel, des conditions préférentielles usuelles à la branche (cf. page 60).

Bilan selon opérations en Suisse et à l'étranger

(en milliers de CHF)

Actifs

	2014		2013	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Liquidités	1 548 351	2 473	2 497 244	5 376
Créances résultant de papiers monétaires	213		224	20
Créances sur les banques	240 205	390 089	227 389	194 800
Créances sur la clientèle	2 485 627	15 342	2 119 439	28 047
Créances hypothécaires	18 925 410	82	18 439 512	932
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 279	6	4 042	3
Immobilisations financières	2 452 003	310 041	2 316 054	327 728
Participations	38 041	0	41 971	0
Immobilisations corporelles	211 695		211 724	
Valeurs immatérielles	7 075		10 613	
Comptes de régularisation	49 679		58 547	
Autres actifs	369 588	2 793	163 672	16 107
Total des actifs	26 334 167	720 826	26 090 431	573 013

Passifs

	2014		2013	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Engagements envers les banques	111 710	7 941	132 559	11 728
Engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placements	16 863 088	468 627	16 660 908	502 486
Autres engagements à l'égard de la clientèle	4 553 694	121 153	4 545 533	145 056
Obligations de caisse	149 829		171 140	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 294 000		1 300 000	
Comptes de régularisation	66 794		80 953	
Autres passifs	274 999	146 729	146 043	62 532
Correctifs de valeurs et provisions	696 047		726 946	
Réserves pour risques bancaires généraux	654 085		630 227	
Capital-actions	186 400		186 400	
Réserves légales générales	212 350		212 350	
Autres réserves	1 129 754		1 054 482	
Propres actions	-13 707		-37 289	
Bénéfice reporté	1 132		1 260	
Bénéfice de l'exercice	130 368		130 132	
Total des passifs	26 310 543	744 449	25 941 642	721 803

Actifs selon pays ou groupes de pays

(en milliers de CHF)

		2014		2013
		Part en %		Part en %
Europe	26 959 269	99,65	26 579 834	99,69
dont Suisse	26 334 167	97,34	26 090 431	97,85
dont Allemagne	101 891	0,38	84 112	0,32
dont France	103 804	0,38	49 667	0,19
dont Italie	10 508	0,04	12 240	0,05
dont Autriche	756	0,00	618	0,00
dont Liechtenstein	19	0,00	1 000	0,00
Amérique du Nord	52 243	0,19	48 452	0,18
Amérique du Sud et centrale	23	0,00	24	0,00
Asie/Océanie	43 247	0,16	34 853	0,13
Afrique	209	0,00	281	0,00
Total actifs	27 054 992	100,00	26 663 445	100,00

Bilan par monnaies

Actifs	CHF	USD ¹	EUR ²	Autres monnaies	Total
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Liquidités	1 527 540	2 273	17 043	3 967	1 550 824
Créances résultant de papiers monétaires	213	0			213
Créances sur les banques	380 733	99 657	105 203	44 701	630 294
Créances sur la clientèle	2 465 851	1 286	33 552	280	2 500 969
Créances hypothécaires	18 924 491		1 000		18 925 491
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 279	0	4	1	6 285
Immobilisations financières	2 604 042	42 179	113 771	2 051	2 762 044
Participations	38 041		0		38 041
Immobilisations corporelles	211 695				211 695
Valeurs immatérielles	7 075				7 075
Comptes de régularisation	49 679				49 679
Autres actifs	354 273	16 982	788	339	372 382
Total des actifs portés au bilan	26 569 913	162 378	271 362	51 339	27 054 992
Prétentions à livraison résultant d'opérations de caisse sur devises, d'opérations à terme sur devises et d'opérations sur options de change	907 239	454 690	679 860	37 239	2 079 028
Total des actifs	27 477 152	617 068	951 222	88 578	29 134 020
Passifs	CHF	USD ¹	EUR ²	Autres monnaies	Total
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Engagements envers les banques	70 986	28 352	18 793	1 520	119 651
Engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placements	17 173 135		158 580		17 331 715
Autres engagements à l'égard de la clientèle	4 245 960	107 342	279 036	42 509	4 674 847
Obligations de caisse	149 829				149 829
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 294 000				1 294 000
Comptes de régularisation	66 794				66 794
Autres passifs	419 183	54	2 009	483	421 728
Correctifs de valeurs et provisions	696 047				696 047
Réserves pour risques bancaires généraux	654 085				654 085
Capital-actions	186 400				186 400
Réserves légales générales	212 350				212 350
Autres réserves	1 129 754				1 129 754
Propres actions	-13 707				-13 707
Bénéfice reporté	1 132				1 132
Bénéfice de l'exercice	130 368				130 368
Total des passifs portés au bilan	26 416 315	135 747	458 417	44 512	27 054 992
Obligations de livraison résultant d'opérations de caisse sur devises, d'opérations à terme sur devises et d'opérations sur options de change	1 132 720	437 525	471 130	37 653	2 079 028
Total des passifs	27 549 035	573 272	929 547	82 165	29 134 020
Position nette par monnaie	-71 883	43 796	21 674	6 413	

¹ Cours d'inventaire pour actifs et passifs portés au bilan au 31 décembre 2014: CHF 0.9894 (2013: CHF 0.8894)

² Cours d'inventaire pour actifs et passifs portés au bilan au 31 décembre 2014: CHF 1.2024 (2013: CHF 1.2255)

Informations concernant les opérations hors bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Répartition des engagements conditionnels		
Garanties de couverture de crédit et assimilables	61 904	74 562
Garanties de prestations de garantie et assimilables	56 872	58 151
Engagements irrévocables	243	939
Autres engagements conditionnels ¹	p.m.	p.m.
Total	119 019	133 652

¹ Responsabilité solidaire au titre d'entité économique (taxe sur la valeur ajoutée)

	31.12.2014	31.12.2013
Opérations fiduciaires		
Dépôts fiduciaires auprès d'établissements tiers	2 763	2 712
Total	2 763	2 712

Instruments financiers dérivés ouverts

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de hedging		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant des sous-jacents
Instruments de taux						
Contrats à terme, y compris FRAs	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	1	339 264 ¹	4 300 000 ¹
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Devises/Métaux précieux						
Contrats à terme	18 939	19 094	2 073 788	–	–	–
Swaps combinés sur intérêts/devises	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	125	125	53 143	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Titres de participation/Indices						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	0	–	0	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Dérivés de crédit						
Credit Default Swaps	–	–	–	–	–	–
Total Return Swaps	–	–	–	–	–	–
First-to-Default Swaps	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–
Autres						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Total 2014 avant considération des contrats de netting	19 064	19 219	2 126 932		339 264	4 300 000
Total 2013	6 767	7 032	1 968 860	22 092	148 954	3 466 275
Total 2014 après considération des contrats de netting					Valeurs de remplacement positives (cumulé)	Valeurs de remplacement négatives (cumulé)
Total 2013					13 073	352 492
					18 600	145 727

¹ Dans le cadre de l'ALM de la banque
 –: La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

Valeurs patrimoniales gérées et avoirs administrés

(en millions de CHF)

	2014	2013
Valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)		
Valeurs patrimoniales avec mandat de gestion intégral	4 182	3 850
Valeurs patrimoniales sans mandat de gestion intégral	16 297	15 363
Valeurs patrimoniales dans instruments de placement collectifs gérés en propre	622	206
Valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)	21 101	19 419
Nombre de dépôts de la clientèle	94 485	97 938
Afflux/sorties nets d'argent frais dans valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)	675	-1 693
Ventilation des valeurs patrimoniales gérées selon domicile du client		
Domicile Suisse	20 123	18 276
Domicile étranger	977	1 143
Total	21 101	19 419
Avoirs administrés (avoirs de la clientèle)		
Valeurs patrimoniales avec mandat de gestion intégral	4 182	3 850
Placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes d'épargne	162	157
Avoirs administrés avec mandat de gestion intégral (avoirs de la clientèle)	4 344	4 007
Valeurs patrimoniales sans mandat de gestion intégral	16 297	15 363
Valeurs patrimoniales dans instruments de placement collectifs gérés en propre	622	206
Placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes d'épargne	18 087	17 909
Autres avoirs administrés (avoirs de la clientèle)	35 005	33 478
Avoirs administrés (avoirs de la clientèle, y c. doubles comptages)	39 349	37 485
dont doubles comptages	544	329
Afflux/sorties nets d'argent frais dans les avoirs administrés (avoirs de la clientèle)	513	-1 704

Les avoirs administrés de la clientèle (avoirs de la clientèle) et les afflux/sorties nets d'argent frais sont déterminés selon la Circ.-FINMA 08/2. Les patrimoines de la clientèle (avoirs de la clientèle) englobent tous les fonds gérés ou déposés dans un but de placement. En font partie les fortunes placées dans des fonds, fortunes institutionnelles sous gestion, fortunes sous dépôt de clients privés, fortunes avec mandat de gestion, Global Custodians, patrimoines dans des instruments de placement gérés en propre, placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes

d'épargne. Par contre, les dépôts de conservation et de passage purs ne font pas partie des patrimoines gérés. Il s'agit en l'occurrence de fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage, dans le cas desquelles la banque se restreint à la conservation et à l'encaissement, sans fournir de prestations supplémentaires. Pendant l'année sous revue, il n'y a pas eu de reclassification entre les patrimoines administrés de la clientèle déposés à titre de conservation et les autres patrimoines de la clientèle.

Les mandats de gestion englobent les avoirs administrés de la clientèle, pour lesquels la

BCBE décide de quelle manière les fonds doivent être placés.

L'argent frais est défini comme suit: somme des afflux de patrimoines de nouveaux clients, perte de patrimoines de clients par suite de la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'afflux/sortie de patrimoines de clients existants. Les produits d'intérêt et de dividende ne comptent pas comme argent frais. Les fluctuations de marché et de devises, ainsi que les tarifs et frais ne sont pas non plus considérés comme afflux/sortie d'argent frais. Les charges d'intérêt sur crédits sont en revanche comptées comme sorties d'argent frais.

Informations concernant le compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2014	2013
Répartition du résultat des opérations de négoce		
Plus-values sur		
– opérations de négoce de titres	965	597
– opérations de négoce de devises	16 425	14 011
– opérations de négoce de monnaies, y c. agio médailles	4 268	4 402
– opérations de négoce de métaux précieux	238	2 207
Total	21 897	21 217
Répartition des charges du personnel		
Salaires	116 866	115 728
Prestations sociales	10 180	10 582
Contributions à des institutions de prévoyance en faveur du personnel	11 093	11 087
Versement extraordinaire à la caisse de pension		15 310
Autres charges de personnel	10 300	12 550
Total	148 438	165 257
Répartition des autres charges d'exploitation		
Coûts des locaux	7 027	7 275
Charges informatiques (TED), machines, mobilier, véhicules et autres installations	58 620	57 400
Autres charges d'exploitation	43 752	48 209
Total	109 400	112 883
Répartition des amortissements sur les actifs immobilisés		
Participations	9 153	61
Immeubles	8 378	6 120
Autres immobilisations corporelles	16 039	16 997
Goodwill	3 538	3 582
Total	37 108	26 760
Répartition des correctifs de valeurs, provisions et pertes		
Correctifs de valeurs et provisions pour risques inhérents		
A) aux créances sur la clientèle	1	–16 501
B) aux immobilisations financières à revenu fixe	1	–101
Correctifs de valeurs et provisions sur autres risques commerciaux	1	950
Autres provisions	1	16 300
Pertes, y c. différences de caisse, moins recouvrements	37	269
Total	37	917
Produits extraordinaires		
Dissolution de provisions qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation	24 273 ¹	5 634
Dissolution de réserves pour risques bancaires généraux		
– pour l'indemnisation de la garantie de l'État	30	61
– l'amortissement de goodwill	3 538	3 582
– Couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts	26 075	19 997
– Couverture de créances fiscales latentes		6 580
Gains réalisés sur les aliénations de participations	12 110	6 926
Gains réalisés sur les aliénations des immobilisations corporelles		0
Autres produits extraordinaires	1 161	
Total	67 186	42 781

	2014	2013
Charges extraordinaires		
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux		
– attribution d'ordre général	53 500	74 000
Indemnisation de la garantie de l'État	30	61
Autres charges extraordinaires		6 580
Total	53 530	80 641
Charges fiscales		
Charges d'impôts courants sur le revenu	39 700	38 900
Total	39 700	38 900
Réductions d'impôts non considérées sur les reports de pertes		–
Impôts hypothétiques latents sur le revenu, calculés à des taux fiscaux théoriques sur des appréciations de placements non soumis aux impôts		–

¹ Pendant l'année sous revue, les correctifs de valeurs et les provisions sont dissous à titre net. La dissolution nette est comptabilisée dans le produit extraordinaire.

Publication selon l'art. 663b^{bis} et l'art. 663c CO

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Conformément aux art. 13 à 17 de cette ordonnance, la BCBE établit un rapport de rémunération, qui se trouve à la page 55 du rapport de gestion.

Le rapport de rémunération remplace les informations fournies jusqu'ici en vertu de l'art. 663b^{bis} CO.

Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5%. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5% des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan d'options ni sur actions, ni sur d'autres instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours.

En 2014, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat, le nombre suivant d'actions BCBE à partir des actions que la banque détient en propre :

non-dirigeants (Conseil d'administration)	2 613
dirigeants (Direction générale)	2 100

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale détenaient le nombre d'actions nominatives suivantes au 31 décembre :

	2014	2013
Conseil d'administration		
Jürg Rieben, président	5 632	5 032
Thomas Rufer, vice-président	4 281	3 981
Kathrin Anderegg-Dietrich	3 701	3 401
Daniel Bloch	1 676	1 376
Rudolf Grünig	1 500	1 500
Antoinette Hunziker-Ebnetter	0	n.a.
Peter Siegenthaler	476	176
Rudolf Stämpfli	1 676	1 376
Rudolf Wehrli	1 800	1 500
Total Conseil d'administration	20 742	18 342
Direction générale		
Hanspeter Rüfenacht, président de la Direction générale	4 930	4 180
Stefan Gerber, responsable du Département Grands clients et région Soleure	3 800	3 350
Johannes Hopf, responsable du Département Production et exploitation	3 621	3 201
Alois Schärli, responsable du Département Finances	3 127	2 677
Total Direction générale	15 478	13 408

Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2014	2013
La BCBE calcule les free cash-flow comme suit:		
+ Bénéfice de l'exercice après impôts	130 368	130 132
+ Amortissements	37 108	26 760
+ Constitution de correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux	53 929	96 631
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions) ¹		21 399
Régularisation d'intérêts compromis	429	1 231
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	53 500	74 000
- Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs et provisions	-62 436	-57 965
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports) ¹	-22 833	-23 311
Paiement de la garantie de l'État à partir des réserves pour risques bancaires généraux	-30	-61
Paiement pour risques de migration à partir des réserves pour risques bancaires généraux		
Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêts	-26 075	-19 997
Utilisation conforme à l'objectif pour amortissement de goodwill	-3 538	-3 582
Utilisations conformes à l'objectif	-9 961	-11 014
- Contre-passation créances fiscales latentes sur les réserves d'or ²		-6 580
+ Constitution de régularisations	17 241	18 057
- Dissolution de régularisations	-17 843	-16 740
= cash-flow (financement interne)	158 367	190 294
+ Désinvestissements	386	0
- Investissements	-30 477	-34 597
= Free cash-flow	128 276	155 697

Les free cash-flow en 2014 de 128,3 millions de francs (2013: 155,7 millions) s'entendent avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

¹ Redispersions brutes de correctifs de valeurs présentées comme constitution et dissolution 85 153 71 643

² Voir informations concernant le compte de résultat page 106

Publication en vertu des exigences en fonds propres (Bâle III)

Approches choisies

La BCBE a effectué au 1^{er} janvier 2013 le passage aux prescriptions en matière de fonds propres (Bâle III). La publication des informations requises se fait d'une part au chapitre sur la gestion des risques (informations qualitatives, cf. page 73) et ici même (informations quantitatives).

Une sélection d'approches différentes est disponible sous Bâle III pour le calcul des prescriptions en matière de fonds propres pour les risques de crédit, les risques du marché et les risques opérationnels. La BCBE a opté pour les approches suivantes :

Risques en matière de crédit :

- Approche standard BRI
- Produits dérivés : méthode de la valeur de marché
- Transactions adossées à des sûretés : approche simple (approche par substitution)
- Crédits lombards : approche simple
- Notations externes : si disponibles, les notations externes émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les classes de postes « Gouvernements centraux et banques centrales », « Banques et négoc-

ciants en valeurs mobilières », « Corporations de droit public » et « Entreprises ».

- La compensation monétaire de groupe se limite aux possibilités légales en la matière offertes par la loi ; les éventuelles conventions contractuelles de compensation ne sont pas applicables.

Risques du marché :

- approche « de minimis »

Risques opérationnels :

- approche de l'indicateur de base

Cercle de consolidation

Selon l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le cercle de consolidation pour les dispositions en matière de fonds propres et de répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe actives

dans le secteur financier au sens des art. 11 et 3 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détient aucune filiale essentielle soumise à l'obligation de consolidation. Dans les chiffres de l'exercice précédent

également, aucune filiale soumise à l'obligation de consolidation n'est incluse.

Raison sociale	Siège	Activité	Traitement pour détermination des fonds propres	
			Déduction	Pondération
RTC Real-Time Center AG	Köniz	Prestations de service dans le domaine de l'organisation, du conseil et de la fiducie		X
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	X	
Jungfrau Holding AG	Interlaken	Chemin de fer de montagne		X
BioMedInvest AG I	Hünenberg	Octroi de crédits dans les secteurs de la biotechnologie et de la technique médicale		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X

Par rapport à l'exercice précédent, le périmètre de consolidation ne compte plus Victoria-Jungfrau Collection AG.

Composition des fonds propres pris en compte réglementairement

A) Réconciliation préliminaire

(en milliers de CHF)

Bilan	31.12.2014	Références
Actifs		
Liquidités	1 550 824	
Créances résultant de papiers monétaires	213	
Créances sur les banques	630 294	
Créances sur la clientèle	2 500 969	
Créances hypothécaires	18 925 491	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6 285	
Immobilisations financières	2 762 044	
Participations	38 041	
Immobilisations corporelles	211 695	
Valeurs immatérielles	7 075	
dont goodwill	7 075	A
dont autres valeurs immatérielles		
Comptes de régularisation	49 679	
Autres actifs	372 382	
dont créances fiscales latentes, dépendant de revenus futurs		
Total des actifs	27 054 992	
Fonds étrangers		
Engagements envers les banques	119 651	
Engagements à l'égard de la clientèle sous forme d'épargne et de placements	17 331 715	
Autres engagements à l'égard de la clientèle	4 674 847	
Obligations de caisse	149 829	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	1 294 000	
Compte de régularisation	66 794	
Autres passifs	421 728	
Correctifs de valeurs et provisions	696 047	
Total des fonds étrangers	24 754 611	
Fonds propres		
Réserve pour risques bancaires généraux	654 085	
Capital social	186 400	
dont reconnu en qualité de CET1	186 400	B
Réserves légales / réserves ouvertes / bénéfices reportées et de la période concernée	1 473 604	
Propres titres de participation	-13 707	C
Total des fonds propres	2 300 381	

B) Présentation des fonds propres pris en compte réglementairement

(en milliers de CHF)

	31.12.2014	Conséquences des dispositions transitoires	Références
Fonds propres de base durs (CET1)			
Capital social émis et libéré, pleinement éligible	186 400	186 400	B
Réserves issues des bénéfices, y c. réserve pour risques bancaires généraux/bénéfice reporté et de la période concernée	2 073 632	2 073 632	
Réserves issues du capital			
= Fonds propres de base durs	2 260 032	2 260 032	
Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	-7 075	-7 075	A
Positions nettes longues en propres instruments CET1	-13 707	-13 707	C
Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres CET1)	-12 183	-12 183	
= Somme des ajustements relatifs au CET1	-32 965	-32 965	
= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	2 227 067	2 227 067	
= Fonds propres de base (net Tier 1)	2 227 067	2 227 067	
= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	2 227 067	2 227 067	
Somme des positions pondérées par le risque	11 597 038	11 597 038	
Ratios de fonds propres			
Ratio CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	19,20 %	19,20 %	
Ratio T1 (en % des positions pondérées par le risque)	19,20 %	19,20 %	
Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (en % des positions pondérées par le risque)	19,20 %	19,20 %	
Exigences en CET1 selon les dispositions transitoires de l'OFB (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique) ainsi que selon le volant relatif aux établissements systémiques selon les prescriptions de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	5,00 %	8,00 %	
dont volant de fonds propres (en % des positions pondérées par le risque)	0,00 %	2,50 %	
dont volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	1,00 %	1,00 %	
CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	15,20 %	15,70 %	
Objectif du CET 1 selon la Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	8,80 %	8,80 %	
CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15,00 %	15,00 %	
Objectif de fonds propres T1 selon la Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	10,60 %	10,60 %	
T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	16,80 %	16,80 %	
Objectif de fonds propres réglementaires selon la Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	13,00 %	13,00 %	
Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	19,20 %	19,20 %	
Montants inférieurs au seuil (avant pondération) ¹			

¹ La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

Représentation des fonds propres nécessaires

(en milliers de francs)

	Approche utilisée	Exigences minimales de fonds propres
Risques en matière de crédit	AS-BRI	838 532
dont risques liés à l'évolution du cours des titres de participation du portefeuille de la banque		12 656
Risques sans contrepartie	AS-BRI	17 004
Risques du marché	De minimis	6 159
dont devises et métaux précieux		5 774
dont matières premières		385
Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	66 068
Total		927 763

Risques en matière de crédit / répartition selon la contrepartie

(en milliers de francs)

	Gouvernements centraux et banques centrales	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres institutions	Entreprises	Clientèle privée et PME ²	Autres postes	Total
Encours de crédits ¹ (au moment du bilan)							
Bilan / créances							
Créances résultant de papiers monétaires					211	2	213
Créances sur les banques		551 348	17	78 929			630 294
Créances sur la clientèle	0		1 569 164	546 421	385 385		2 500 969
Créances hypothécaires			36 996	1 044 279	17 844 216		18 925 491
Titres de créance dans les immobilisations financières	389 255	337 768	293 608	1 607 397			2 628 028
Compte de régularisation			1 655			48 024	49 679
Autres actifs	28 656					343 726	372 382
Total au 31.12.2014	417 910	889 116	1 901 441	3 277 026	18 229 812	391 752	25 107 057
Total au 31.12.2013	515 873	647 063	1 523 152	3 079 605	17 795 452	193 273	23 754 418
Opérations hors bilan							
Engagements conditionnels		7 040	1 834	79 922	30 222		119 019
Engagements irrévocables			144 152	3 250	90 515		237 917
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				87 964	1 604		89 568
Total au 31.12.2014		7 040	145 986	171 136	122 341		446 504
Total au 31.12.2013		11 870	145 388	157 593	135 287		450 137

¹ Contrepartie au sens de l'OFB, sans liquidités, positions sans contrepartie et engagements avec caractère de participation

² Pour la BCBE est réputée PME si aucun des critères suivants n'est dépassé :

somme du bilan : CHF 10 millions, chiffre d'affaires : CHF 20 millions, effectifs de personnel : 50.

Risques en matière de crédit/atténuation des risques en matière de crédits

(en milliers de francs)

Encours de crédits/risques de défaillance ¹ (au moment du bilan)	Couverts par des garanties financières re- connues	Couverts par des gages immobiliers	Couverts par des garanties	Autres encours de crédits ²	Total
Gouvernements centraux et banques centrales				418 370	418 370
Banques et négociants en valeurs mobilières				897 333	897 333
Autres institutions	807	7 916		1 966 080	1 974 802
Entreprises	5 010	956 707	125 163	2 217 340	3 304 219
Retail	74 287	16 197 459	14 861	1 833 482	18 120 088
Autres postes				1 939 972	1 939 972
Produits dérivés ³				84 622	84 622
Total au 31.12.2014	80 103	17 162 081	140 023	9 357 199	26 739 407
Total au 31.12.2013	113 294	16 696 035	120 294	9 380 345	26 309 969

¹ Contrepartie au sens de l'OFR, sans actifs sans contrepartie et engagements avec caractère de participation. Les encours de crédits sont indiqués après compensation monétaire du groupe selon l'OFR. Les postes hors bilan ont été convertis en leur équivalent crédits.

² Notamment crédits lombards et crédits non couverts

³ Le risque de contrepartie pour produits dérivés a été évalué au moyen de la méthode de la valeur de marché.

Segmentation des risques en matière de crédit

(en milliers de francs)

Encours de crédits /risques de défaillance après atténuation des risques de crédit ¹	0%	2%	10%	20%	35%	50%
Gouvernements centraux et banques centrales	523 582					
Banques et négociants en valeurs mobilières	24 734			673 741		199 497
Autres institutions	36 201			1 269 016	7 844	667 725
Entreprises	4 773	67 803		1 405 675	287 126	236 605
Clientèle privée et PME	35 102			32 398	15 474 248	6 785
Autres postes ²	1 872 515					
Produits dérivés ³	890			15 859		48 162
Total au 31.12.2014	2 497 796	67 803		3 396 688	15 769 219	1 158 774
Total au 31.12.2013	3 430 157	63 782		2 726 499	15 343 023	941 207

¹ Contrepartie au sens de l'OFB, sans actifs sans contrepartie et engagements avec caractère de participation. Les encours de crédits sont indiqués après compensation monétaire du groupe selon l'OFB. Les postes hors bilan ont été convertis en leur équivalent crédit. Pour l'atténuation du crédit, la BCBE applique l'approche de substitution. Les encours de crédits sont attribués au groupe de contrepartie qui se forme après une éventuelle substitution.

² Dont les liquidités 1 550 824.

³ Le risque de contrepartie pour produits dérivés a été évalué au moyen de la méthode de la valeur de marché.

Positions pondérées par le risque grâce aux notations externes

(en milliers de francs)

Contrepartie ¹	Agence de notation	0%	20%	50%	100%	150%
Gouvernements centraux et banques centrales	Standard & Poor's	8 954				
	sans notation	410 307			0	
Corporations de droit public	Standard & Poor's		653 092	45 606	990	
	sans notation		588 975	617 580	24 441	
Banques et négociants en valeurs mobilières	Standard & Poor's		243 342	58 611		
	sans notation		443 258	188 702		
Entreprises	Standard & Poor's		69 207	134 565	668 189	
	sans notation		1 336 234	102 038	635 399	

¹ Contrepartie au sens de l'OFB, sans actifs, sans contrepartie et engagements avec caractère de participation. Les encours de crédits sont indiqués après compensation monétaire du groupe selon l'OFB. Les postes hors bilan ont été convertis en leur équivalent crédit.

75 %	100 %	150 %	250 %	350 %	625 %	937,5 %	1250 %	Déduction	Total
	0								523 582
		0					2 708		900 679
71	25 410	0							2 006 268
9 045	1 154 307	13 674			1		50		3 179 058
1 564 609	986 274	5 810							18 105 227
	67 353						104		1 939 972
601	19 111								84 622
1 574 327	2 252 455	19 484			1		2 861		26 739 408
1 554 222	2 237 924	11 495					1 660		26 309 969

Risques géographiques en matière de crédits

Les prêts à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Représentation géographique des prêts à la clientèle à l'étranger constituant un risque

Les prêts à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Produits dérivés de crédit en portefeuille

La BCBE n'a pris aucun engagement en matière de produits dérivés de crédit, ni comme donneur ni comme preneur de garantie.

Risques de variation des taux d'intérêts concernant le portefeuille

Les chiffres-clés de la gestion de la structure du bilan de la BCBE au 31 décembre 2014 figurent dans le tableau ci-après :

	Effectif	Tolérance au risque	Explication
Modification de la valeur en espèces des fonds propres	-8,69 % / +9,28 %	> -10 %	Variation de la valeur de marché des fonds propres en cas de variation parallèle des taux de +/- 1 %
Couverture des fonds propres	240,0 %	> 175 %	Taux de couverture des fonds propres selon l'approche standard suisse
Key Rate Duration (prise en considération de la valeur au comptant)	CHF -76 mio	> CHF -200 mio	Valeur négative la plus élevée par maturité de CHF 200 mio
Analyse des lacunes du bilan d'échéance des intérêts (volumes)	CHF 5,4 mia	< CHF 6 mia	Déséquilibre maximal de CHF 6 mia à partir de la 3 ^e année

Représentation des principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires

Émetteur:	Banque Cantonale Bernoise SA
Identification (ISIN):	CH0009691608
Droit applicable:	Droit suisse
Traitement prudentiel	
Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1 : fonds propres de base durs/AT1 : fonds propres de base supplémentaires/T2 : fonds propres complémentaires)	Fonds propres de base durs (CET1)
Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 : fonds propres de base durs/AT1 : fonds propres de base supplémentaires/T2 : fonds propres complémentaires)	Fonds propres de base durs (CET1)
Éligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Niveau individuel
Titres de participation/titres de dette/instruments hybrides/autres instruments	Titres de participation
Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (en CHF) (selon le dernier rapport remis à la BNS)	186 400 000
Valeur nominale de l'instrument (en CHF)	186 400 000
Rubrique comptable	Capital-actions
Date d'émission initiale	20.10.1998
Perpétuel ou muni d'une échéance	perpétuel
Date d'échéance initiale	indisponible
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	non
Date de remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	indisponible
Dates de remboursement ultérieures (le cas échéant)	indisponible
Coupons / dividendes	
Fixes/variables/initialement fixes, puis variables/initialement variables, puis fixes	variable
Taux du coupon et indice de référence (le cas échéant)	non
Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (la renonciation aux dividendes sur l'instrument implique une suppression des dividendes sur les actions ordinaires)	non
Paiement d'intérêts: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	totalement discrétionnaire
Existence d'un saut de rémunération ou d'une autre incitation au remboursement	non
Non cumulatif ou cumulatif	non cumulatif
Convertible ou non convertible	non convertible
Mécanisme de dépréciation	indisponible
Seuil de déclenchement d'une dépréciation	indisponible
Dépréciation totale/partielle	indisponible
Dépréciation permanente ou temporaire	indisponible
Si temporaire, préciser: description du mécanisme d'appréciation	indisponible
Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument immédiatement supérieur)	indisponible
Existence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	non
Si oui, description de ces caractéristiques	indisponible

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque cantonale bernoise SA (BEBK|BCBE)
Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque cantonale bernoise SA (BEBK|BCBE), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement et l'annexe (pages 66 à 109) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Käppeli'.

Christoph Käppeli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Furrer'.

Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 5 mars 2015

Repères

(en millions de CHF)

	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Somme du bilan	27 055	26 663	26 371
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt) ¹	21 101	19 419	20 608
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	21 426	20 588	20 205
Créances sur la clientèle sans les CDP	19 857	19 374	18 607
dont créances hypothécaires	18 925	18 440	17 795
Fonds de la clientèle au sens strict de terme	22 156	22 025	21 668
dont épargne et dépôts	17 332	17 163	16 787
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 294	1 300	1 300
Provisions pour risques de défaillance (créances sur la clientèle)	579	602	619
Réserves pour risques bancaires généraux	654	630	586
Capital-actions	186	186	186
Capital propre	1 592 ²	1 496	1 415
Ration Tier 1 de la BRI selon taux standard suisse ³ (en pour-cent)	19,2	18,8	17,8 ⁴
Free cash-flow	128,3	155,7	107,8

	2014	2013	2012
Bénéfice annuel avant impôts	170,1	169,0	162,9
Bénéfice annuel après impôts	130,4	130,1	128,1
Distribution de dividende	54,1 ⁵	51,3	49,4
Dividende extraordinaire			49,4
Attribution aux réserves	77,0 ⁵	79,0	56,0

	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 375	1 418	1 456
Collaborateurs et collaboratrices (corrige du temps partiel)	1 137	1 171	1 207
Nombre de sièges	73	75	79
Banques mobiles (localités desservies)	9	15	18
Banque en ligne	1	1	1
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF			
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	39,7	38,9	34,8
Indemnisation de la garantie de l'État au canton de Berne	0,0	0,1	3,4
Dividende versé au canton	27,8 ⁵	26,4	50,9

¹ Calcul selon la Circ.-FINMA 08/2, page 105

² Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

³ Fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

⁴ Ratio BRI Tier 1 selon l'approche standard suisse de Bâle II

⁵ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



Nicolas Haenggi, gérant de la boulangerie et du « Tea-room Chez Nico », Les Reussilles

« Compréhension réciproque » : il est primordial que la relation entre le client et la banque se fonde sur une compréhension réciproque afin de pouvoir discuter d'égal à égal. La BCBE prend en considération ma situation personnelle en tant que gérant d'une boulangerie employant treize collaborateurs.

Action BCBE

Données de base de l'action BCBE (31.12.2014)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en mio de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	62 713
Capitalisation boursière en mia de CHF	1,69
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

Symboles	Bloomberg	Thomson Reuters	Telekurs
SIX Swiss Exchange	BEKN SW	BEKN.S	BEKN,4

Évolution du cours (en CHF)

	2014	2013	2012
Cours de fin d'année	181.5	206.0	254.0
Plus haut de l'année	219.5	264.8	258.8
Plus bas de l'année	173.5	190.6	246.6
Dividende par action nominative	5.80 ¹	5.50	5.30
Dividende extraordinaire par action nominative			5.30

¹ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

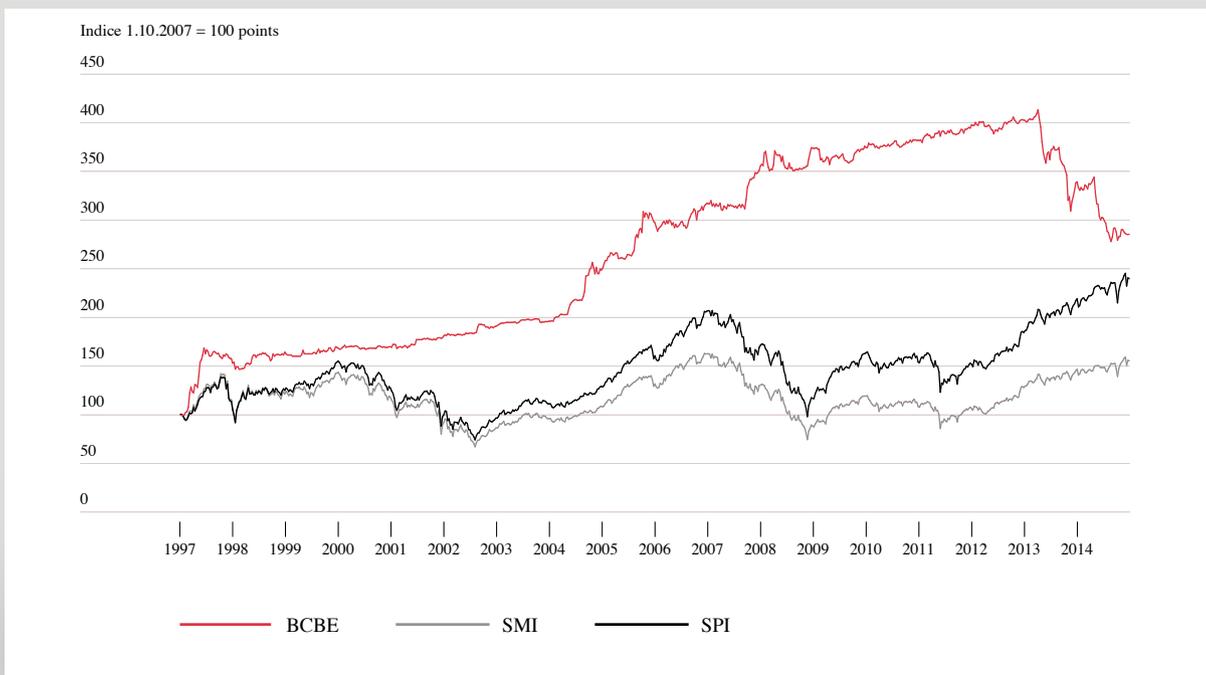
Volume de négoce

Total en actions	SIX Swiss Exchange
Total en mio de CHF	520 564
	102,5

Ratings de la BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Capacité financière
Moody's	A1	Prime-1	C+

Cours de l'action BCBE



Sites de la BCBE

au 1^{er} mars 2015

Centrale/Information	031 666 11 11
E-mail	bcbe@bcbe.ch
Internet	www.bcbe.ch
Fax	031 666 60 40

money-net onlinebank	
Téléphone	031 666 12 60
E-mail	money-net@bcbe.ch
Internet	www.money-net.ch
Fax	031 666 12 55

Jura bernois

1 Corgémont	032 489 25 15
Responsable: Gisèle Mast	
2 Malleray	032 492 18 10
Responsable: Denis Roth	
3 Moutier	032 494 62 00
Responsable: Pascal Ribaut	
4 St-Imier	032 942 34 23
Responsable: Frédéric Weingart	
5 Tavannes	032 481 23 40
Responsable: Norbert Schneider	
6 Tramelan	032 486 88 10
Responsable: Antoine Haenni	

Soleure

7 Granges	032 653 44 70
Responsable: Max Neuenschwander	
8 Hägendorf	062 216 93 88
Responsable: Tanja Moser	
9 Oensingen	062 956 65 74
Responsable: Philippe Christen	
10 Soleure-Gurzelgasse	032 626 31 40
Responsable: Stefan Huber	

Seeland

11 Aarberg	032 392 42 14
Responsable: Dominique Kurz	
12 Biel/Bienne	032 327 47 47
Responsable: Marcel Oertle	
13 Bienne-Boujean***	032 342 42 56
Responsable: Verena Probst	
14 Büren/Aar*	032 351 57 57
Responsable: Roland Biedermann	
15 Anet	032 313 77 20
Responsable: Kurt Wandfluh	
16 La Neuveville	032 752 35 23
Responsable: Philippe Seuret	
17 Longeau	032 653 84 50
Responsable: Jonas Oliver Affolter	
18 Lyss	032 387 85 11
Responsable: Philipp Cossi	
19 Nidau	032 331 82 51
Responsable: Hans Peter Ramensperger	
20 Orpont*	032 557 81 31
Responsable: Michael Barmettler	
21 Perles*	032 372 15 30
Responsable: Celina Baumgartner	
22 Rapperswil	031 879 12 22
Responsable: Anne-Marie Soletti	
23 Täuffelen*	032 327 43 47
Responsable: Roland Biedermann	

Berne

24 Belp	031 812 45 40
Responsable: Daniel Buntschu	
25 Berne-Vieille ville	031 318 49 10
Responsable: Kurt Gerber	
26 Berne-Breitenrain	031 348 45 00
Responsable: Zita Wenger	
27 Berne-Bümpliz	031 994 45 30
Responsable: Stephan Wyss	
28 Berne-Place Fédérale	031 666 11 11
Responsable: Bernard Burkhalter	
29 Berne-Eigerplatz	031 376 45 10
Responsable: Marcel Schneider	
30 Bolligen	031 918 45 50
Responsable: Christian Balmer	
31 Ittigen	031 918 45 60
Responsable: Christian Balmer	
32 Jegenstorf	031 760 49 50
Responsable: Cornelia Muster	
33 Köniz	031 974 45 70
Responsable: Roland Stalder	
34 Laupen	031 748 45 90
Responsable: Claudia Delaquis	
35 Münsingen	031 722 46 00
Responsable: Jürg Wermuth	
36 Muri	031 954 46 10
Responsable: Stefan Zeller	
37 Ostermundigen	031 939 46 60
Responsable: Daniel Zwygart	
38 Schwarzenburg	031 732 46 20
Responsable: Thomas Stämpfli a. i.	
39 Wabern	031 964 46 30
Responsable: Franziska Schaer	
40 Worb	031 832 46 40
Responsable: Rudolf Steiner	
41 Zollikofen	031 914 46 50
Responsable: Daniel Hirzel	
Emmental Haute-Argovie	
42 Aarwangen*	062 916 27 90
Responsable: Franziska Käser	
43 Bützberg*	062 956 65 60
Responsable: Fabian Gerber	
44 Berthoud	034 428 41 11
Responsable: Adrian Muster	
45 Grosshöchstetten	031 711 24 25
Responsable: Christian Durtschi	
46 Herzogenbuchsee	062 956 65 11
Responsable: Thomas Witschi	
47 Huttwil	062 959 92 50
Responsable: Beat Röthlisberger	
48 Kirchberg-Alchenflüh	034 445 58 11
Responsable: Stefan Sempach	
49 Konolfingen	031 791 02 47
Responsable: Monika Gerber	
50 Langenthal	062 916 25 25
Responsable: Marcel Murat	
51 Langnau/Emmental	034 408 30 30
Responsable: Peter Schmutz	
52 Niederbipp	032 633 23 44
Responsable: Pascal Bringold	
53 Roggwil	062 929 28 88
Responsable: Franziska Käser	
54 Sumiswald	034 431 51 35
Responsable: Rudolf Reinhard	
55 Utzenstorf	032 665 46 44
Responsable: Marco Schneider	

56 Wangen/Aar*	032 631 27 77
Responsable: Mathias Weibel	
57 Zollbrück	034 496 81 08
Responsable: Hanspeter Widmer	

Thoune

58 Hünibach*	033 227 19 01
Responsable: Rolf Schertenleib	
59 Oberdiessbach	033 227 19 40
Responsable: Alexandra Arn	
60 Sigriswil*	033 227 19 01
Responsable: Rolf Schertenleib	
67 Steffisburg	033 437 54 12
Responsable: Niklaus Luginbühl	
62 Thoune-Bahnhofstrasse	033 227 11 11
Responsable: Hanspeter Bigler	
63 Thoune-Marktstrasse	033 221 54 60
Responsable: Deborah Flükiger	
64 Utendorf	033 227 19 60
Responsable: Roger Schenk	

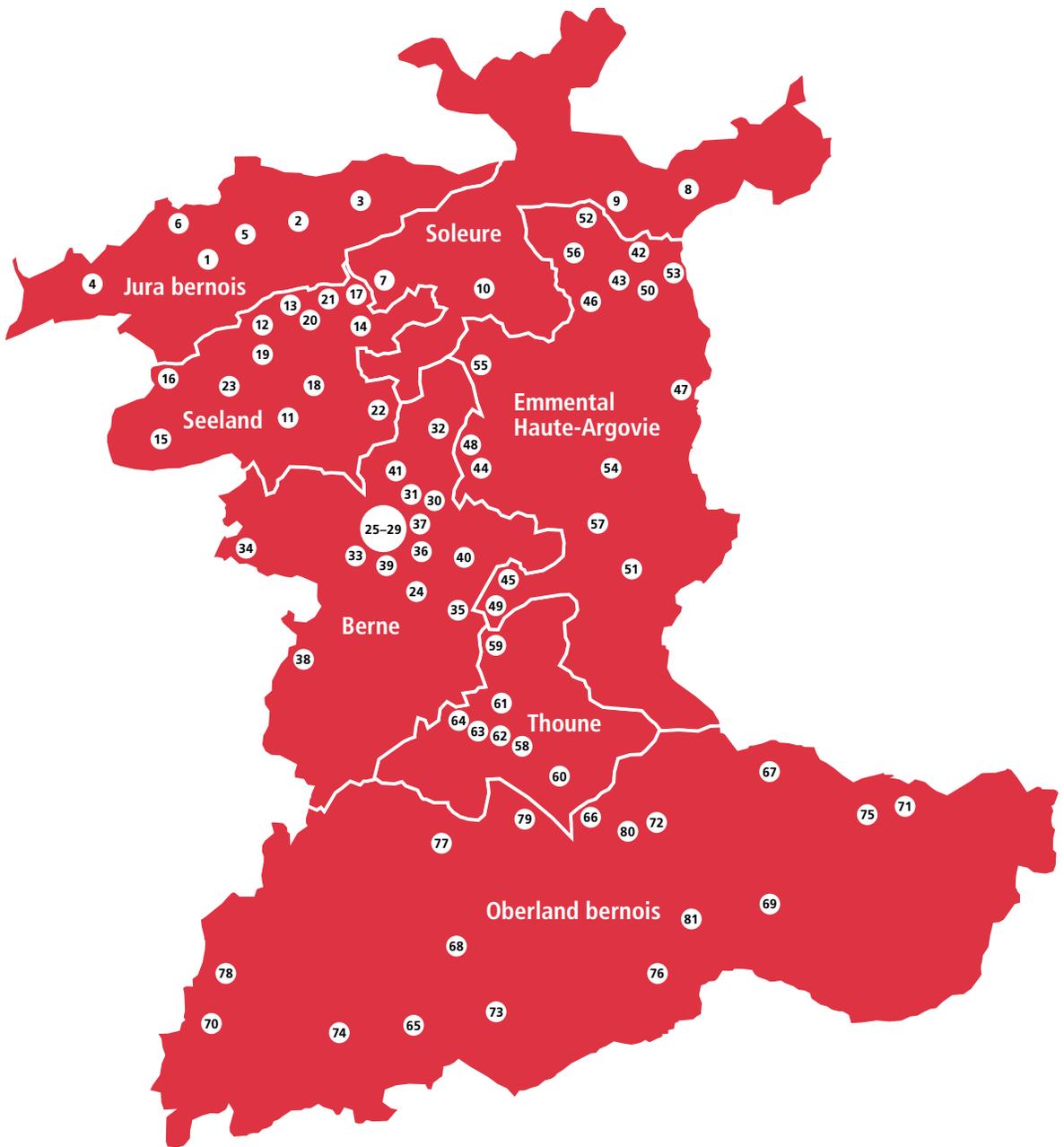
Oberland bernois

65 Adelboden	033 673 71 71
Responsable: Marc Steinhauer	
66 Beatenberg**	033 841 14 44
Responsable: Silvia Gadenz	
67 Brienz	033 951 20 53
Responsable: Rudolf von Bergen	
68 Frutigen	033 672 77 10
Responsable: Marc Steinhauer	
69 Grindelwald	033 854 13 31
Responsable: Niklaus Rubi	
70 Gstaad	033 748 74 44
Responsable: Oliver Waser	
71 Hasliberg**	033 971 33 45
Responsable: Monika Nägeli	
72 Interlaken	033 826 61 31
Responsable: Alfred Braunagel	
73 Kandersteg	033 675 15 48
Responsable: Bruno Jost	
74 Lenk	033 733 18 14
Responsable: Alexandre Bezzu	
75 Meiringen	033 971 36 16
Responsable: Marc Zumbrunn	
76 Mürren**	033 855 20 76
Responsable: Martin Stäger	
77 Oey-Diemtigen	033 681 80 12
Responsable: Esther Bähler	
78 Schönried	033 744 52 11
Responsable: Peter Plüss	
79 Spiez	033 655 55 55
Responsable: Hans Leuthold	
80 Unterseen	033 823 71 60
Responsable: Rudolf Grütter	
81 Wengen	033 855 12 18
Responsable: Daniel Werlen	

* Banques mobiles

** jusqu'à fin avril 2015

*** jusqu'à fin juin 2015



La BCBE en bref

Profondément ancrée dans les cantons de Berne et de Soleure

- Plus de 500 000 clientes et clients
- 1375 collaboratrices et collaborateurs
- 73 sièges, 9 banques mobiles et une banque en ligne

Une banque universelle classique

- Solutions globales de paiement, d'épargne, de placement, de financement, de prévoyance
- Concentrée sur la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME
- Forte présence dans le conseil patrimonial

Conseil personnalisé, centre de décision local

- Conseil individuel sur place, grâce à la densité du réseau de sièges
- Conseillers spécialisés et formés en continu
- Centre de décision : 95 % des décisions de crédit sont prises par les sièges

Une société anonyme de droit privé bien établie

- Quelque 63 000 actionnaires, 51,5 % des actions en mains du canton de Berne
- Un bilan sain, une base de fonds propres solide et un management sérieux
- Une très bonne note : Moody's attribue un « A1 » à la BCBE, qui figure ainsi parmi les banques les mieux notées de Suisse

Une responsabilité sociale

- Environ 100 apprenties et apprentis : la BCBE est le formateur le plus important du canton de Berne dans le domaine bancaire
- 1375 collaboratrices et collaborateurs : la BCBE est un employeur majeur dans toutes les régions du canton de Berne et dans le canton de Soleure

À bientôt...

www.bcbe.ch